VENDREDI 05 AOÛT 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1692
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Retour en force pour la moutarde



Réussir

2022 marque un vrai retour au premier plan des préoccupations agricoles régionales pour la moutarde. Les rendements constatés sont plutôt bons, les prix sont à la hausse en raison des difficultés rencontrées par les filières canadiennes ou ukrainiennes, le nombre d'agriculteurs qui font le choix de cette culture augmente. La moutarde apparaît même comme une bonne solution en interculture.

PAGES 04 et 12



TEMPS FORT P.03
Filière bois // Débardage à cheval dans le Morvan



PRODUCTION P.13
Vignes // Le long combat contre le dépérissement



RURALITÉ P.16
Territoire // IGP Jambon du Morvan : une idée qui avance





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 FÊTE DU CHAROLAIS : ALLEZ HOP, ON Y VA

.05 AGRICULTURE BIOLOGIQUE : PROFESSION MARAÎCHERS

.06 BIO : LA COCÉBI TIRE UN BILAN PLUTÔT POSITIF DANS UN MARCHÉ INCERTAIN

.07 ABATTOIR DE CORBIGNY : UNE CENTAINE DE PERSONNES MOBILISÉE

.08 CALAMITÉS : REFONTE TOTALE DU SYSTÈME

PRODUCTIONS // CULTURES

.10 COLZA : ASSURER UNE BONNE NUTRITION MINÉRALE À L'AUTOMNE

.11 MAÏS :EN ATTENDANT LA PLUIE...

.12 MOUTARDE :AUSSI EN DÉROBÉES

PRODUCTIONS // VIGNE

.13 PRÉPARER L'AVENIR : FACE AU DÉPÉRISSEMENT, DES FONDAMENTAUX À RETROUVER

.14 PRATIQUE : UN TITRE EMPLOI ADAPTÉ AUX VENDANGES

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.15 MÉTHANISATION : D'ICI JANVIER 2023, AVALLON SERA ENTIÈREMENT ALIMENTÉE EN BIOGAZ

RURALITÉ // TERRITOIRES

.16 JAMBON DU MORVAN : UN PROJET QUI S'AFFINE

.17 INITIATIVE : UNE COLLECTE HIPPOMOBILE HYPERMOTIVANTE

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.18 VERGERS DU MONDE : UNE TERRE QUI RAPPROCHE

.19 BIODIVERSITÉ : LES HAIES DE LA VIE

SERVICES

.20 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO',...)*

.21 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.23 **PETITES ANNONCES** *(RÉGIONALES)*

.25 **ANNONCES LÉGALES**

MAGAZINE // LOISIRS

.30 AGRITOURISME : DES PRODUITS MOTEURS DE L'ATTRACTIVITÉ

.31 IDÉE SORTIE : LA TÊTE DANS LES ÉTOILES

MAGAZINE // OXYGÈNE

.32 VERALLIA DESIGN AWARDS 2022 : UNE BOUTEILLE QUI FAIT MOUCHE



// LE DESSIN

// EN BREF

Eau Le décret sur les volumes prélevables publié au journal officiel

Le décret sur les volumes prélevables en hautes eaux a été publié au Journal officiel le 30 juillet. Issu des travaux du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique, il vise à faciliter l'accès à l'eau. D'après l'article 2, peuvent être définis *« soit des conditions de prélèvement en volume ou en débits, soit des volumes pouvant être disponibles pour les usages anthropiques »*. Et ce en tenant compte de deux paramètres : le régime hydrologique et le *« bon fonctionnement des milieux aquatiques »*. L'article 3 confie au préfet coordinateur de bassin la « stratégie » d'évaluation des volumes pouvant être disponibles pour les usages anthropiques. Une stratégie qui devra respecter les paramètres précédemment évoqués (hydrologie, milieux aquatiques), mais aussi les *« équilibres naturels »* et les *« objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) »*.

Régions Auvergne Rhône-Alpes investit dans les filières agricoles

Le 1er août, la Région Auvergne Rhône-Alpes a annoncé investir près de 1,8 million d'euros afin de soutenir 14 filières régionales. Cette *« série d'aides, votées le 30 juin en commission permanente »*, précise un communiqué, sera notamment dirigée vers le secteur viticole (172 opérations pour 1 137 064 €), le secteur apicole (quatre opérations pour 237 881 €), et le secteur porcin (six opérations pour 136 000 €). Au total, cet investissement concerne 238 opérations allant du plan aquacole (quatre opérations pour 52 227 €) jusqu'au plan truffes (cinq opérations pour 12 262 €), en passant par le plan bovins lait (13 opérations pour 43 672 €). La collectivité rappelle que *« devant initialement arriver à échéance en décembre 2021, l'ensemble des plans filières régionales a été renouvelé pour une année supplémentaire afin d'aligner les calendriers de l'Europe, de l'État et de la Région »*.

Dénominations animales Avril se désolidarise de Protéines France

« Les protéines végétales doivent être promues en tant que telles dans des aliments, sans forcément imiter les dénominations de produits alimentaires existants », estime le groupe Avril dans un communiqué le 29 juillet. Membre de l'association Protéines France, rassemblant également Vivescia, Limagrain, Axéréal, ou encore Nestlé et Herta, le groupe rappelle avoir voté contre la démarche portée par l'association auprès du Conseil d'État, à l'occasion d'un conseil d'administration début juillet. Une procédure qui a conduit à la suspension du décret interdisant aux produits à base de protéines végétales de revendiquer les mêmes dénominations que les produits animaux. Estimant *« important de permettre aux consommateurs d'apprendre à connaître les protéines végétales »*, Avril déplore la polémique autour de cette action en justice, *« étant convaincu que l'intérêt des consommateurs se trouve dans une offre large, diversifiée et durable d'aliments protéiques »*.

// EN IMAGE

Ukraine Un timbre valorise la résistance des tracteurs

La poste ukrainienne a mis en vente, le 28 juillet, un nouveau timbre représentant un tracteur John Deere remorquant un char russe détruit. Intitulé *« Bonne nuit, nous sommes d'Ukraine »*, ce timbre est vendu sur le site de la poste ukrainienne, Ukrposhta, ainsi que sur des plateformes de vente en ligne comme Amazon et eBay. Il symbolise l'esprit de résistance des Ukrainiens face à l'armée russe. Quelques semaines après le début du conflit le 24 février, de nombreux chars en panne et dans l'incapacité de remplir leur mission jonchaient les terres agricoles ukrainiennes. Les tracteurs John Deere, très nombreux en Ukraine, les ont remorqués. Réparés et repeints, certains de ces chars ont été réemployés au sein de l'armée blindée-cavalerie ukrainienne. Avec beaucoup d'humour et d'ironie, certains journalistes ukrainiens ont parlé de *« brigade John Deere »*, aujourd'hui immortalisés à travers ce timbre.



Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation» (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// BOIS

71

Débarder à cheval, une idée remise en selle

Un récent chantier de coupe de bois dans une forêt morvandelle a remis en lumière le recours aux chevaux pour le débardage. Le principe n'est pas nouveau mais il se révèle très adapté aux attentes environnementales. À condition de trouver le bon modèle de rentabilité…



Les chevaux se sont habitués à l'environnement sonore de ce chantier.



L'une des grandes difficultés du chantier, qui a justifié le recours au débardage par traction animale, était sa configuration en forte pente.

Sur une centaine de mètres, Vito et Engie lancent leur pas puissant. Derrière eux, le long tronc d'arbre s'ébranle puis glisse sur le sol, traîné par ces deux Traits comtois guidés d'une main ferme par une jeune femme. Un peu plus loin, c'est un autre tandem d'équidés, Ippy et Yago (un Trait comtois et un Ardennais), qui prend le relais pour conduire la grume jusqu'au secteur où le débusqueur mécanique ira la déposer sur la zone où elle sera stockée. Habituellement sollicités dans les vignes du Beaujolais, les quatre chevaux, dirigés par Eric Vouillon et Léa Cholley, semblent s'être parfaitement adaptés à ce nouveau contexte de travail : un chantier de débardage en forêt morvandelle, sur la commune de Chissey-en-Morvan, au nord de la Saône-et-Loire. Le bruit des tronçonneuses ne perturbe pas la force tranquille qu'ils expriment. Ces quatre chevaux pourraient n'être qu'une évocation d'un passé révolu. Ils sont pourtant d'une grande modernité dans le sens où ils représentent un mode de travail moins impactant pour l'environnement. Ce chantier atypique, qui a duré du 5 au 22 juillet, on le doit à la coopérative forestière CFBL (voir encadré).

Configuration spécifique

« Nous avons voulu traduire notre capacité à apporter une solution au propriétaire concerné » précise Catherin de Rivoire, directeur stratégie propriétaires forestiers au sein de la coopérative. En l'occurrence, le propriétaire possède une parcelle d'un peu plus d'un hectare où se trouvent des douglas et des épicéas présentant des premiers signes d'attaques de scolytes. Mais la configuration spécifique de la parcelle, rocheuse, en forte pente, enclavée, démunie d'un large chemin d'accès et traversée par un cours d'eau empêchait le recours aux engins habituellement utilisés. Face à cette difficulté, la coopérative a imaginé cette solution du débardage par chevaux. Pour monter l'opération, Marlène Bourguignon, conseillère forestier en valorisation des bois au sein de l'agence d'Autun de CFBL a dû faire preuve d'imagination… et de persévérance ! Il a fallu trouver les opérateurs disposant de chevaux capables de travailler dans ces conditions, des bûcherons, les zones de dépôt des bois débardés, mais aussi obtenir des subventions sans lesquelles la faisabilité économique de l'opération n'aurait pas été possible. *« Le Conseil régional de BFC a subventionné le chantier à hauteur de 30 euros du m3,* précise Marlène Bourguignon. *Il faut savoir que le coût de ce chantier est trois fois supérieur à une opération de débardage classique »*. Ce coût se situait entre 58 et 60 euros du m3. Il fallait rémunérer les bûcherons, le débardage à cheval (entreprise d'Eric Vouillon au Bois-d'Oingt, dans le Rhône), le débusqueur qui traînait les bois jusqu'à l'aire de stockage, le porteur, qui range les bois sur cette même aire et la récolteuse mécanique qui est venue billonner les bois sur la place de dépôt. Une fois défalquée la subvention du Conseil régional, pour le propriétaire de la parcelle, le coût de revient est entre 28 et 30 euros/m3. Le recours à cette subvention, dont la condition d'obtention est la non-mécanisation totale du chantier de débardage, a d'ailleurs constitué une grande première en BFC.

Un moyen, pas une fin

« Il faut noter, souligne Catherin de Rivoire, *que ce chantier a été mis en œuvre à une période où le bois a une valeur conséquente, ce qui permet une certaine faisabilité économique. Dix ans en arrière, une telle opération n'aurait jamais pu être rentable »*. Trouver une solution pour cette configuration complexe était d'autant plus important que la parcelle présentait des signes d'attaque des arbres par le scolyte qui, depuis quelques années, provoque de gros dégâts dans nos forêts. *« Nous devions faire émerger une solution adaptée,* souligne Xavier Finous, responsable de l'agence d'Autun de CFBL. *Si Marlène Bourguignon n'avait pas pu mettre sur pied ce recours à la traction animale et trouver les acteurs prêts à s'y impliquer, les bois seraient restés sur pied et auraient dépéri… La traction animale est un moyen, mais pas une fin. En revanche, elle présente une complémentarité à prendre en compte dans les calculs économiques ». « Au sein de CFBL,* rappelle Catherin de Rivoire, *nous avions un débardeur à cheval, jusqu'à la tempête de 1999 qui a bouleversé le modèle économique de l'exploitation du bois. Aujourd'hui, cette solution en est une parmi d'autres, qui mérite qu'on s'y intéresse. Sur ce chantier, les chevaux seuls n'auraient rien pu faire, mais les machines seules, non plus. C'est l'alliance des deux qui fonctionne »*. Pour les bûcherons qui ont travaillé aux côtés des chevaux, (Philippe Perrin, Jean-Sébastien Durand et Fabien Eps, du Creusot) les conditions étaient un peu particulières : *« Travailler avec des chevaux était une première,* explique Philippe Perrin. *C'était vraiment agréable mais cela réclame de travailler un peu différemment. Par exemple, nous coupons les souches le plus ras possible, pour éviter que les chevaux ne butent dedans. On doit toujours avoir à l'esprit la nécessité de faciliter le passage des chevaux. C'est un peu plus physique qu'un chantier traditionnel… »* Le pied de l'arbre doit obligatoirement se trouver au plus près du cheval. Avec la configuration des lieux en pente, les bûcherons ont dû contraindre les arbres à tomber vers le haut de la pente et non vers le bas. *« Ils devaient travailler à deux par arbre,* précise Marlène Bourguignon : *un avec la tronçonneuse et le second avec le levier permettant la chute du tronc dans le bon sens »*. Les arbres devaient aussi être ébranchés et leur pied taillé en arrondi, de manière à ne pas présenter un profil entravant l'effort de traction des chevaux. *« Cela réclame beaucoup d'attention aux chevaux,* précise Léa Cholley, *et c'est pourquoi, dans les duos qui tractent les troncs, nous associons un cheval qui a de l'expérience avec un autre, qui en a peu. Ils se forment ainsi… »* Sur la parcelle de Chissey-en-Morvan, environ 350 m3 de bois (majoritairement des épicéas) ont été ainsi débardés.

Berty Robert

Les chevaux ont suivi un rythme très précis : ils travaillaient 1h30 puis ils bénéficiaient de 30 minutes de pause avant de reprendre pour 1h30 de travail. Ensuite, ils étaient nourris puis avaient une heure de digestion, avant de reprendre à nouveau le travail pour 1h30.
La coopérative forestière CBFL regroupe 14 000 adhérents en Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes. Elle accompagne les propriétaires dans la gestion de leurs forêts privées. Elle a pour mission de trouver les solutions adéquates afin d'assurer la pérennisation des massifs, sur plusieurs générations. Le chiffre d'affaires annuel du groupe est de près de 70 M d'euros et l'entreprise compte 260 salariés. CFBL compte également une filiale de prestation de travaux mécanisés (Mécafor) et une autre nommée Inventaire Forestier et Patrimoine (IFP), qui réalise un travail d'agence immobilière forestière et recherche des acquéreurs pour les forêts de ces adhérents, ou des opportunités d'achats.



Bûcherons et débardeurs ont appris à travailler ensemble (De gauche à droite) Philippe Perrin, Fabien Eps, Eric Vouillon, Marlène Bourguignon et Léa Cholley.

89 21 58

DÉPARTEMENTS

// FÊTE DU CHAROLAIS

21

Allez hop, on y va

Un jeune éleveur évoque sa future participation au concours d'animaux de boucherie de Saulieu. Avec de l'envie, une certaine impatience mais aussi beaucoup de lucidité.

Dans deux semaines, on y sera. La Fête du Charolais revient sous son format habituel avec des animaux présents durant trois jours à l'espace Jean-Bertin de Saulieu, les 19, 20 et 21 août. William Desloire, éleveur à Couches (71) et Maligny (21) fait partie des tout premiers inscrits. À seulement 24 ans, ce jeune homme fêtera déjà sa cinquième participation consécutive : *« Les concours sont une grande tradition dans ma famille, avec Pierre, mon père et Anne-Marie, ma belle-mère. Nous avons chacun notre propre exploitation, mais nous travaillons en entraide et nous nous rendons généralement aux mêmes concours. Nous allons à Saulieu tous les ans, comme à Charolles et Autun, les deux autres rendez-vous auxquels nous participons. Ces derniers sont très espacés dans l'année, c'est très pratique, cela nous permet de décaler si besoin la participation de tel ou tel animal, selon sa finition ».*

L'exception des culardes

Au-delà de l'ambiance et des bons moments passés entre éleveurs, William Desloire affiche l'espoir de *« bien vendre »* les deux génisses qu'il présentera : *« un tel concours, ne l'oublions pas, est avant tout un moyen de valoriser ses animaux gras. Nous n'y allons pas que pour le côté festif, l'argent reste le nerf de la guerre… En général, la valorisation par rapport aux ventes en ferme est bel et bien là, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle mon père participe depuis 40 ans à ce concours ».* La donne est malheureusement légèrement différente cette année : *« en effet, toutes les catégories d'animaux ont augmenté ces derniers mois, sauf les culardes ! Les engraisseurs sont directement concernés… C'est un problème pour nous, bien évidemment. La production bovine a tendance à se standardiser, un peu à l'image des poulets. C'est dommage. Nous sommes de moins en moins récompensés pour la qualité de nos bovins. Cela pourrait se faire ressentir encore une fois dans deux semaines, mais nous y allons malgré tout avec l'espoir d'aller chercher une plus-value lors de cette édition ».*

Hausse des charges

Les engraisseurs, naisseurs qui plus est, sont d'autant plus inquiets devant l'augmentation des coûts de production : *« il y a un an, nous disions encore qu'il fallait compter 1 000 euros pour préparer une culardе. À partir de l'an prochain, ce montant passera à 1 300 euros avec l'augmentation d'environ 30 % de l'aliment. Cette année, heureusement, nous ne sommes pas très impactés car nous travaillons en contrats et nous réservons l'aliment un an à l'avance. Mais je me demande bien où nous pourrons aller récupérer ces 300 euros… ».* Dans un tel contexte peu favorable aux culardes, William Desloire apprécie d'autant plus l'idée des organisateurs d'ouvrir pour la première fois le concours à l'ensemble des races allaitantes : *« c'est clairement une bonne idée. Pour ma part, en plus d'une charolaise, j'emmènerai une Aubrac, la seconde race présente dans mon cheptel de 65 vaches. Il faut tout faire pour maintenir un nombre de bêtes satisfaisant et faire perdurer ce très joli concours ».*



William Desloire fera le déplacement avec deux génisses. Cette culard de 18 mois, elle, ne devrait être présentée que lors de l'édition 2024.

AG

// GRANDES CULTURES

21

Moutarde ou colza ?

L'augmentation du prix de la moutarde à 2000 euros/t ne laisse pas indifférent. Un agriculteur d'Is-sur-Tille se penche sur la question et pourrait tenter « l'aventure » pour la toute première fois.

Les moissons d'été sont terminées au Gaec du Paquier blanc, à Is-sur-Tille. L'heure est au bilan et à la réflexion pour les prochaines rotations. Thomas Gormotte, l'un des quatre associés du Gaec, a accepté d'arrêter quelques minutes son tracteur pour partager sa position : *« Un changement est déjà quasi acté chez nous : la surface en lentilles va doubler et passer de 14 à 28 ha, car c'est l'une des rares cultures qui a bien marché cette année avec un rendement à 19 q/ha sur nos terres superficielles. Nous cultivons de la lentille depuis cinq ans, elle n'a déçu qu'une fois, c'était en 2021. C'est une bien belle alternative au colza, sachant que nous avons arrêté ce dernier il y a trois ans. La lentille ne nécessite aucun apport d'azote, juste un peu de phosphore, de potasse et un, voire deux fongicides. Un insecticide peut être appliqué en cas de besoin, ça n'a pas été le cas cette année. Avec des contrats allant de 440 à 700 euros la tonne, cette production est intéressante pour nous ».*

En pourparlers

L'exploitant agricole de 34 ans réfléchit à un second changement sur sa ferme, avec le retour du colza ou bien une première tentative en moutarde : *« Nos rotations sont relativement courtes et nous ne pourrons pas continuer comme ça bien longtemps. Céréales sur céréales : cela ne durera qu'un temps. C'est la raison pour laquelle nous nous posons des questions pour la prochaine campagne. Colza ou moutarde ? Nous en parlons actuellement avec mes associés. Pour le colza, il va falloir prendre une décision très rapidement. Le temps n'est pas propice : s'il ne tombe pas 50 mm, l'affaire sera vite classée. Avec la moutarde, nous avons un peu plus de délai car nous pouvons semer jusqu'au 15 septembre. Cette culture demande moins d'azote, entre 160 et 180 unités. Cet aspect n'est pas négligeable dans un tel contexte de hausse des charges, même si nous disposons de fumier grâce à nos vaches laitières. Le prix est forcément très attractif avec les 2000 euros/t annoncés. En réalisant un rapide calcul, il faudrait faire au moins 8 q/ha pour rentrer dans nos charges. Si nous nous lançons, j'espère tout de même viser entre 10 et 15 q/ha à la moisson ».*

AG



Thomas Gormotte hésite entre le retour du colza et une première expérience en moutarde.

Le compte n'y est pas

Thomas Gormotte juge *« médiocre »* le résultat de ses moissons 2022. Son orge d'hiver termine à 56 q/ha avec des calibrages très aléatoires allant de 25 à 90. Entre Hirondella et Visuel, c'est clairement cette seconde variété qui a le plus décroché cette année. Le blé affiche une belle qualité et des PS supérieurs à 78, mais le rendement final plafonne à seulement 46 q/ha. Même chose pour l'orge de printemps, qualitative avec un calibrage de 95, mais plombée d'un score décevant de 44 q/ha. *« Nous avions commencé de moissonner dès le 16 juin, cela n'annonçait rien de bon. Cela s'est malheureusement confirmé par la suite »*, mentionne le jeune Côte-d'orien, qui se satisfera avec ses lentilles mais aussi avec ses 7 q/ha enregistrés dans son trèfle incarnat porte-graines.

// AGRICULTURE BIOLOGIQUE

21

Profession maraîchers

Anna Caillerie et Stéphane Blaysat cultivent 40 variétés de légumes bio près d'Arnay-le-Duc.

Leurs *« moissons »* à eux, c'est chaque semaine de l'année. Quarante variétés de légumes sur 3,5 ha nécessitent beaucoup d'attention, de la main d'oeuvre et du travail constant, encore plus en agriculture biologique. En plein pic de leur production estivale, Anna Caillerie et Stéphane Blaysat ont accepté avec gentillesse une *« petite pause »* pour parler de leur métier, présenter leur exploitation et leur parcours de vie.

Reconversions

Ce couple de 38 et 41 ans, originaire de Haute-Savoie, est arrivé sur la commune de Longecourt-lès-Culêtre il y a une dizaine d'années. *« Une exploitation se libérait dans le secteur et l'ancienne gérante, Christiane Carré, avait la ferme volonté de transmettre à des jeunes. Stéphane, ancien salarié du Parc régional naturel du Morvan, a été le premier à s'installer. Je l'ai rejoint par la suite, je travaillais en tant que thermicienne dans le bâtiment, à Dijon »*, confie Anna Caillerie. Les Jardins de Longecourt ont été créés en 2016, les deux hors cadres familiaux y travaillent à plein temps, en Gaec, depuis seulement trois ans : *« nous n'avons pas quitté nos anciennes fonctions professionnelles du jour au lendemain, nous avons progressivement diminué pour nous libérer du temps sur la ferme, le temps que celle-ci atteigne la surface et le volume de production que nous recherchions »*. La diversification a été la ligne directrice pour ne pas mettre *« tous les œufs dans le même panier »* : *«en effet, en bio, les moyens de lutte sont limités face aux agresseurs et la météo, nous sommes susceptibles d'enregistrer des pertes plus ou moins importantes sur une ou plusieurs variétés. Se diversifier était donc une nécessité, c'est la raison pour laquelle nous cultivons aujourd'hui une quarantaine de légumes différents, avec donc autant d'itinéraires techniques ! C'est sans doute un inconvénient pour la partie main d'oeuvre, mais un réel atout pour notre clientèle»*. Le choix du bio couplé à celui de la vente directe était une *« évidence »* pour les deux jeunes agriculteurs, parents de deux enfants : *« nous voulions produire de bons légumes naturels, ceux que nous mangeons au quotidien. Ce cycle de production nous convient parfaitement. Aujourd'hui, nous sommes très fiers de proposer des produits bio à notre clientèle, avec qui nous échangeons très régulièrement. Ce mode de commercialisation est aussi très enrichissant d'un point de vue humain »*.

Des légumes toute l'année

Les Jardins de Longecourt *«alimentent»* près de 200 familles, chaque semaine de l'année. Une soixantaine de personnes se rendent à chacun des deux marchés hebdomadaires organisés à la ferme le jeudi de 17h à 19h et le samedi de 9h à 11h, du 1er mai au 31 octobre. Des produits d'autres agriculteurs locaux bio sont proposés à cette occasion. Les prix sont beaucoup plus attractifs qu'en grandes surfaces. *« Nos clients s'y retrouvent, sans parler de la qualité... Les bonnes tomates montent jusqu'à 8 euros/kg dans les grands magasins, alors que chez nous, elles ne sont qu'à 4,5 euros »*, illustre Stéphane Blaysat. Le reste de l'année, du 1er novembre au 30 avril, un système de drive est mis en place. *« Nous continuons de produire des légumes, même en hiver, grâce à nos différents tunnels. Nos clients passent alors commande sur notre site internet »*, mentionne Anna Caillerie. Entre 100 et 120 paniers sont aussi écoulés chaque semaine de l'année via les Amapp de Pouilly-en-Auxois, Plombières-lès-Dijon et Sombernon. Un partenariat a également été créé avec le collège Claude Guyot d'Arnay-le-Duc : *« il s'agit là de notre Amapp de cœur ! Un très beau projet a été initié grâce à l'implication de deux professeurs. Une fois par mois, des élèves de troisième viennent nous aider à constituer des paniers de légumes. Ces derniers sont vendus au tarif de 10 euros à une cinquantaine de familles pendant toute la période scolaire »*.

Un travail méticuleux

Aidés d'un apprenti et d'un saisonnier, Anna Caillerie et Stéphane Blaysat passent leurs journées au plus près de leurs cultures. Comme évoqué précédemment, l'agriculture biologique implique davantage de temps de travail manuel qu'en conventionnel : *« la partie désherbage, pour ne citer qu'elle, en demande beaucoup. Nous utilisons d'ailleurs nos chevaux pour une partie de ces travaux. Il y a aussi et sans doute davantage de tris à réaliser qu'en conventionnel, sachant que nous avons à cœur de proposer de très beaux légumes, propres et lavés »*. Les deux Côte-d'oriens sollicitent des techniques naturelles face aux ravageurs et diverses agressions : *« nous privilégions à chaque fois la prévention, en jouant notamment sur la densité des plantations. Trouver des parades est toutefois essentiel devant certaines problématiques. Des exemples ? Le cuivre peut notamment prévenir contre le mildiou sur des oignons. Pour la toute première fois, nous avons fait le choix d'en utiliser cette année après les dernières averses de grêle que nous avons eues. Nous pulvérisons aussi du petit-lait sur nos cucurbitacées pour fermer la porte à l'oïdium. Ce produit nous est fourni par Thomas Maurice, éleveur de chèvres à Crépey, cette technique est très connue dans le monde de la vigne. Les plantes médicinales de Julie et Aurélien Gros, nos voisins de Brin d'Ortie, nous sont également très utiles : un mélange thym-origan-sarriette en infusion permet d'éloigner les pucerons »*.



Les gérants des Jardins de Longecourt, la semaine dernière près de leurs tomates.

Contact : 06 71 82 10 87, contact@lesjardinsde-longecourt.fr, www.lesjardinsdelongecourt.fr/

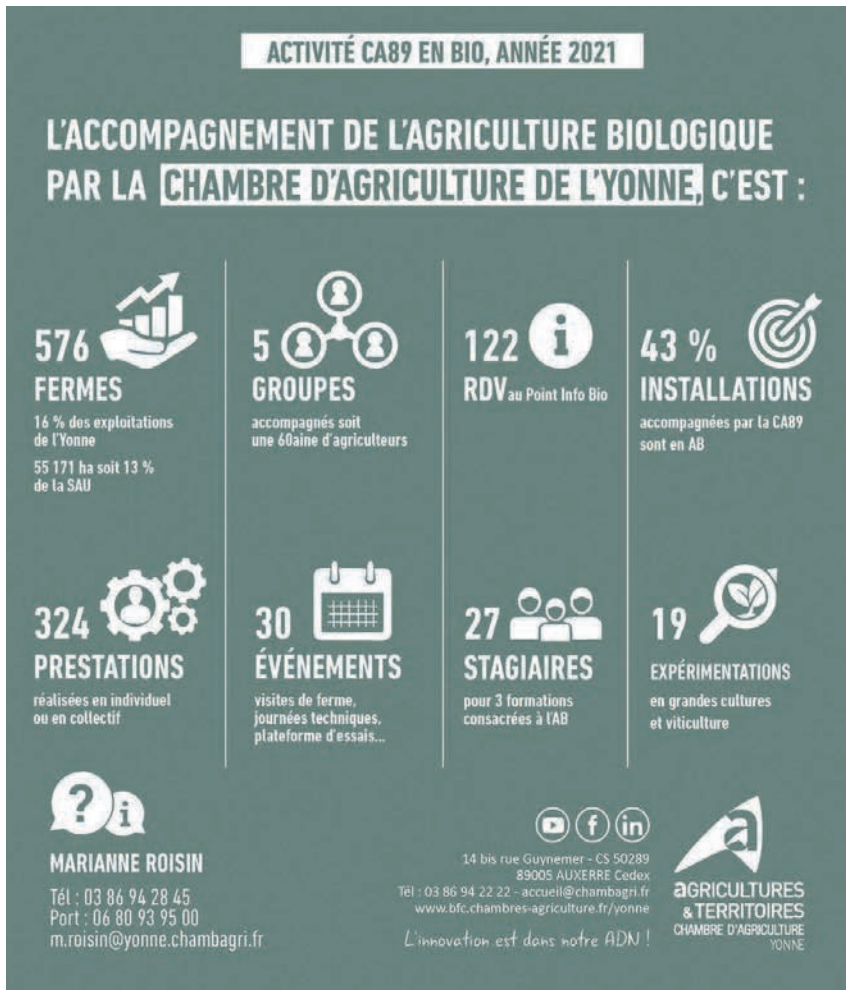
AG

// AGRICULTURE BIOLOGIQUE

89

Quel accompagnement pour le bio ?

La Cour des Comptes a publié le 30 juin dernier son rapport sur les soutiens à l'agriculture biologique. Ce dernier met en avant l'implication du réseau Chambres d'agriculture France dans le développement de l'agriculture biologique au sein du contrat d'objectifs et de performance signé en novembre dernier entre les Chambre et les pouvoirs publics.



Avec plus d'une conversion sur deux accompagnée par les Chambres d'agriculture, ce sont près de 500 conseillers mobilisés pour appuyer les agriculteurs sur la bio, en France. Plus de 300 conseillers sont spécialisés en bio. 45 stations expérimentales permettent l'accompagnement technique et l'innovation sur la bio. Les Chambres d'agriculture produisent des références techniques utiles aux agriculteurs et pilotent des projets avec les partenaires de la recherche.

La Cour des Comptes, dans son analyse économique, pointe les difficultés actuelles des filières biologiques mais centre ses recommandations sur un renforcement des aides. Pour les Chambres d'agriculture, le développement de l'agriculture biologique doit s'inscrire dans la construction de filières capables de valoriser les produits et les services auprès des consommateurs.

43 % des installations accompagnées par la CA89 sont en AB

Ce rapport arrive dans une période d'inflation, où le consommateur est attentif aux prix. Il est important de maintenir une adéquation de l'offre avec la demande, de relancer la consommation en lien avec le consentement à payer du consommateur.

Sébastien Windsor, président des Chambres d'agriculture indique que *« les Chambres d'agriculture accompagnent les entreprises agricoles dans les transitions et notamment dans le cadre de l'installation de nouveaux agriculteurs. Sans opposer les systèmes qu'ils soient conventionnel, HVE ou bio, les Chambres d'agriculture favorisent l'échange de savoirs et de savoir-faire entre tous les agriculteurs »*.

Dans l'Yonne, l'accompagnement de l'AB par la Chambre d'agriculture est également notable, comme le montre l'infographie (voir par ailleurs). Car la bio, dans l'Yonne, ce n'est pas moins de 576 fermes, soit 16 % des exploitations icaunaises et c'est 43 % des installations accompagnées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne (chiffres de 2021).

Christopher Levé
avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// BIO

La Cocébi tire un bilan plutôt positif dans un marché incertain

À l'issue de cette période de récoltes 2022, la Cocébi dresse un bilan mitigé des récoltes. L'hétérogénéité est flagrante sur la vingtaine de productions collectée par la coopérative icaunaise mais les qualités sont au rendez-vous. Reste une inconnue de taille : le comportement des marchés.

Ce qui émerge au regard des nombreuses cultures collectées par la Cocébi, c'est la grande hétérogénéité des rendements observés, même si, comme le reconnaît d'emblée Romain Schaetzel, directeur de la coopérative bio, il est encore trop tôt pour disposer de chiffres précis.

Les natures de sols et les aléas climatiques ont joué dans ces résultats. Sur certaines zones du département, la pluie et la grêle de la fin du mois de juin ont pu avoir un réel impact sur les cultures. *« Dans l'ensemble les rendements sont satisfaisants,* précise Romain Schaetzel, *avec néanmoins, une exception : les cultures de féveroles. Là, les rendements sont très en retrait de ce qui était attendu ».*



Réussir

La coopérative de l'Yonne collecte en tout une vingtaine de productions bio.



Jean Weber

La féverole restera la culture la plus décevante dans ses rendements, pour la Cocébi en 2022.

Bonne qualité sur les blés

Pour les autres cultures de la coopérative, en dépit d'une indéniable hétérogénéité, les rendements semblent corrects et la Cocébi devrait parvenir à un résultat correspondant à son prévisionnel. *« Pour cette récolte 2022,* résume Romain Schaetzel, *notre prévisionnel, en volume global, toutes cultures confondues, est de 36 000 tonnes, majoritairement sur l'Yonne où se trouvent 80 % de nos adhérents ».* Pour ce qui concerne les qualités, là aussi la satisfaction, dans l'ensemble, est au rendez-vous. En blé, les niveaux de protéines se situent dans les moyennes attendues. Même constat, sur cette culture, pour les niveaux de poids spécifique et pour les TCH. Des données qui représentent clairement une différence par rapport à ce qui avait été constaté en 2021, où la récolte avait été assez compliquée, concernant ces critères. *« Ces constats sont assez similaires sur la vingtaine de produits différents collectée par nos soins »*, poursuit le directeur de la Cocébi.

Dans cet ensemble, la part du blé représente environ 40 % de la collecte. L'avoine est également collectée dans des proportions importantes (15 % du total), du fait que la coopérative a un gros projet sur cette culture, avec l'implantation d'une unité de production de flocons d'avoine prévue pour l'automne 2023 (Voir Terres de Bourgogne 1660 du 17 décembre 2021). Parmi les autres cultures, on trouve de la lentille, de la féverole, de l'épeautre, du petit épeautre, du maïs, de l'orge, des pois, du seigle…

Marché compliqué à lire

Toutes ces cultures bio ont dû faire avec une sécheresse importante dès le printemps mais ce contexte climatique a, en revanche, simplifié les opérations de récolte. *« Au sortir de cette période de récolte,* souligne Romain Schaetzel, *nous sommes sur un marché qui est très compliqué à lire. Dans ce contexte, il est difficile d'avoir la moindre certitude. On est confronté à un marché du bio en ralentissement. Cela impacte les volumes et les rythmes de commercialisation que l'on peut connaître. Il faut aussi considérer que, concernant les prix, le bio est un marché assez décorrélé du conventionnel. De ce point de vue, on a clairement une différence entre le blé et les autres produits. Sur le blé, nous sommes sur un marché français qui est maintenant excédentaire et qui a donc tendance à orienter les prix à la baisse. Ce n'est pas le cas sur les autres produits où nous avons une situation plus équilibrée ».* À cela s'ajoutent les produits fourragers qui entrent dans la fabrication d'aliments du bétail. Or, les fabricants de ces aliments voient leur activité impactée par le ralentissement de la consommation de produits bio et par la grippe aviaire.

L'un des principaux débouchés des fabricants étant l'alimentation des volailles. Pour la Cocébi il faudra donc aussi compter avec ces données.

Berty Robert

// PORTRAIT

Lydie Le Dilavrec rejoint l'équipe grandes cultures de la Chambre

Arrivée le 1er juin, Lydie Le Dilavrec est la nouvelle conseillère en production végétale de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

À 26 ans, Lydie Le Dilavrec est la dernière recrue de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au poste de conseillère en production végétale.
Originaire de Rennes, c'est dans la ville bretonne qu'elle effectue ses études et obtient un Master en production végétale, en 2020. Elle travaille ensuite plusieurs mois à Bureau Veritas, à Rennes, comme chargée de certification en agriculture biologique. « *J'avais pour mission de faire le suivi du cahier des charges en agriculture biologique, le suivi des non-conformités et de délivrer le certificat bio* », explique-t-elle.
Attirée par le terrain, elle fait le choix de quitter son poste pour s'épanouir davantage professionnellement. « *Je faisais quasiment exclusivement du bureau et de l'administratif. J'avais ce besoin d'aller sur le terrain* ». C'est dans l'Yonne qu'elle trouve son point de chute.

Un conseil collectif pour les agriculteurs

À la Chambre, Lydie Le Dilavrec travaille avec deux groupes d'agriculteurs que suivait jusqu'à présent Cédric Bachelier, parti au pôle environnement. « *Sur ce poste, je suis chargée de faire des tours de plaine, des réunions et du conseil collectif avec eux* », développe la nouvelle conseillère en production végétale. « *On regarde aussi les maladies et les auxiliaires présents sur les parcelles* ».
Elle est aussi en charge du conseil stratégique phytosanitaire. « *Il est obligatoire pour les agriculteurs afin de pouvoir renouveler le certiphyto. C'est un état des lieux de l'exploitation et des discussions sur les choses à mettre en place pour améliorer les pratiques* », conclut Lydie Le Dilavrec.

Christopher Levé



Lydie Le Dilavrec a intégré la Chambre d'agriculture de l'Yonne le 1er juin.

// ABATTOIR DE CORBIGNY

58 Une centaine de personnes mobilisée

Le 28 juillet, une réunion d'information était organisée dans la cour de l'abattoir de Corbigny pour évoquer l'avancement du projet de réouverture.



L'AG du 22 septembre aura pour but de voter les statuts et d'organiser l'élection prochaine du conseil coopératif composé de 12 membres : 4 éleveurs, 4 bouchers-charcutiers, 2 membres fondateurs, un représentant de la profession agricole et une collectivité partenaire.

L'avenir se précise pour l'abattoir de Corbigny. En effet, le 28 juillet dernier une partie des représentants de la SCIC (société coopérative d'intérêt collectif – voir TDB n° 1669 et 1680) en charge de la reprise, de la profession agricole, les élus locaux et les représentants de la filière viande étaient présents pour évoquer les avancées et les prochaines étapes.

Point de situation

« À ce jour, nous avons rassemblé 252 parts pour 126 000 euros de capital, répartis entre les collectivités avec 48 % pour un montant de 60 500 euros, 38 % de professionnels de la viande – éleveurs et bouchers - pour un montant de 48 000 euros et enfin 14 % de consommateurs pour 17 500 euros. Au total, nous dénombrons 152 adhérents dont 58 éleveurs, 54 collectivités, 28 particuliers consommateurs, 7 organismes représentants de la profession (syndicats, Chambre d'agriculture, etc.), et 5 bouchers » détaille Alexandre Lorré, président du marché au cadran de la ville (Sicagemac), et en charge du tuilage de gestion depuis le départ de Sicarev jusqu'à la constitution officielle de SCIC « Les Viandes du Nivernais». Il insiste : *« nous ne lâcherons pas le projet tant qu'il ne sera pas sur les rails»*. Cette création devrait être effective lors de l'assemblée générale constitutive qui aura lieu le 22 septembre prochain.

Volonté commune

Alexandre Lorré poursuit : *« L'engagement des professionnels de la filière (éleveurs, bouchers, syndicats, Chambre, etc.), des consommateurs et des collectivités montre un soutien et un grand attachement à un projet territorial qui a du sens »*.

Maryse Peltier, maire de Corbigny et vice-présidente de la communauté de communes Tannay Brinon Corbigny, rebondit : *« il est nécessaire de rouvrir cet outil, même si cela peut prendre plus de temps que prévu au vu de l'ampleur des travaux à effectuer (sol, carrelage, groupe froid, ventilation, etc.). Ainsi préférons-nous décaler l'ouverture à début 2023, afin qu'elle se fasse dans les meilleures conditions possibles »* et Fabien Bazin, président du Conseil Départemental, d'ajouter : *« L'abattoir de Corbigny est un symbole qui allie outil de travail, performance et esprit coopératif. Il s'inscrit parfaitement dans les politiques menées pour les Plans Alimentaires Territoriaux (PAT – voir TDB n° 1689) et peut devenir une pierre angulaire pour leur mise en fonction. Mais, ce grand projet autour de l'abattoir ne peut pas se faire sans un travail commun, sans un effort collectif de tous les acteurs vers un but commun : la réouverture »*. Christian Paul, président du Pays Nivernais Morvan le rappelle : *« cette convergence des diverses parties est le signe qu'il y a une volonté forte et collective de réouvrir cet abattoir »*.

Une filière en demande

Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre souligne de son côté : *« il faut avoir à l'esprit que depuis la fermeture de l'abattoir, les animaux font des dizaines de kilomètres pour être abattus. Pour le bien-être animal cette situation ne peut plus durer. Ceci dit, il faut aussi mettre en avant que si l'abattoir réouvre, nous avons un défi : soutenir l'engraissement afin d'avoir le plus animaux finis sur notre département pour faire fonctionner cet outil. Dans la Nièvre, nous comptons beaucoup de naisseurs-éleveurs mais peu d'engraisseurs ; il faut que cela évolue »*. Pour Jean-Marc Bourgeot, éleveur à Lormes et représentant du Groupement des Agriculteurs Biologiques de la Nièvre : *« faire abattre nos animaux dans un abattoir local, cela à du sens dans notre démarche et est en accord avec nos principes. Certains éleveurs Bio ont fait le choix d'opter pour la finition des femelles, et il faut avouer qu'il y a une demande à ce niveau-là. Je pense que si nous faisons notre travail correctement et en sollicitant l'abattoir, ça marchera. Néanmoins, je reste prudent car il faut qu'il y ait des débouchés et que la filière locale s'organise. L'avenir nous dira si nous avons fait le bon pari »*.

Christophe Harand, boucher et membre du syndicat des bouchers de la Nièvre ajoute : *« Avoir un outil au plus près de nos commerces nous permet d'avoir une facilité d'approvisionnement, une fraîcheur que l'on ne peut pas retrouver dans une autre configuration. Nous avons hâte de pouvoir retravailler avec les éleveurs de proximité et de retrouver ce contact humain qui s'effiloche depuis le départ de Sicarev en décembre dernier »*. Nicolas Galant, ancien salarié de l'abattoir (pareur-désosseur et préparateur de commandes) conclut : *«Sicarev nous a abandonnés en laissant cet abattoir se dégrader et finalement fermer. J'ai trois espoirs : qu'il réouvre, qu'il fonctionne bien et qu'il perdure »*.

Les personnes souhaitant prendre des parts dans le projet peuvent le faire jusqu'au 31 août. Renseignements : anne.algret@nivernaismorvan.net ou au 06 75 39 02 64.

Chloé Monget

// SYNDICALISME

89 Nouvelle session de formation avec la FDSEA 89 sur la contractualisation

Après une première session en mai dernier, la FDSEA 89 a organisé, le 21 juillet une nouvelle formation axée sur la rédaction de contrats dans le cadre de la contractualisation, obligatoire en viande bovine depuis le 1er janvier. Le but est de mieux comprendre et appliquer cette contractualisation.

Lorsqu'on dit « Contractualisation », de quoi parle-t-on exactement ? Depuis le 1er juillet les éleveurs ont l'obligation de présenter un contrat à leurs acheteurs pour la vente de broutardes et broutards. Cette obligation est également appliquée depuis le 1er janvier pour la vente de jeunes bovins, génisses et vaches de race à viande ainsi que tous les bovins sous signe officiel de qualité. Le contrat engage l'éleveur et l'acheteur sur 3 ans avec une quantité et une catégorie de bête, le prix de vente appliqué varie, quant à lui, en fonction d'indicateurs spécifiés dans le contrat. La contractualisation deviendra obligatoire pour toutes les autres catégories de bovins au plus tard le 1er janvier 2023. La contractualisation étant devenue obligatoire pour la vente de bovins viande, un nouveau groupe d'adhérents de la FDSEA de l'Yonne a donc décidé de se former. Jeudi 21 juillet, Loïc Belin, animateur à la FDSEA de Saône-et-Loire et spécialiste de la question, s'est déplacé à Avallon pour partager son savoir sur la contractualisation avec les éleveurs icaunais. L'objectif de la formation était avant tout que les agriculteurs présents puissent repartir avec toutes les clefs pour pouvoir rédiger leurs contrats. Cette journée a débuté par une partie théorique afin que les participants maîtrisent les enjeux de la contractualisation et puissent intégrer le contenu d'un contrat. Pour passer du théorique à la pratique, l'après-midi était quant à elle consacrée à l'appropriation et la rédaction de contrats, pour bovin vif ou broutard selon le choix des participants. Cet exercice pratique a suscité de nombreux échanges entre les éleveurs, et leur a permis d'être plus à l'aise avec la loi Egalim 2 et l'obligation de contractualiser.

Une formation enrichissante

Tous les participants sont repartis heureux d'y avoir pris part. *« Je m'étais déjà un peu renseigné avant la formation et avais même commencé à rédiger des contrats. Mais il y a des détails que je n'avais pas perçus avant la formation. Je ne rédigerais plus mes prochains contrats de la même façon »* déclare Arnaud Guyard, un des participants à la formation. Les éleveurs ont pu repartir avec les informations nécessaires à la rédaction d'un contrat en viande bovine, ainsi qu'avec un exemple de contrat rédigé lors de cette journée. Désormais ils pourront aborder leurs acheteurs avec plus de sérénité. Suite aux retours positifs de cette deuxième session, nous invitons les éleveurs du département à prendre contact avec la FDSEA de l'Yonne pour suivre la formation « Savoir rédiger son contrat en viande bovine ». La prise en compte du coût de production dans les contrats est un enjeu primordial, et encore plus au vu de la situation de la filière : la décapitalisation qui se poursuit, la baisse des abattages et le manque de disponibilités, ainsi que l'explosion des charges. Venez donc vous former à cette nouvelle pratique !

FDSEA 89

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

// CALAMITÉS

58

Refonte totale du système

La Chambre d'agriculture de la Nièvre a organisé une présentation du nouveau système d'indemnisation amené à remplacer celui des calamités, le 27 juillet dernier à Saint-Benin-d'Azy.



Lors de la réunion des représentants de Pacifica, le Crédit Agricole et Groupama étaient présents pour expliquer le fonctionnement du nouveau système.

// EN SAVOIR +

Lien 1 : loi du 2 mars 2022

Lien 2 : Rapport du GIEC

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

Suite à la loi du 2 mars 2022 (Voire QR code lien 1), les organismes professionnels – syndicats compris - et l'État travaillent pour réformer l'indemnisation du régime des calamités agricoles. Cette refonte serait basée sur différents points. Cette démarche prend ses racines dans un constat : *« le régime actuel est en décalage avec la réalité des dommages puisqu'ils sont de plus en plus nombreux et fréquents ; une situation intenable à la fois pour les exploitants mais également pour les assureurs »* souligne Joël Limouzin, vice-président de la FNSEA et responsable du dossier « gestion risques » qui participait à la réunion sur le sujet le 27 juillet dernier à Saint-Benin-d'Azy, pour expliquer l'ambition du projet et les négociations en cours. Le préfet de la Nièvre, Daniel Barnier, était également présent.

Accumulation

Il détaille : *« Depuis 2010, au niveau national, nous n'avons qu'une seule année sans calamités (2014). Pour les autres, nous comptons la sécheresse principalement (en 2011, 2015, 2018, 2019, 2020), sur la grêle (2021, 2022), les inondations (2016) ou encore sur le gel tardif (2012, 2016, 2017, 2021). Au total sur cette période de 2010 à aujourd'hui, nous comptabilisons plus de 53 millions d'euros d'indemnités « calamités » versées. Il est donc grand temps de faire une réforme globale de l'assurance récolte et de la politique de gestion des risques face aux prévisions que l'on nous annonce (voir les rapports du GIEC en lien 2). Une résilience doit se profiler aussi dans les exploitations pour être les plus pérennes possibles ».*

Discussions

Afin de trouver un système plus adapté et moins onéreux pour l'État et les exploitants, Joël Limouzin insiste : *« le nouveau modèle doit pouvoir bénéficier à tous les agriculteurs, qu'ils soient en maraîchage, élevages, grandes cultures, ou toute autre production. Nous souhaitons également qu'un accompagnement soit mis en place pour l'installation de dispositif de protection (filet anti-grêle par exemple). Ainsi les réflexions tendent vers un régime universel d'indemnisation, avec une rétribution mixte d'assurance privée et de fonds public ».*

Prévisions

Ainsi trois niveaux de risques sont prévus :
- de faible intensité : pris en charge par l'agriculteur,
- d'intensité moyenne : indemnisation via un contrat d'assurance récolte (MRC) - avec franchise - dont les primes seront subventionnables par l'État,
- catastrophique : garantie pour toutes les cultures par le fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA) – mais présentant des conditions d'indemnisation moins favorables pour ceux n'ayant pas de contrat d'assurance.

« L'État s'était engagé à verser jusqu'à 600 millions d'euros par an pour faire fonctionner ce système, mais au vu de l'étendue des pertes et de la récurrence des épisodes climatiques impactant les exploitations, nous souhaitons que cette enveloppe soit revue à la hausse. Pour le moment, l'État ne souhaite pas aller au-delà ». Afin de déterminer la base à assurer, les exploitants auront le choix de se baser sur la moyenne olympique (de l'exploitation) ou la moyenne triennale glissante. Un souci pour certains au vu des dernières années catastrophiques – des discussions sont en cours, mais malheureusement pas forcément en avancée positive - pour éventuellement intégrer la potentialité de rendement de l'exploitation dans le calcul afin que les exploitants ne soient pas lésés. Dans tous les cas Joël Limouzin assure : *« nous ne lâcherons pas le volet sur la perte de qualité que l'État voulait évincer du projet, car pour nous ce point est primordial. Cela est encore en pourparlers ».*

En pratique

Ainsi avec l'application du règlement Omnibus (voir : https://www.consilium.europa.eu/), pour une perte de 100 % sur les prairies, par exemple, avec une autoassurance d'une franchise de 30 % (qui peut se réduire si une subvention est adoptée à hauteur de 70 %, ou encore d'un rachat de franchise pouvant être proposé par les assurances jusqu'à 15 %), les payements sont divisés ainsi : 10 % des assureurs et 90 % du fonds de solidarité national (FSN). Au final, l'agriculteur sera indemnisé entre 80 et 90 % de ses pertes, en fonction de la franchise choisie. Pour rappel, le niveau de cette dernière n'est pas encore connu aujourd'hui. Sans ce système d'assurance, et donc en cotisant uniquement au FSN, l'exploitant pourra espérer avoir une indemnisation de 31,5 % - toujours dans le même cadre avec 100 % de perte sur prairie.

Inconnus multiples

Si le principe global est plus ou moins établi, beaucoup d'interrogations sur des éléments primordiaux persistent à ce jour comme pour la moyenne olympique avec la communication de l'historique annuel des valeurs de l'indice de production fourragère et de la moyenne de référence, l'application du règlement Omnibus, ou encore sur les semences afin de prendre en compte l'objectif de rendement quand il existe. Pour rappel, la réforme doit être mise en application à partir du 1er janvier 2023.

Chloé Monget



Le Crédit Agricole Centre Loire s'engage à vos côtés



Vous, agriculteurs, êtes un maillon essentiel, de la chaîne alimentaire. C'est vous, qui par votre travail, quelles que soient vos productions, êtes indispensables à l'économie française.

Au Crédit Agricole Centre Loire, nous souhaitons aujourd'hui vous réaffirmer notre volonté sincère d'être à vos côtés après les sinistres climatiques de ces dernières semaines.

Ces aléas climatiques, associés à de nouvelles contraintes et incertitudes, sont venus sévèrement percuter le secteur agricole de notre territoire sur les départements du Cher, du Loiret et de la Nièvre.

Le Crédit Agricole Centre Loire, banque coopérative partenaire historique de l'agriculture dans les bons comme les mauvais moments, met tout en œuvre pour vous accompagner et conduit avec vous, des réflexions pour faire face aux contextes climatique et réglementaire en cours et à venir.

En adéquation avec le Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole, et convaincus de l'importance vitale de l'agriculture dans l'économie de nos territoires ruraux, nous faisons le choix de vous accompagner, clients agriculteurs, tant sur les transitions que sur la maîtrise des risques potentiels.
Nos conseillers sont d'ores et déjà mobilisés à vos côtés pour cerner vos besoins et vous proposer les solutions personnalisées qui vous permettront de surmonter ces épisodes climatiques.

Fidèle à nos engagements coopératifs, nous sommes solidaires de nos clients agriculteurs.



Arnaud BODOLEC
Président

Xavier MALHERBET
Directeur Général

ca-centreloire.fr | facebook.com/CréditAgricoleCentreLoire | @CA_Centre_Loire

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de Crédit, dont le siège social est situé 8 Allée des Collèges, 18920 BOURGES Cedex 9 immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURGES » 18920 Bourges cedex 9, sous le numéro 398 824 714, Inscrit à l'ORIAS sous le n° 07009045 en qualité de courtier d'assurance, Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et syndic numéro CPI 1801 2021 000 000 001 délivrée par la CCI du Cher, bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA 53 rue de la Boétie 75008 PARIS. - service communication - Juillet 2022

// COLZA

Assurer une bonne nutrition minérale à l'automne

Obtenir une croissance dynamique et continue à l'automne est une condition indispensable pour un colza robuste. Plusieurs voies peuvent être empruntées pour assurer une bonne alimentation minérale de la culture. Elles peuvent être combinées pour améliorer les chances de succès.

La diversification des cultures et le positionnement optimal du colza dans la rotation

L'allongement du délai de retour du colza, l'insertion de légumineuses dans la rotation et le positionnement du colza après une culture laissant de l'azote valorisable à la récolte contribuent à améliorer la croissance automnale du colza. Cet effet peut être illustré par les résultats obtenus dans le dispositif « Syppre Berry » dans lequel un système de référence (blé tendre – orge d'hiver – colza associé) est comparé à un système innovant visant la multi-performance intégrant notamment l'allongement de la rotation et l'insertion de légumineuses en cultures principales et couverts. Le colza a été positionné après une succession lentille puis blé dur afin d'augmenter la disponibilité en azote pour le colza (figure 1). La biomasse du colza (sans considérer la biomasse des couverts associés) à l'entrée de l'hiver a été nettement améliorée dans le système innovant : + 700 g/m² en 2018 et + 1300 g/m² en 2020. Ces différences entre les deux systèmes peuvent être en partie attribuées à des différences de disponibilité en azote (amélioration de la teneur en azote du sol, de l'enracinement…).

Un précédent « légumineuses à graines »

Il permet d'améliorer la quantité d'azote absorbé par le colza d'une quinzaine d'unités en moyenne par rapport à un précédent « blé ». C'est ce que montrent les résultats de 8 expérimentations conduites de 2008 à 2010 par Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de la Mayenne, de la Moselle, de la Nièvre et de l'Yonne dans le cas d'un précédent pois (figure 2 ; travaux soutenus financièrement par le CasDAR).

L'apport de produits organiques avant le semis du colza

Il permet également d'améliorer la disponibilité en azote pour le colza. Dans le cadre des 25 expérimentations conduites par Terres Inovia de 1995 à 1998, avec apport de produits organiques de type II principalement (lisier de porc, fumier et fientes de volailles…) et pour des dates de semis du colza allant du 18 août au 11 septembre, cette augmentation de la disponibilité en azote a permis une augmentation de la quantité d'azote absorbé par la culture à l'ouverture du bilan (Pi) de 40 u en moyenne (figure 3).

L'apport d'azote minéral au semis du colza

Une autre technique permettant de soutenir la croissance du colza à l'automne consiste à réaliser un apport de 30 u d'azote sous forme d'engrais minéral au semis dans le respect de la réglementation en vigueur (pas d'apport d'engrais azoté minéral après le 31 août). Dans les expérimentations conduites par Terres Inovia et ses partenaires, ce type d'apport a permis d'améliorer le poids de matière fraîche aérienne à l'entrée de l'hiver (+ 780 g/m² en 2021 sur 21 essais et + 550 g /m² en 2022 en moyenne sur 15 essais). En moyenne, le coefficient apparent d'utilisation (CAU) de l'azote apporté (gain d'absorption permis par l'apport des 30 u par rapport au témoin sans apport) a toujours été au moins égal à 1.0, ce qui signifie que l'apport n'a pas contribué à une augmentation du risque de lixiviation de l'azote à l'automne. Des CAU supérieurs à 1.0 ont même été enregistrés, ce qui est la conséquence probable d'une simulation de la croissance racinaire ayant permis une meilleure utilisation de l'azote du sol. Dans les situations où le colza a eu une croissance limitée à moins de 1300 g/m² de biomasse fraîche aérienne à l'entrée de l'hiver en l'absence d'apport d'azote, ce dernier au semis a permis de réduire les dégâts consécutifs à des infestations larvaires.

Associer le colza avec une légumineuse gélive

Cette association permet d'améliorer l'état d'alimentation en azote du colza. En témoignent les nombreux exemples où le rougissement du colza cultivé seul (symptôme de faim d'azote) a pu être évité grâce à l'association. Il a été montré que cet effet n'était pas lié à un transfert d'azote entre les légumineuses et le colza pendant l'été et l'automne, mais que c'était plutôt la conséquence d'une meilleure exploration du sol par les racines pendant l'automne (Jamont et al., 2013).

Raisonner la fertilisation phosphatée

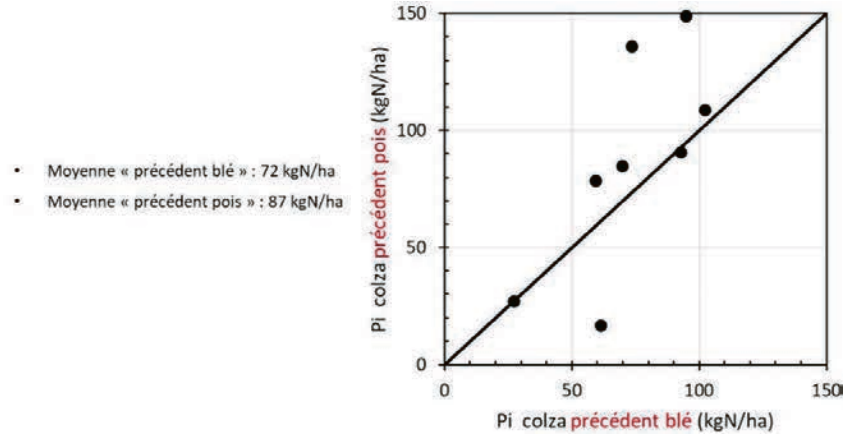
Le colza est l'une des espèces de grandes cultures les plus exigeantes en phosphore. Cela signifie que son rendement est très affecté en cas de carence. Le phosphore est en particulier impliqué dans la mise en place du système racinaire. Il est donc indispensable dès la mise en place de la culture même si la phase de plus forte absorption se situe au printemps. La fertilisation phosphatée doit donc de préférence être réalisée au semis, en particulier dans les situations les plus carencées. L'outil de base pour le raisonnement de la fertilisation phosphatée est l'analyse de terre. Les symptômes de carences sont difficiles à identifier car ils consistent le plus souvent en un ralentissement de la croissance, voire, dans les cas les plus critiques, en un arrêt de croissance et une disparition des plantes (photo 2). Il n'y a pas de décoloration ou de déformation foliaire. Les règles de raisonnement de la fertilisation phosphatée du colza préconisées par Terres Inovia sont inspirées de la méthode Comifer.

Les leviers à combiner pour maximiser les chances d'obtenir un parcours de croissance automnal favorisant la robustesse du colza

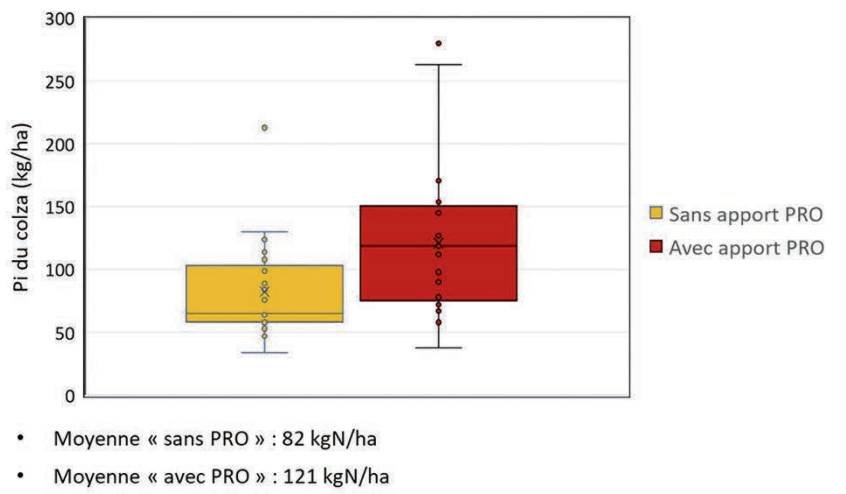
Dans les situations où la disponibilité en azote et/ou en phosphore est limitée, Terres Inovia recommande de combiner plusieurs leviers pour maximiser les chances d'assurer une bonne nutrition minérale du colza : succession de cultures favorable, fertilisation organique ou minérale, association du colza à une légumineuse gélive…

Luc Champolivier-Terres Inovia

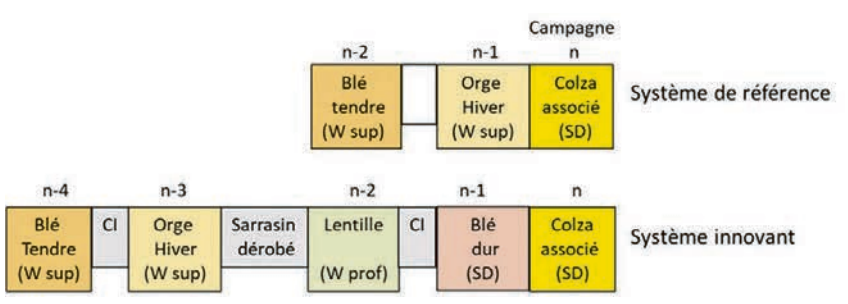
Pour en savoir plus : https://www.terresinovia.fr/-/fertilisation-du-colza-phosphore-et-potasse et replay du webinaire « Assurer l'implantation et la nutrition du colza » : https://youtu.be/2ubTvzZB3hk



Quantité d'azote absorbé à l'ouverture du bilan par le colza après un précédent pois ou après un précédent blé (Pi : quantité d'azote absorbé à l'ouverture du bilan : tient compte de l'absorption d'azote à l'entrée et à la sortie de l'hiver).



Quantité d'azote absorbé à l'ouverture du bilan par le colza avec et sans apport de produits organiques (PRO) (Pi : quantité d'azote absorbé à l'ouverture du bilan : tient compte de l'absorption d'azote à l'entrée et à la sortie de l'hiver).



Extraits de successions de cultures des systèmes comparés dans le cadre du dispositif « Syppre Berry » (W sup / W prof : implantation après travail du sol superficiel / profond ; SD : semis direct).





// MAÏS

En attendant la pluie...

En peu de temps, l'horizon s'est assombri pour les cultures de printemps, en particulier pour les maïs : la sécheresse et la canicule hâtent le cycle de cette plante tropicale et entament son potentiel de rendement.

Les conditions du printemps ont été favorables à des semis précoces pour le maïs et les températures chaudes propices à l'avancée de la végétation. D'après l'observatoire Céré'Obs de FranceAgriMer, 30 % des maïs français étaient en floraison au 4 juillet (contre 1 % à la même date en 2021). Les importants cumuls de pluviométrie enregistrés fin juin paraissent déjà loin, chassés par la sécheresse et la canicule. Pour les cultivateurs de maïs, l'heure est à l'expectative : comment les plantes vont-elles passer ce cap difficile, où se conjuguent fortes températures et absence de précipitation ? Comme en 2020, ces températures très élevées associées à l'absence de pluviométrie durant la période de mise en place des grains font craindre des pertes de rendement significatives, pertes dont la sévérité dépendra de l'intensité et la durée des stress. *« Les maïs semés précocement, qui ont bénéficié de températures moins élevées et d'une réserve hydrique correcte pendant leur floraison s'en tirent plutôt mieux que les semis tardifs, dont la floraison coïncide avec le stress hydrique et thermique »*, analyse Émeric Courbet, technicien grandes cultures à la Chambre d'agriculture de Haute-Saône. Le maïs est en effet très sensible aux stress pendant la période encadrant la floraison, durant laquelle les soies s'allongent hors des spathes.

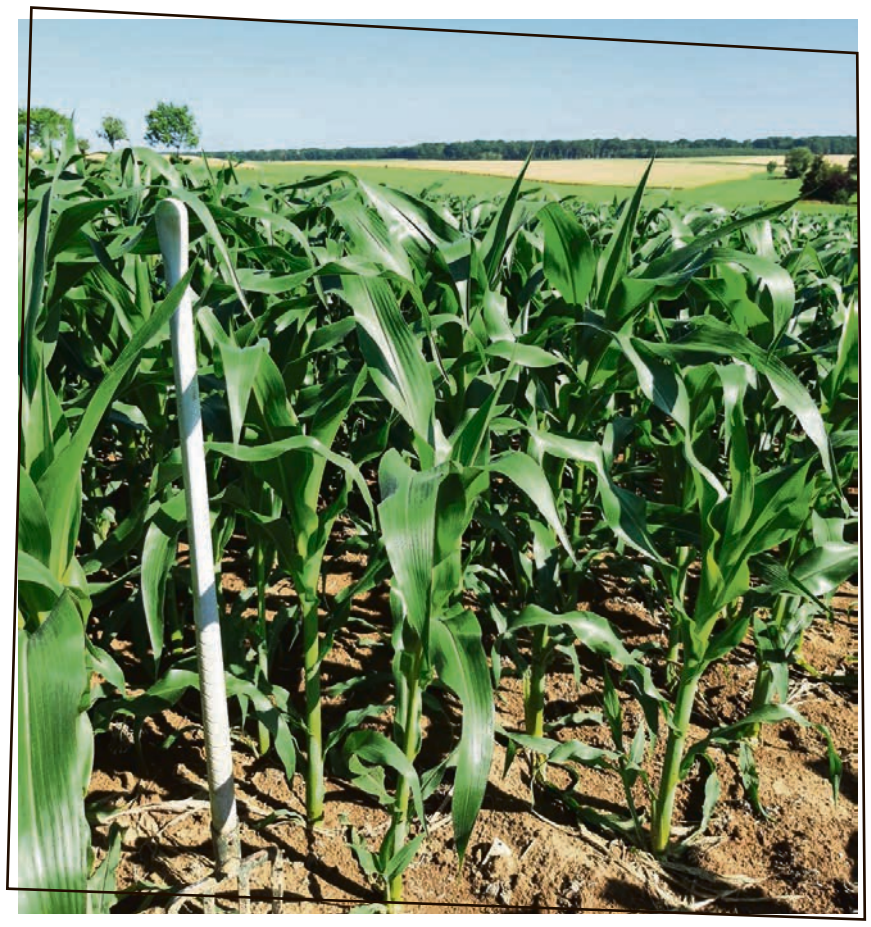
Régulation de transpiration

« Dans le Jura, les situations sont très diverses, relate Patrick Chopard, technicien à la Chambre d'agriculture du Jura : *des surfaces non négligeables ont accès à l'irrigation, et dans la vallée du Doubs, sur les sols profonds, les remontées d'eau par capillarité soutiennent la croissance des maïs. Sur les terrains plus superficiels, c'est beaucoup plus compliqué ».* En cas de déficit hydrique, les plantes régulent leur transpiration en fermant leurs stomates sous l'effet d'hormones de signalisation émises lors de la perception du stress par la plante. Cela se traduit par le symptôme d'enroulement des feuilles durant les heures de la journée à forte demande d'évapotranspiration. Ce comportement de survie a l'inconvénient de réduire la production de matière sèche durant la séquence de déficit hydrique, mais s'avère utile en cas de prolongement du déficit grâce à un fonctionnement au ralenti, à condition que la perte de croissance générée par la fermeture temporaire des stomates ne soit pas trop importante.

Moins catastrophique qu'en 2020

Sébastien Picaud, polyculteur-éleveur du côté de Saint-Lothain, près de Poligny, sur des sols hétérogènes des contreforts du Revermont, constate de visu l'impact du déficit hydrique qui se fait sentir. *« On voit bien les veines de terre moins profondes, où les feuilles du maïs se sont mises en cornet. Jusqu'à présent le peuplement était relativement homogène avec de bonnes croissances et des pluies arrivées pile au bon moment, pour la fécondation des épis. S'il ne pleut pas rapidement, le remplissage des grains sera pénalisé, mais ça ne devrait pas être aussi catastrophique qu'en 2020 où la floraison plus tardive avait coïncidé avec la canicule, et où il manquait des grains, avec des épis difformes ».* Près de Dole, à Annoire, Matthieu Barraux produit du maïs semence sous contrat, avec l'appui de l'irrigation, sur 25 ha. *« Les lignées utilisées en multiplication sont beaucoup plus fragiles que les maïs hybrides cultivés par les agriculteurs pour le grain ou l'ensilage. L'irrigation est indispensable pour avoir une croissance soutenue. On craint toujours les températures extrêmes qui peuvent compromettre la fécondation des épis, par desséchement prématuré des soies ou des pollens. On a cette année l'avantage d'avoir toujours un peu de vent, ce qui favorise la pollinisation ».*

Alexandre Coronel



Le maïs dispose de mécanismes physiologiques adaptatifs pour limiter l'évapotranspiration, quand la réserve en eau du sol est insuffisante, mais c'est au détriment de sa croissance.



// MOUTARDE

21 Aussi en dérobées

Des agriculteurs de Marsannay-le-Bois cultivent de la moutarde l'été, entre du seigle et du blé.



Vincent Lecuret, le 27 juillet dans l'une de ses parcelles.

Il fait sec, ce n'est peut-être pas la meilleure année pour en parler, mais allons-y quand même... La moutarde, traditionnellement semée à l'automne, voire en sortie d'hiver, peut être également cultivée en dérobée l'été, entre deux autres cultures. Plusieurs exploitants se prêtent à l'exercice depuis trois ans en Côte-d'Or, la surface totale s'élève actuellement à 700 ha dans le département. Comme le rappelait Jérôme Gervais, conseiller à la Chambre d'agriculture dans l'une de nos dernières éditions, le double essor de la méthanisation et de la culture du seigle joue un rôle non négligeable dans son développement. La SAS MLGG de Marsannay-le-Bois, s'est justement lancée dans l'aventure l'année dernière après sa récolte de seigle. Pas moins de 110 ha de moutarde ont été semés entre le 20 mai et le 20 juin. Un rendement de 7 q/ha a été enregistré courant septembre. *« Ce résultat est à remettre dans un contexte de potentiel limité, après une Cive. Mais 7 q/ha, cela nous convient, cela s'ajoute à la plus-value réalisée par le seigle et notre vente de gaz »*, indique Vincent Lecuret, l'un des six associés de la SAS, qui poursuit : *« avec un prix de 950 euros la tonne de moutarde l'année dernière, nous avions largement couvert nos frais de culture qui, à la base, sont déjà relativement bas. En effet, en dérobée, il faut compter entre 100 et 150 euros/ha. C'est nettement moins que la moutarde semée à l'automne qui nécessite davantage de fertilisation, d'insecticides et de désherbage, avec son cycle beaucoup plus long »*.

On remet ça

L'expérience a été renouvelée cette année sur une surface équivalente (115 ha) et un prix de vente plus intéressant (1350 euros/t). Les cultures sont pour l'instant moins prometteuses que l'an passé mais encore une fois, peu d'investissement ont été nécessaires. *« La pluviométrie du mois d'août sera déterminante. S'il pleut en conséquence, nous pourrons peut-être viser le même rendement qu'en 2021. S'il ne tombe pas une goutte, un 3 à 4 q/ha n'est pas à exclure, mais encore une fois, le risque est limité et nous l'assumons »*, commente l'agriculteur de 43 ans. Vincent Lecuret et ses collègues avaient encore une fois attendu la date du 20 mai pour semer : *« l'idée est d'être décalé par rapport aux cycles d'insectes. Avant cette date, la pression d'altises a toutes les chances d'être importante à la levée, les méligèthes peuvent également sévir à la floraison. En semant après le 20 mai, nous sommes censés passer à côté »*. Pour la récolte, la technique du fauchage-andainage avait été utilisée l'an passé : *« avec ce procédé, nous avions accéléré la dessiccation des graines. Notre objectif est toujours de récolter avant la fin septembre pour pouvoir éviter des coûts de séchage et surtout, pour semer tranquillement nos céréales d'automne dès le début du mois d'octobre. De plus, nous avons désormais à gérer un chantier d'épandage de digestat dans la même période. Nous n'aurons peut-être pas besoin de faucheuse-andaineuse cette année car les cultures évoluent vite, certaines sont même en train de griller... »*. Quel que soit le résultat de cette campagne, la SAS MLGG repartira en moutarde l'an prochain : *« nous nous y retrouvons avec cette culture d'été, d'un point de vue économique car le prix de la tonne passera à 2000 euros, mais aussi d'un point de vue agronomique. En effet, en semant à cette période, nous cassons le cycle des mauvaises herbes de nos rotations historiques avec une majorité de cultures d'hiver. Semer des cultures d'été, nous voulions le faire depuis des années. La cameline et le sarrasin peuvent aussi donner de bons résultats, nous en avons aussi mais sur de plus petites surfaces. Semer du tournesol et du pois, c'est beaucoup plus compliqué par rapport à leurs besoins en eau plus importants et leur coût de semence avoisinant les 100 euros/ha »*.

AG

La moutarde, une longue histoire

Trois des quatre fermes qui ont fusionné pour créer l'EARL, le Gaec puis la SAS MLGG cultivaient déjà de la moutarde avant leur rapprochement. Cette culture est donc naturellement restée dans l'assolement, comme l'explique Vincent Lecuret : *« La moutarde a longtemps fait partie de nos marges les plus intéressantes, avec une fourchette de rendements allant de 12 à 18 q/ha. Cette culture nous permettait d'alterner avec le colza pour éviter que celui-ci ne revienne trop souvent dans la rotation. Ses semis décalés d'un mois par rapport au colza sont aussi appréciables. La récolte de moutarde représente un autre atout : la culture ne s'égraine pratiquement pas et nous pouvons moissonner les blés en amont, sans prendre de risque. Contribuer à la dynamique de cette filière locale faisait aussi partie de nos motivations, sachant que Fabrice Genin, l'un des associés de la SAS, préside l'APGMB depuis plusieurs années. Il n'y avait que des avantages, à l'exception d'un salissement un peu plus prononcé qu'en colza »*. **Tout allait donc très bien, jusqu'à la multiplication des aléas climatiques et l'augmentation de la pression d'altises :** *« un 6 q/ha en 2019 a été suivi d'un très maigre 2,5 q/ha en 2020... Nous avons fait le choix de ne pas semer de moutarde d'automne pour la récolte 2021, nous n'en avons fait qu'en dérobées »*. **Devant la hausse du prix payé aux producteurs et l'annonce de la pénurie, la SAS MLGG est** *« repartie »* **en moutarde à l'automne dernier. La moisson 2022 a livré un rendement de 13 q/ha :** *« avec un prix de 1350 euros/t, le bilan redevient intéressant. Pour la prochaine campagne, nous allons doubler la surface et semer 60 ha de moutarde cet automne. Nous restons malgré tout dans l'inconnue face aux altises et aux moyens de protection qui ne sont pas encore totalement définis à ce jour »*.

// AIDE PAC

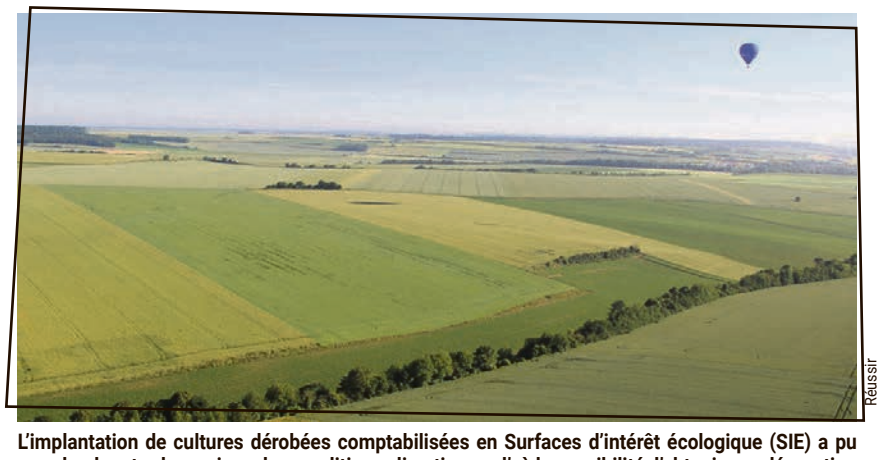
21 Face aux conditions climatiques, dérogation possible pour les cultures dérobées SIE

En raison des conditions climatiques, la Direction départementale des territoires (DDT) de Côte-d'Or indique qu'une dérogation peut-être accordée aux agriculteurs qui n'auraient pas pu implanter leurs cultures dérobées, comptabilisées en Surfaces d'intérêt écologique (SIE). La date limite pour l'implantation est alors repoussée du 6 au 20 août.

Dans le cadre de la mise en œuvre du verdissement de la PAC, une part minimale de Surfaces d'intérêt écologique (SIE) de 5 % doit être présente sur l'exploitation. Parmi ces SIE, on retrouve les cultures dérobées semées en mélange. La date limite d'implantation des cultures dérobées semées en mélange et comptabilisées en SIE est fixée au 6 août pour les exploitations ayant leur siège en Côte-d'Or. Elles doivent rester en place pendant une période d'au moins 8 semaines, soit du 6 août au 30 septembre et ne doivent pas recevoir de traitements phytopharmaceutiques (y compris homologués bio) durant les 8 semaines de présence obligatoire.

En cas de changement d'implantation des parcelles SIE, une modification de déclaration doit être transmise à la Direction départementale des territoires (DDT). Toutefois, une dérogation pour les exploitants n'ayant pas pu implanter du fait des conditions climatiques a été mise en place : au vu des conditions actuelles de sécheresse et s'il ne pleut pas début août pour permettre la levée des cultures dérobées, les exploitants du département pourront demander à décaler au 20 août la date de début de présence obligatoire des cultures dérobées. Cette demande individuelle argumentée devra alors être faite par courrier adressé à la DDT ou par mail (ddtseaee@cote-dor.gouv.fr) avant le 20 août. Dans ce cas, toutes les cultures dérobées de l'exploitation feront l'objet du report. Il n'est pas possible d'avoir deux périodes différentes sur l'exploitation. En cas de dérogation, le semis des cultures dérobées reste obligatoire et le temps de présence reste de 8 semaines à compter de la date limite d'implantation, soit du 20 août au 15 octobre. Un modèle de demande de report de date est disponible sur le site internet de la préfecture (rubrique politiques publiques/agriculture/Politique Agricole Commune). Pour rappel, dans tous les cas de figure, le semis demeure obligatoire.

DDT de Côte-d'Or



Réussir

L'implantation de cultures dérobées comptabilisées en Surfaces d'intérêt écologique (SIE) a pu prendre du retard, en raison des conditions climatiques, d'où la possibilité d'obtenir une dérogation et un report de date limite pour cette implantation.

VIGNES

// POUR PRÉPARER L'AVENIR

21 Face au dépérissement, des fondamentaux à retrouver

Début juillet, les Pépinières Guillaume organisaient, sur leur site de production de plants de Pagny-le-Château, en Côte-d'Or, des journées techniques. Un événement d'autant plus important que le monde viticole se pose de nombreuses questions sur les évolutions nécessaires face au changement climatique.

C'est dans le sud de la Côte-d'Or, à Pagny-le-Château, que les Pépinières Guillaume avaient donné rendez-vous pour des journées techniques organisées du 5 au 7 juillet. L'entreprise, dont le siège est en Haute-Saône, à Charcenne, dispose ici d'une quarantaine d'hectares dédiés à la production de jeunes plants de vigne.

Près de 15 millions de plants sont mis en œuvre chaque année par les équipes de l'entreprise. Ils sont destinés aux vignobles du monde entier.

Ces journées techniques prennent un relief particulier, dans un contexte marqué par le changement climatique et le dépérissement de la vigne, constaté plus particulièrement en Bourgogne depuis quelques années. Ces évolutions interpellent le monde viticole dans son ensemble et appellent des réponses de la part d'une entreprise comme les Pépinières Guillaume.

Travail de longue haleine

La tâche n'est pas simple, comme le souligne Pierre-Marie Guillaume, directeur général délégué : *« entre le moment où le pépiniériste entame son travail de recherche et celui où il peut proposer aux viticulteurs un plant de vigne, il faut au moins 15 ans… »* Le site de Pagny-le-Château est la traduction visible de ce travail de longue haleine qui a, bien sûr, placé la problématique du dépérissement au cœur de sa feuille de route.

L'entreprise s'appuie sur des procédures où la traçabilité tient une place tout à fait importante : variétés, classe, suivi phytosanitaire, recherche cadastrale des parcelles… rien n'est laissé de côté en matière de collecte de données, afin d'identifier au plus vite les raisons d'un dépérissement constaté. *« Nous devons être vigilants sur une grande quantité de facteurs,* poursuit Pierre-Marie Guillaume. *Cela concerne le travail que nous accomplissons sur la préparation des plants que nous vendons, notamment la qualité de la greffe mais aussi les modes culturaux : par exemple, un plant trop poussé à l'azote va produire un bois peu dense qui peut constituer une porte d'entrée pour des champignons pathogènes. Nous prêtons la plus grande attention à la qualité de la soudure sur le porte-greffe, à la tige, au racinage. Cela implique de procéder à un tri important ».*

Tout a changé

Pour le directeur général délégué de la pépinière, la question fondamentale à laquelle il faut toujours tenter de trouver une réponse est la suivante : qu'est-ce qu'un beau pied de vigne ? La réponse est d'autant moins simple à faire émerger qu'en dix ans, le contexte naturel et climatique a beaucoup changé. *« Il y a dix ou quinze ans, on pensait vendanger début octobre, les viticulteurs craignaient donc la pourriture, voulaient plus de sucre… aujourd'hui, on en voudrait plutôt moins, avec des vendanges de plus en plus précoces et un ensoleillement croissant ».* Ces journées techniques montraient également que toute la problématique ne se résume pas au porte-greffe. La question de la préparation des sols, afin que les plants s'enracinent correctement apparaît tout aussi essentielle. *« Amener entre 70 et 90 tonnes de fumier à l'hectare, en fonction des sols dont on dispose, ce n'est pas une dépense mais un véritable investissement,* souligne Pierre-Marie Guillaume. *Il faut créer une vie microbienne, revenir à l'agronomie. Dans le dépérissement de la vigne, le tassement du sol joue aussi un rôle ».* Le dirigeant de l'entreprise s'interroge sur la tendance qui voudrait que, pour lutter contre le réchauffement climatique, le plus efficace serait d'implanter sous nos latitudes des porte-greffes du sud. *« Ce n'est pas si simple,* reconnaît-il. *Il faut trouver les bons compromis en termes de qualité et de quantité de raisin produit. Il y aura sans doute, de plus en plus, la nécessité de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier ».*

Revenir à l'agronomie

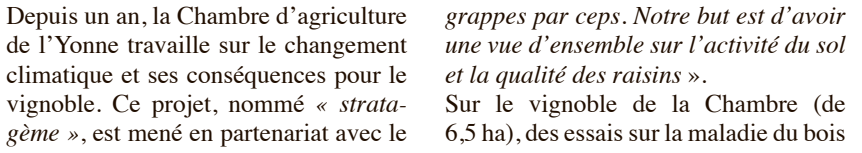
Au final, ces journées techniques soulèvent plus de questions qu'elles n'apportent de réponses mais parce que ces dernières ne peuvent être simplistes et stéréotypées. Pour s'adapter au changement climatique il n'existe pas de vérité absolue mais la nécessité, pour les viticulteurs et leurs fournisseurs, de revenir aux fondamentaux de l'agronomie se fait plus évidente, tant les contextes pédologiques et climatiques ne peuvent se satisfaire d'une réponse unique.

Berty Robert

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89 Quels essais menés dans le vignoble ?

À Beine, Chablis et Poilly-sur-Serein, des essais viticoles sont menés par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Tour d'horizon de ceux-là.



À Poilly-sur-Serein, des essais de couvert avec du trèfle, de la féverole et du seigle sont faits sur une parcelle du domaine Moreau et Fille (ici Baptiste Moreau avec Mathilde Civet).

Depuis un an, la Chambre d'agriculture de l'Yonne travaille sur le changement climatique et ses conséquences pour le vignoble. Ce projet, nommé *« stratagème »*, est mené en partenariat avec le BIVB. *« Cela concerne le sol, la vigne avec le gel par exemple et tout ce qui tourne autour du contexte du changement climatique »*, commente Mathilde Civet, conseillère en viticulture à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

À Beine, des essais sont faits sur le vignoble de la Chambre, notamment avec la mise en place de paillage pour observer l'évolution et le type d'influence sur les adventices et le sol. *« Une comparaison est faite entre deux types de paillage : la paille de lin et le miscanthus. On compare également cela à une rangée témoin, c'est-à-dire où il n'y a pas de paillage du tout »*, explique Mathilde Civet.

Pour mener cela à bien, des suivis hydriques sont faits. *« On observe aussi la stabilité des sols avec des sachets de thé enterrés (ils permettent de déterminer la minéralisation et le type des sols), on relève la température des sols et on fait une récolte d'essai aux vendanges où on compte le nombre de grappes par ceps. Notre but est d'avoir une vue d'ensemble sur l'activité du sol et la qualité des raisins ».*

Sur le vignoble de la Chambre (de 6,5 ha), des essais sur la maladie du bois où sont testés différents types de taille (entre autres), sont également faits.

Divers essais de paillage

D'autres essais de paillage ont lieu à Chablis. D'abord dans les vignes de Jean-Luc Fourrey, vigneron à Chablis, avec une comparaison entre le miscanthus, les copeaux de bois et le bois raméal fragmenté (BRF). Contrairement à la parcelle de Beine, ces essais sont faits sur la parcelle entière et pas seulement sur quelques rangs. *« On a également posé une sonde pour mesurer l'ensoleillement afin d'avoir des données hydriques sur la parcelle »*, poursuit la conseillère de la Chambre. *« Il y a aussi une sonde capacitive qui permet de mesurer l'humidité relative du sol ».*

Des mesures de contraintes hydriques et des mesures de stade phénologique, ainsi que des analyses de moût aux vendanges sont enfin faites.

Un peu plus loin, toujours à Chablis, d'autres essais sont menés par la Chambre, au domaine des Malandres. *« Ici, c'est un essai sur le paillage en plein, c'est-à-dire que toute la parcelle est paillée (contrairement aux autres essais dits « paillage sous le rang »). L'objectif de cela est de voir si la contrainte hydrique diminue avec un temps caniculaire. On cherche aussi à savoir si cela n'impacte pas la nutrition de la vigne car la paille se dégrade très lentement ».* Le but est également de bloquer la pousse des adventices. Mais visiblement, dans le temps, l'herbe réussie à pousser. Cependant, seuls certains types d'adventice y arrivent comme le liseron.

À Poilly-sur-Serein, dans une parcelle du domaine Moreau et Fille, on trouve un essai de couvert avec du trèfle, de la féverole et du seigle. Le couvert est ensuite roulé (au mois de mai) pour en faire un paillage. *« L'objectif est d'avoir une couverture au sol toute l'année avec une partie en enherbement et une partie en paillage, afin de gérer les adventices »*, indique Mathilde Civet.

Tous ces essais entrant dans le projet *« stratagème »* ont vocation à perdurer et se développer dans le temps. Toutes les données recueillies sont communiquées sur le réseau « landfiles » interne aux Chambres d'agriculture.

Christopher Levé

Zoom sur le BAC de Chichée

Conseillère en viticulture à la Chambre, Mathilde Civet est en charge de l'animation du BAC (bassin d'alimentation de captage) de Chichée. *« Cela a pour but d'aider les viticulteurs à améliorer les pratiques. Pour cela, on met en place des actions érosions, des actions plantation de haies, des actions aides de lavage et remplissage. Il y a également une préconisation sur les traitements à faire fait par Guillaume Morvan, et un suivi de parcelle sur la partie phyto et herbicide »*, détaille-t-elle.

Dans le cadre du BAC de Chichée, des randonnées pédologiques ont été organisées où ont été observés des bassins d'orage. *« L'eau qui ruisselle ravine. Alors, on pousse les viticulteurs à enherber les tournières pour éviter ce phénomène. Il faut savoir que l'herbe diminue de 60 à 70 % le ruissellement de l'eau et permet son infiltration dans le sol »*, assure-t-elle.



VIGNE

// PRATIQUE

Un titre emploi adapté aux vendanges

Alors que les besoins de main-d'œuvre en viticulture vont devenir très concrets dans les jours qui viennent, la MSA de Bourgogne rappelle l'utilité et le fonctionnement du Titre emploi simplifié agricole (Tesa).



Réussir

En période de vendanges, le Tesa simplifié est un outil important pour les recruteurs.

Le Titre emplois simplifié agricole (Tesa) simplifié ne peut être utilisé que pour les embauches en contrat CDD n'excédant pas 3 mois. Lors de la saisie des données d'état civil, il ne faut pas utiliser de signes typographiques particuliers (tréma, accent, apostrophe, etc.) Si vous avez changé de numéro d'établissement (nouveau Siret), demandez votre inscription sous le nouvel établissement et établissez toutes vos déclarations sous le nouveau numéro. Il en va de même si votre entreprise compte plusieurs établissements sur plusieurs départements : effectuez vos déclarations sous chaque établissement dans les départements concernés.

Les consignes de saisie dans votre espace privé lors de l'embauche : Préparez quelques jours auparavant vos déclarations d'embauches sans les transmettre à la MSA. Juste avant l'embauche, vérifiez les données d'état civil des salariés, les données du contrat (possibilité de modifier les dates d'embauches). Procédez à l'envoi à ce moment-là.

Nature de l'activité : Cliquez, dans la liste déroulante, sur l'activité correspondante à votre entreprise. Elle débute par votre département d'appartenance (21, 58 71 ou 89) puis sélectionnez « Viticulture Contrat Vendanges ». Le choix est très important car les taux applicables diffèrent selon le département.

Données d'état civil : complétez le nom, prénom, date et lieu de naissance. Si vous avez déjà employé certains salariés, reportez vous aux bordereaux de cotisations pour relever les données exactes d'état civil.

Données du contrat : cochez obligatoirement la case Travailleur occasionnel (sauf pour les cuisiniers et les cavistes). Cochez « date de fin imprécise ». Renseignez obligatoirement une durée minimale de CDD. Elle ne doit pas être trop importante. Si la durée minimale indiquée n'est pas dépassée, il y aura impossibilité d'établir le bulletin de salaire. Indiquez 1 ou 2 jours.

Salarié non présent : si un salarié ne s'est pas présenté et que vous avez déjà transmis le volet Déclaration préalable à l'embauche (DPE), n'établissez pas un bulletin de salaire à 0 mais régularisez sa situation en cochant « DPE sans embauche ». Cela évitera des relances ultérieures.

Erreur ou omission dans les éléments déclarés : si vous n'avez pas encore établi le bulletin de salaire, vous conservez la possibilité d'annuler l'embauche en indiquant « erreur de saisie ». Au préalable, contactez la plateforme de service CIC Extranaute afin de demander l'annulation de la déclaration auprès de la MSA. Après intervention de la MSA, vous pourrez refaire votre déclaration d'embauche à la même date d'embauche (ne tenez pas compte du message « DPE hors délais »).

Réalisation du bulletin de salaire : la saisie du bulletin de salaire sur 2 mois civils est autorisée pour les contrats saisonniers, d'usage ou vendange, dans la limite d'un seul par contrat (possible cette année car les vendanges s'étaleront sur août et septembre, donc sur le même trimestre).

Notez que Pôle emploi continue d'accepter l'attestation Pôle emploi fournie par le Tesa simplifié.

Concernant le délai d'envoi des bulletins de salaire : les employeurs de main-d'œuvre sont tenus d'adresser ceux des vendangeurs à la MSA dès la fin des travaux ou au plus tard le 30 septembre 2022. Tous les bulletins de salaire web doivent être envoyés. Si votre salarié ne s'est pas présenté, reprenez votre DPE web et indiquez « DPE sans embauche ». Cette information vous évitera des rappels de déclarations.

Consignes de saisie lors de l'élaboration du bulletin de salaire : la MSA ne peut intervenir qu'après facturation et sur réclamation écrite de votre part. Vous devez indiquer si l'Indemnité complémentaire de congés payés (ICCP ou ICP) est versée mois par mois ou à la fin du contrat. S'agissant de contrat inférieur à 1 mois, l'ICCP se calculera automatiquement si « fin de CDD » est coché. N'omettez pas d'indiquer le montant du SMIC RDF.

MSA Bourgogne

Vous pouvez contacter votre MSA au numéro suivant : 03 85 39 51 75. Une assistance Internet est à votre disposition pour vous accompagner lors de l'utilisation ou du démarrage des services en ligne au numéro suivant : 03 20 900 500 (prix d'un appel local).

// EN BREF

Lauréat Le Bourguignon Christophe Briotet, winemaker de l'année

Christophe Briotet, chef de cave et œnologue de la Maison Édouard Delaunay, à Nuits-Saint-Georges, en Côte-d'Or, reçoit à nouveau le prestigieux titre de Red Winemaker of the Year 2022 (meilleur vinificateur mondial de l'année pour les vins rouges) par le célèbre concours londonien International Wine Challenge. C'est une consécration pour l'œnologue ainsi que toute l'équipe de la Maison Édouard Delaunay après seulement quatre millésimes. Basée dans les Hautes-Côtes de Nuits, elle avait été rachetée, en 2017, par Laurent Delaunay, héritier légitime et arrière-petit-fils de son fondateur. L'International Wine Challenge est reconnu comme le concours de vin le plus rigoureux et le plus influent du monde. Son comité de dégustation est co-présidé par six des meilleurs dégustateurs de vin de la planète.

Vin Arrachage, distillation et stockage privé seront décidés bassin par bassin

Les mesures de régulation du potentiel viticole que sont l'arrachage, la distillation et le stockage privé seront décidées bassin par bassin, à l'échelon de chaque vignoble, ressort-il de la rencontre entre la filière viticole et le ministre de l'Agriculture le 25 juillet, a indiqué Jérôme Despey, président du conseil spécialisé Vin de FranceAgriMer. Ces mesures seront prises par les préfets en fonction de la situation de chaque vignoble. Cette régulation est motivée par le tassement de la consommation de vin après les différentes vagues de la crise sanitaire et depuis la guerre d'Ukraine, qui renchérit tous les coûts, a précisé M. Despey. Par ailleurs, le ministre a indiqué qu'il demande à ses services d'accélérer l'examen des dossiers de demande de réserve climatique de vin déposés par plusieurs vignobles, tels le Languedoc, l'Alsace ou Bordeaux, pour une mise en place à la vendange 2022, qui s'annonce bonne en quantité comme en qualité. Enfin, un autre dossier qui semble bien avancé est celui de l'étalement du remboursement des prêts garantis par l'État (PGE) jusqu'à dix ans (au lieu de six) pour les exploitants viticoles. *« Le ministère et Matignon nous ont confirmé qu'ils s'alignent sur cet objectif »*, a rapporté Jean-Marie Fabre, président des Vignerons indépendants.

DIVERSIFICATION

// MÉTHANISATION

89

D'ici janvier 2023, Avallon sera entièrement alimentée en biogaz

À Avallon, un site de méthanisation est en cours de construction. Ce projet est mené par Christophe Rousseau et Frédéric Rauscent, agriculteurs à Domecy-sur-Cure, dont l'objectif est d'alimenter entièrement Avallon en biogaz d'ici janvier 2023, à partir de déchets organiques des locaux, traités directement sur place.



Les travaux devraient se terminer d'ici la fin de l'année, pour que le site soit opérationnel dès janvier 2023.

Christophe Rousseau et son collègue Frédéric Rauscent se sont lancés dans un grand projet : traiter les déchets organiques des habitants d'Avallon afin d'alimenter leurs foyers en biogaz.

C'est un vrai pôle d'économie circulaire qui est en train d'être construit à Avallon. « *C'est un projet de territoire afin de pouvoir collecter les déchets organiques et les traiter sur place sans qu'ils aient besoin de faire 150 ou 200 km. Car aujourd'hui, dans l'Yonne et les départements limitrophes, il n'y a aucune usine de traitement des déchets* », lance Christophe Rousseau, agriculteur à Domecy-sur-Cure. « *Le but de l'opération est de pouvoir collecter les déchets qui se trouvent dans un rayon de 60 à 80 km autour de la station de méthanisation pour que l'on produise de l'énergie avec* ».

Sur ce site de méthanisation, en cours de construction, trois grandes activités sont prévues. « *La première sera la partie traitement des déchets. La deuxième c'est la partie méthanisation avec la production de bio gaz. La troisième est la partie station bio GNV qui pourra alimenter des véhicules. Cela veut dire que les gens pourront à terme amener leurs déchets et repartir en ayant fait le plein de leur voiture à partir de leurs propres déchets. C'est d'ailleurs comme cela que l'idée du projet est née* », explique-t-il.

Aussi, « *à partir du 1er janvier 2024, la collecte de tous les déchets organiques des particuliers sera obligatoire. Il faudra donc des points d'apport volontaires. Nous avons alors prévu une collecte avec des camions roulants au bio gaz pour aller récupérer ces déchets et les apporter directement sur le site* ».

Un projet à 10 millions d'euros

Le gaz qui va être produit sur cette unité de méthanisation a vocation à alimenter entièrement la ville d'Avallon. « *Pour le moment on a un contrat avec Engie pour produire 180 normo m3 de biogaz* », indique Christophe Rousseau. « *Le site a été dimensionné par rapport au volume que la ville d'Avallon peut absorber. Le volume moyen de consommation de la ville d'Avallon est d'environ 206 normo m3. Aujourd'hui, on a réservé 100 % du réseau de la ville d'Avallon* ».

Commencés en septembre 2021, « *les travaux avancent bien* », assure Christophe Rousseau. « *Les bétons ont été terminés fin juillet. Le bâtiment sera posé fin août. Les aménagements intérieurs auront lieu à partir de l'automne. L'objectif est que tous les travaux soient terminés fin 2022 pour pouvoir injecter du biogaz dans le réseau dès janvier 2023* ».

Un projet au coût total d'environ 10 millions d'euros, dont 7 millions pour le méthaniseur.

Gérer le retour au sol

Et, afin d'économiser le maximum d'énergie, ce site a été imaginé en forme d'escaliers. « *La matière peut passer d'une étape à une autre quasiment sans pompage* », développe l'agriculteur.

Si le but est de faire tourner ce site avec les bios déchets, on trouve également une partie stockage de Cives, en « stock tampon ».

Une autre partie stockage du fumier est également prévue. « *La volonté est aussi de gérer le retour au sol. On utilisera les déchets deux fois : une fois pour faire de l'énergie et une fois pour fertiliser les champs* ». Un vrai pôle d'économie circulaire, en somme.

Christopher Levé

// COMMERCIALISATION

58

Un concentré d'informations

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organisait pour la première fois la formation « Cap Circuits-courts » une formation sur les circuit-courts les 11 et 12 juillet afin de transmettre tous les éléments juridiques, fiscaux, sociaux, réglementaires et économiques pour une bonne mise en place.



CA 58

Une petite dizaine de personnes a participé à la formation intitulée « Cap circuit-courts ».

Face au besoin de dégager des revenus sur une exploitation, la vente directe peut être, pour certains, une solution. Mais, elle implique nombre de points à connaître pour une mise en œuvre pertinente et légale. C'est pour éclaircir ces derniers points que la Chambre d'agriculture de la Nièvre a orchestré une formation sur ce sujet les 11 et 12 juillet dernier et animée par Cécile Eimberk, conseillère diversification et circuits courts à la Chambre d'agriculture du Doubs et Amaury Fichot, conseiller d'entreprise à la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Intérêt

Les motivations des participants à cette formation sont diverses comme pour Laetitia Pora (ferme du Creuset – voir TDB n° 1651) : « *conformément à notre projet, nous voulons développer la part des ventes de nos produits en local par rapport à la part expédiée dans d'autres régions. Nous pratiquons déjà la vente directe à la ferme sur les marchés de Moulins, Nevers et alentours, mais nous désirons améliorer certains aspects tels que l'accueil du public ou encore la communication. Cette formation répondait donc à ce besoin de disposer d'outils et de meilleures connaissances à ce sujet* ».

Pour, Vincent Charache (en cours de parcours d'installation) cette réunion lui a permis de découvrir les tenants et les aboutissants de ce système de vente : « *Je voudrais m'installer dans le courant de l'année prochaine, à Tronsanges, comme paysan-boulanger, avec une activité de maraîchage et de vente d'œufs. Et, il me paraissait indispensable d'être au courant de tous les aspects réglementaires afin de mettre en place le système de circuit-court comme il se doit* ».

À retenir

Il poursuit : « *au vu de la quantité d'éléments à appliquer, heureusement qu'il y a une formation. Je pense notamment à tout ce qui concerne l'affichage ou encore la signalisation. On ne peut pas tâtonner sur ces sujets si on souhaite être serein dans la mise en œuvre de la vente directe. Il y a énormément d'éléments à prendre en compte, ce qui représente une charge supplémentaire pour le producteur, car c'est compliqué à gérer. Tout cela peut être très décourageant* ». De son côté Laetitia spécifie : « *je retiens beaucoup de choses de cette formation, comme la réglementation concernant l'accueil du public, les normes d'hygiène, les avantages et les contraintes de chaque débouché, le calcul des prix de revient, etc. En somme, une multitude d'éléments…* ». Vincent Charache conclut : « *une fois que l'on a conscience de tout cela, on peut prendre la décision de se lancer en connaissance de cause et avec toutes les informations primordiales pour que cela se déroule bien* ». Cette formation « Cap Circuits-Courts » est reprogrammée pour une deuxième session les 14 et 15 novembre avec Amaury Fichot (conseiller d'entreprise CA58) et Clémence Guillaumet (Conseillère en diversification CA58) comme intervenants. Les inscriptions sont ouvertes pour les intéressés. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le centre de formation au 03 86 93 40 37.

Chloé Monget

TERRITOIRE

// JAMBON DU MORVAN

58

Un projet qui s'affine

L'assemblée générale de l'association Jambon du Morvan s'est tenue le 6 juillet à Arleuf. L'occasion de faire le point sur la demande d'IGP et sur la confrérie.

Le 6 juillet avait lieu l'assemblée générale de l'association Jambon du Morvan. Durant celle-ci a été annoncé le dépôt du dossier IGP Jambon du Morvan auprès de l'Institut National des appellations d'origine (INAO). *« Depuis la création de l'association en 2016, nous avons pour but d'obtenir cet IGP. Après toutes ces années de travail pour établir un cahier des charges, le dépôt du dossier est désormais fait. Maintenant, il faudra patienter au moins deux ans avant de savoir si l'obtention est effective ou non »* détaille Arnaud Sabatier, président de l'association et administrateur de la confrérie du Jambon du Morvan.



L'association du Jambon du Morvan existe depuis 2016.



Les administrateurs de l'association (de gauche à droite : Thomas Dunoyer, Denis Duveau, Arnaud Sabatier, Hélène Carlet - Grand Maître de la confrérie - et Pierre-Yves Schneider) avec l'enveloppe contenant le dossier IGP.

Ficelage du dossier

Afin de réaliser le dossier en question, l'établissement d'un cahier des charges était nécessaire. *« Il a été fait en accord avec les producteurs déjà en place (Fernand Dussert à Arleuf et Lebeau à Blîmes ainsi qu'à Moulins-Engilbert) car il nous paraissait légitime de les inclure dans le projet »* souligne Arnaud Sabatier avant d'ajouter : *« afin de réaliser ce cahier des charges, nous avons fait appel à l'association des entrepreneurs de l'agroalimentaire (AEA) et plus spécifiquement à Agnès Couturier »*. Cette dernière s'est en effet chargée de récolter les documents historiques en rapport avec le Jambon du Morvan, afin d'établir les fameux critères.

Trouver l'information

« Grâce aux recherches historiques, nous avons pu mettre en lumière des éléments incontournables dans le processus de fabrication du Jambon du Morvan, et donc indispensables à intégrer dans le cahier des charges » spécifie Agnès Couturier. *« Nous prenons en compte, par exemple, l'altitude, l'orientation et lieu d'implantation de l'atelier d'affinage ainsi que le temps d'affinage (de minimum 9 mois) »*. Mais, même si le cahier est établi, Agnès Couturier est encore à la recherche d'informations : *« Nous appelons toute personne ayant des documents ou une expérience avec la fabrication du Jambon du Morvan à nous contacter afin de constituer un fond historique plus complet. Car, outre l'obtention de l'IGP, cela permet de retracer l'histoire d'un patrimoine bien particulier »* (contact@jambondumorvan.fr).

Nouveau Grand Maître de la confrérie

L'assemblée générale fut également l'occasion d'introniser le nouveau Grand Maître de la Confrérie. Le choix des administrateurs s'est porté sur Hélène Carlet, 34 ans, habitante de Roussillon-en-Morvan (Saône-et-Loire). Elle prend ainsi la suite de Luc Vinck, premier président de la confrérie. *« Je suis honorée de cette distinction. J'essayerai de promouvoir, comme il se doit, ce produit chargé d'histoire et de valeur qu'est le Jambon du Morvan. Pour moi, il est important de donner de la visibilité à notre savoir-faire unique et français. En plus, la confrérie permet de retrouver une certaine convivialité qui est finalement notre véritable grand maître – en plus du jambon du Morvan bien sûr ! »*.

Chloé Monget

Un choix à faire...ou pas

« Nous nous sommes posé la question de savoir si le Jambon du Morvan devait être un IGP ou un AOP. Notre choix s'est porté sur l'IGP car cela ne prend pas en compte l'implantation géographique de l'élevage mais celui de la production. Ce point nous paraissait plus souple étant donné que le nombre d'éleveurs porcins sur le secteur n'est pas des plus développés, pour le moment. Néanmoins, nous ne nous fermons aucune porte pour l'avenir de ce produit, qui recèle un potentiel énorme comme il l'a montré par le passé » détaille Arnaud Sabatier. Agnès Couturier rebondit : *« nous avons des traces de la présence du Jambon du Morvan dans des banquets internationaux. Ce produit a eu une certaine renommée à un moment donné. Certes aujourd'hui, elle s'est réduite, mais force est de constater qu'il n'a jamais totalement disparu du paysage gastronomique du Morvan »*.

À ne pas manquer

Afin de promouvoir le Jambon du Morvan et la confrérie éponyme, une journée de rencontre et de dégustation est organisée à Arleuf le dimanche 11 septembre de 10 h à 19 h (gratuit et ouvert à tous). Cette journée sera aussi l'occasion pour la Confrérie du Jambon du Morvan d'accueillir leurs confrères du Québec (Confrérie du Doré) avec qui ils sont jumelés. C'est aussi l'occasion de rappeler la première fête du flottage à bûches perdues qui se déroulera les 9, 10 et 11 septembre 2022 à Clamecy (contact : festival-du-flottage@cchnvy.fr).

// AOP BEURRE ET CRÈME DE BRESSE

71

Développer sans baisser les prix

Pour communiquer positivement sur la filière, la section laitière avait invité Laurent Courtot, de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, et Yann Lescouezec, directeur de la laiterie Étrez-Foissiat pour parler de l'AOP beurre et crèmes de Bresse.

Que de chemin parcouru depuis le lancement du dossier en 1999 ! À cette époque, un long travail a été mené pour démontrer à l'Inao, *« le terroir, l'histoire, les savoir-faire et les pratiques particulières »*, qui caractérisent cette appellation d'origine contrôlée.

Laurent Courtot faisait l'éloge des *« zones humides, des sols argileux propices au maïs, du bocage bressan, des parcelles boisées, des paysages en mosaïque »*, délimités principalement dans l'Ain et la Saône-et-Loire, avec un petit bout de la Bresse du Jura. Côté savoir-faire, la fabrication en baratte, avec une maturation biologique longue des crèmes, a toujours permis une meilleure conservation. Avec cette alimentation des vaches à l'herbe et au maïs, le lait est caractérisé par son taux élevé de matière grasse avec *« des globules gras plus gros qu'ailleurs, riches en composés aromatiques et de qualité »* donnant des produits qui, en cuisine, *« captent mieux les arômes »* des aliments mijotés. Il faut dire que ces qualités avaient et ont toujours la chance d'être non dégradées grâce à une collecte et à une transformation locales. La collecte du lait se faisant autour des ateliers lait des exploitations, les trajets de collecte sont optimisés. Actuellement, l'AOP compte 69 élevages dont la moyenne de production tourne autour des 600 000 l/an avec 80 vaches.

Au total, 41 millions de litres sont collectés par Étrez (60 producteurs), 6 Ml en direct à la laiterie de Bresse (10 producteurs) et une maigre partie via Sodiaal. Au final en 2021, 1 392 t de crèmes et beurre ont été produits (+9 %/2020), 531 t de beurre et 861 t de crèmes. Une production multipliée par trois depuis 2013. La seule Saône-et-Loire abrite 20 élevages pour 14 Ml représentant 11 % de la collecte du département en lait. Pour obtenir des tonnages de beurre et de crème, ce sont 20 millions de litres de lait qui ont été nécessaires.

Délimitation géographique

La crème de Bresse est de couleur blanc cassé, d'un aspect brillant et lisse avec peu ou pas de bulles apparentes. Le beurre de Bresse, lui, est doux, de couleur jaune soutenu avec une texture souple et aérée et de très fines gouttelettes d'eau. Il est facile à tartiner, a une tenue à la cuisson exceptionnelle avec une odeur de petit-lait, des notes florales, ou légèrement sucrées. Fondant en bouche, son goût est dominé par des notes lactées de fraîcheur en bouche et de fruits secs. Qui dit AOP dit délimitation géographique et celle-ci impose un rayon de collecte de 30 km autour du site de transformation. Laurent Courtot expliquait alors les principales règles du cahier des charges, avec notamment un équilibre entre rations d'herbe et de maïs. Chaque vache doit au moins avoir 60 ares d'herbe sur l'exploitation et au moins 10 ares de pâture sur la période estivale, et ce, avec minimum 150 jours de pâture, etc. Il annonçait une refonte du cahier des charges en négociation, que cela soit sur les durées minimales de pâturage ou encore le rayon de collecte autour du site de transformation.

En avance sur son temps

Le directeur d'Étrez-Foissiat, Yann Lescouezec, rappelait en quoi ce cahier des charges était en avance sur son temps : *« les clients veulent du pâturage »*, se félicitait-il. Un argument de vente fort qui va dans le sens d'une agriculture durable. Par contre, une partie des clients *« ne veut plus de plastique ce qui n'est pas sans nous poser des problèmes pour les pots et faisselles »*. *« Les clients veulent de la qualité et du local. Une AOP est locale par définition. La Bresse a une identité. On s'appuie dessus. À Dijon ou à Lyon, on est déjà moins connu »*, regrettait toutefois Yann Lescouezec. N'est pas Comté qui veut.

Marc Labille



L'aire selon laquelle s'étend l'AOP beurre et crème de Bresse.

// INITIATIVE

71

Une collecte hippomobile hypermotivante

Voilà une prestation qui conjugue service public, préservation de l'environnement et mission sociale : la collecte hippomobile mise en place dans le Couchois, en Saône-et-Loire. Tri'O'Trot réalise deux collectes de déchets à recycler chaque semaine. Rencontre avec cet attelage atypique au rythme des chevaux.



À l'approche des chevaux, on sort sur le balcon ou on passe la tête par la fenêtre. Un bonjour souriant, un signe de la main : Brianne et Chloé, les deux percheronnes, suscitent sympathie et curiosité. L'importance de cette fonction sociale fut une découverte.



Conçue sur mesure, la voiture est équipée d'un panneau solaire alimentant gyrophare, phare, clignotant et vérin de la benne. Il aura fallu plus de trois ans pour mettre en place cette prestation de collecte hippomobile.

Un matin d'octobre 2021, les habitants de Chagny, en Saône-et-Loire, ont entendu débarquer un drôle d'équipage chargé de collecter les déchets destinés au recyclage. Il s'agissait de Magali Rouch-Paulin et Jacques Charton avec leurs percherons, accompagnés des ripeurs habituellement chargés de cette tournée. Personne n'avait été informé en amont : *« nous avons poussé ce projet en sous-marin, d'une part, parce qu'il a été très long à monter et d'autre part, parce que nous ne voulions pas que cela change les habitudes des gens. Il fallait que notre arrivée soit sans contrainte pour eux »*, présente Magali. Depuis, seuls les horaires ont parfois dû être modifiés. Pour remonter la genèse du projet, il y a Magali et Jacques, cochers de formation, qui, en plus, de leurs prestations pour les mariages et les fêtes, croyaient dur comme fer dans la pertinence d'une collecte de déchets à cheval.

Convaincre, concevoir, financer

Lorsqu'ils se sont installés dans le Couchois en 2018, ils ont véritablement commencé les démarches. Non sans quelques déconvenues : *« j'ignorais que derrière le Sirtom (Syndicat intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères de la région de Chagny) il y avait 58 maires à convaincre ! »*. Ensuite, il a fallu trouver la benne de ramassage adéquate mais comme elle n'existait pas… on a dû l'inventer ! *« C'est au cours d'un repas dans une pizzeria que nous avons rencontré par hasard Benoit Proby, métallier de profession »*, relate la cochère. D'après un cahier des charges très exigeant, cet ancien ingénieur a créé la benne alliant stabilité, grande capacité, fonctionnalité, le tout avec un poids de moins de 900 kg. *« Nous devions prendre en compte que nous sommes en milieu rural, donc avec beaucoup de dénivelés et de longues distances à parcourir »*, rappelle Magali. L'attelage est hyper maniable : *« on peut faire demi-tour sur place,* complète Jacques, *et même faire des marches arrières et des créneaux très précis avec la paire de percherons blancs »*. Enfin, il a fallu trouver les moyens de financer les 55 000 € d'investissement (voiture et harnais). *« Nous avons pu être financés à hauteur de 80 % et faire un prêt pour les 20 % restants. En septembre prochain, nous pourrons nous sortir nos premiers salaires sur cette prestation »*, explique le couple.

Sympathie capitale !

Au-delà du ramassage de déchets sans émission de CO^2, Magali insiste, non sans une pointe d'émotion, sur un élément qu'elle avait sous-estimé : *« lorsque je présentais le dossier, j'insistais toujours sur le capital sympathie du cheval, mais je ne m'attendais pas que ce soit à ce point ! »*. Il suffit de passer une heure avec l'attelage, pour constater que, régulièrement, les habitants de Saint-Sernin-du-Plain y vont de leur signe de la main, de leur caresse, de leur bonjour et de leur sourire, d'un échange sur le temps qu'il fait ou sur la forme des chevaux. *« À la fin de la toute première tournée, l'un des ripeurs professionnels qui nous accompagnait a pleuré : eux se font souvent insulter ! »* Le cheval est prétexte à la conversation : *« nous sommes la dernière génération où des grands-parents peuvent expliquer à leurs petits-enfants qu'ils ont eux aussi connu le travail à cheval quand ils avaient leur âge »*. Les mauvais souvenirs que cela peut représenter pour certains font place à une nostalgie bienveillante envers l'équipage de Tri'O'Trot. Ce qui ressort par ailleurs, c'est que ce capital sympathie du cheval *« améliore la quantité des déchets recyclés et la qualité du recyclage »*. Actuellement, la collecte hippomobile est engagée sur 75 jours de tournée pour sa première année. Magali et Jacques espèrent que d'autres tournées et des collectes plus ponctuelles de cartons ou des sapins vont pouvoir être mises en place. En tout cas, la demande est là, l'envie aussi, et les quatre magnifiques percherons affûtés pour.

L'exploitant agricole de Saône-et-Loire

Le couple ne cache pas qu'il a dû faire face à la réticence de certains. Projet perçu comme farfelu, pour beaucoup il n'y avait aucun gain de temps ni d'argent. Or il s'avère que les chevaux passent au même endroit que le camion, dans le même timing. Pendant que l'attelage parcourt un bout de campagne, le camion du Sirtom procède à une tournée en parallèle. Un point et une heure de rendez-vous sont fixés pour que l'attelage puisse transférer ses sacs dans le camion équipé d'une benne compactrice.

// EN BREF

Travaux Barrage du Lac des Settons : des restrictions annoncées (58)

Le troisième Comité de pilotage consacré aux travaux de restauration du barrage des Settons s'est réuni le 7 juillet en préfecture, en présence des élus, associations et autres acteurs institutionnels membres du comité. Les travaux comprendront principalement la mise en place d'une membrane d'étanchéité sur la face amont du barrage – sous le niveau d'eau courant -, la restauration des vannes et des maçonneries. Les services de l'État estiment que, en raison de la sécheresse, le niveau d'eau atteindra 15,50 m au 16 août, représentant la limite de navigation normale. La vidange du lac des Settons débutera alors. La baisse progressive du niveau d'eau fera apparaître des zones dangereuses sur les rives dénoyées, potentiellement abruptes, pierreuses, glissantes ou vaseuses, et des hauts-fonds rocheux pourront s'approcher de la surface du lac. Pour la sécurité des visiteurs et usagers du lac, certaines activités seront donc interdites dès le 16 août : la navigation d'embarcations à moteur de loisir, de bateaux de pêche motorisés, de jet skis, hors-bords – hors engins de secours -, etc. Ce sera aussi le cas pour la circulation des véhicules terrestres à moteur sur les zones découvertes notamment en queue du lac, ainsi que de l'accès piéton à la grande île (du fait des arbres en mauvais état). Le barrage en lui-même sera fermé à partir du 16 août matin, avec un itinéraire de déviation pour les piétons. Les premières entreprises s'y installeront, et les travaux débuteront dès que la vidange du lac sera suffisamment avancée. La côte de 14 m pourrait être atteinte lundi 22 août. Elle est généralement rencontrée en toute fin d'année, et représente la dernière limite des activités nautiques. Par souci de sécurité, toute forme d'activité sera alors interdite : embarcations non motorisées, voiliers, paddle, kayaks…, tout comme la baignade et la pêche. Le niveau du lac devrait atteindre 11 m vers la fin août. La vitesse de vidange ralentira alors, pour s'achever vers la mi-septembre. Durant toute la durée des travaux, prudence et vigilance resteront de mise. L'État informera les acteurs locaux de l'avancement de la vidange, des travaux puis du remplissage du lac, tous trois très dépendants des conditions météorologiques qui seront rencontrées pendant les 4 à 5 mois de travaux.

// EN BREF

Santé Un premier centre territorial dans la Nièvre

Suite au comité de pilotage du 12 juillet, le Conseil départemental de la Nièvre et l'ensemble des partenaires ont validé le projet de l'implantation du premier centre territorial de santé à La Machine. Pour rappel, dans le cadre du diagnostic territorial, la zone Sud-Nivernais fut identifiée parmi les trois zones les plus déficitaires pour l'accès aux soins dans la Nièvre, aux côtés du Morvan et du Centre-Nivernais. En pratique, le conseil départemental souhaite que la future équipe se compose d'un infirmier formé pour exercer en pratique avancée et de deux assistants médicaux. Cette équipe sera installée en fin d'année dans les locaux situés au 1 bis rue Paul Vaillant Couturier à La Machine.

// VERGERS DU MONDE

58

Une terre qui rapproche

Suite à la visite organisée par l'association Les Vergers du Monde le 22 mars dernier (voir TDB n° 1678), un des participants a été embauché en CDD à la Baratt'ABio, à Nevers ; une expérience humaine et professionnelle unique pour les deux parties.



Guillaume Debeer et Abdulnasser Almohammad Alsmael dans les allées de la Baratt'ABio à Nevers.

Malgré la barrière de la langue, l'envie d'entreprendre une aventure humaine et professionnelle singulière est présente du côté de Guillaume Debeer (Baratt'ABio) et de celui d'Abdulnasser Almohammad Alsmael, 54 ans. Pour comprendre cette expérience, il faut revenir un peu en arrière, et plus précisément le 22 mars dernier.

Une visite

Ce jour-là l'association Vergers du Monde organise une visite à la Barratt'ABio à Nevers, avec une petite dizaine de personnes d'origines étrangères, en recherche d'emploi et intéressées par le milieu agricole ou anciens agriculteurs. Parmi elles, Abdulnasser. Originaire de Deir-ez-Zor en Syrie, il est arrivé en France en 2016. Son histoire, il la raconte avec des gestes, des dessins et quelques mots de français, avec toujours un sourire irradiant qui, s'il atténue la charge émotionnelle de son parcours, ne fait pas oublier la dureté de ce dernier.

Venir de loin

Ainsi, il explique qu'en 2013 il est forcé de quitter la Syrie. Là-bas, il était chauffeur de bus et déménageur. Un jour, en revenant du travail, il découvre que sa maison n'est plus là, les bombardements ayant eu raison d'elle. N'ayant plus rien et la situation politique de la région étant incertaine, il décide de partir avec sa famille. Il transite alors par la Turquie où il restera dans un camp de réfugiés pendant 3 ans. Puis, avec l'aide de l'Unicef, il entre en France avec un visa de réfugié politique, valable 10 ans. Après avoir suivi des cours de français, il commence à monter une entreprise de déménagement. Mais, l'Urssaf le rattrape, puisqu'il n'était pas au courant des charges administratives nécessaires pour la création d'une entreprise en France. De là, il cherche du travail et c'est ainsi qu'il rencontre l'association Vergers du Monde puis, par son intermédiaire, Guillaume Debeer.

Tendre la main

« Si j'avais été dans sa situation, j'aurai aimé que quelqu'un me donne ma chance malgré la barrière de la langue » explique Guillaume avant d'ajouter : *« Certes parfois c'est assez compliqué de se comprendre, mais on finit toujours par y arriver en montrant et en expliquant comme on peut. Certains gestes sont très techniques, donc il faut prendre le temps pour les dépeindre du mieux que l'on peut et être patient »*. Au final c'est un CDD de 3 mois, reconduit 3 mois que Abdulnasser a signé afin : *« de pallier au pic de production »* détaille Guillaume. Cela étant, il précise également que : *« le contrat est à mi-temps »*.

S'adapter

« En effet, après l'engouement des gens pour la vente directe durant le Covid, ils ont repris leurs habitudes de consommation. À cause de cette baisse de fréquentation, j'ai dû réduire la surface exploitée, passant de 4,5 ha à 3,5 ha ce qui représente, en somme, le travail d'une personne. C'est une des raisons pour lesquelles Abdulnasser n'a pas un temps complet ».

Cultiver ses liens

Il souligne aussi : *« J'ai choisi Abdulnasser pour m'aider dans mes tâches car il habite juste à côté et qu'il est volontaire »*. Avec sa silhouette élancée et son chapeau vissé sur la tête, Abdulnasser marche dans les allées de la Baratt'à Bio avec aisance, pour s'occuper des asperges ou encore du désherbage. Il précise en mettant les mains sur son cœur qu'il apprécie son travail, grâce notamment à l'aide et aux conseils que lui prodiguent Guillaume et toute l'équipe. Guillaume rebondit : *« plus âgé que nous, il est une figure de patriarche pour nous, mais dans le bon sens »* et poursuit : *« il a une grande capacité d'adaptation et il est aujourd'hui complètement intégré même si on ne se comprend pas toujours »*.

Force d'un combat

Abdulnasser semble aujourd'hui serein d'avoir trouvé un *« frère »* en Guillaume Debeer, et une nouvelle *« famille d'adoption »* avec ses collègues. Même si le contrat est a durée déterminée, l'expérience lui permet de sortir du carcan d'une langue peu maîtrisée, pour l'apprendre dans un environnement de confiance afin de rebondir professionnellement. Camille Bru, Chargée de projet Transmissions Agricoles, Rurales et Culturelles (TARC) pour Vergers du Monde, détaille : *« nous travaillons déjà sur des pistes d'emploi pour la suite avec son assistante sociale. Je crois qu'Abdulnasser souhaiterait beaucoup redevenir chauffeur, soit de bus ou pour les déménagements. Nous ferons ce que nous pourrons pour lui permettre de continuer son parcours »* et Guillaume d'ajouter : *« s'il revient l'année prochaine, une formation de tractoriste peut s'envisager pour qu'il soit plus d'autonome sur l'exploitation »*. Pour conclure, Abdulnasser ne souhaite pas repartir en Syrie, car ici *« c'est bien »* comme il l'indique avec un sourire. Malgré tout, il explique avec pudeur que la guerre de son pays d'origine le rattrape encore puisqu'elle lui a ravi son frère il y a peu ; son combat pour la vie n'est donc pas terminé et continue au jour le jour.

Chloé Monget

Accompagné

Abdulnasser Almohammad Alsmael est donc venu en famille en France avec toujours cette volonté de travailler. Aujourd'hui, sa femme, 42 ans travaille dans la couture et, ensemble, ils ont six enfants : une fille de 22 ans, des faux jumeaux de 19 ans, un garçon de 16 ans, une fille de 6 ans et le petit dernier qui a 5 ans. Si le français n'est pas trop utilisé dans le cercle familial, Abdulnasser s'améliore de jour en jour, Camille Bru précise : *« Depuis notre première rencontre, il a fait énormément de progrès et commence à sortir de sa coquille, pour notre plus grand bonheur à tous, car il a une personnalité très attachante »*.

TERRITOIRE

// BIODIVERSITÉ

Les haies de la vie

Dans le cadre du Plan France Relance, la fédération départementale des chasseurs (FDC 58) propose un accompagnement pour l'implantation de haies mellifères et fruitières.

« Nous sommes complémentaires de la Chambre d'agriculture de la Nièvre en ce qui concerne l'implantation de haies. Si de son côté elle est axée sur les haies « énergies », du nôtre c'est la biodiversité qui permet de les valoriser autrement » soulignent Romane Boismenu et Benjamin Gauthier, techniciens en charge du dossier à la FDC58. Ainsi, dans le cadre du Plan France Relance, des subventions de l'État ont permis la mise en place de 1,6 km de haies mellifères et fruitières l'an dernier. Pour 2022, une dizaine de projets sont en cours pour un total de 7 km.

Un agriculteur concerné

Hervé Compot, exploitant agricole installé vers Limon, a fait opté pour ce projet : *« J'ai implanté deux haies sur mes terres, pour un total de 860 m, pour plusieurs raisons. La première est dans le but de briser un peu le vent, afin de protéger mes cultures. La seconde est d'offrir aux petits animaux ou encore aux insectes pollinisateurs un endroit refuge où trouver de la nourriture. Cela vient d'ailleurs en complément des bandes intercalaires de culture faunistique ou de jachères. Je suis très attaché à la préservation de la biodiversité, car sans tous ces petits animaux, nous ne sommes pas grand-chose ».*

Nerf de la guerre

Même si Hervé Compot est serein dans son choix, il regrette : *« Il est nécessaire d'avancer les frais pour la plantation. Je trouve cela dommage car une trésorerie est nécessaire pour participer et vu la conjoncture actuelle, je pense qu'une avance de l'État, aurait été la bienvenue pour persuader plus exploitants à passer le pas ».* Au total, Hervé Compot a avancé environ 18 000 euros pour ces deux haies. Romain Laveau, technicien FDC 58 et en charge de ces dossiers « haies » rebondit : *« Un des derniers projets à mettre en place en 2022 s'élève à 33 000 euros. C'est un investissement non négligeable et nous regrettons que le paiement des subventions ne soit pas plus prompt ».*

À la racine

Pour le choix des plants, une liste est fournie par l'État, mais, un tri est fait par les techniciens : *« Nous choisissons des essences variées et pouvant résister au changement climatique »* détaille Romain Laveau. Ainsi, chez Hervé Compot, ce sont 20 essences qui ont été choisies : pruniers sauvages, aubépines, houx, viornes ou encore pommiers. *« Nous nous fournissons auprès des pépinières Bauchery (41), car ils ont assez de quantités pour répondre à nos demandes »* explique Romain Laveau avant d'ajouter : *« nous aurions apprécié travailler avec une entreprise locale, mais nos commandes sont trop importantes ».* Néanmoins, c'est l'entreprise de Gilles Lavault (Parcs et Jardins) de Saint-Pierre-le-Moûtier (58) qui fut sélectionnée pour implanter les fameuses haies sur place. Hervé Compot conclut : *« Même si mon parcellaire sera un peu plus découpé, rendant mon travail un peu plus complexe, cela ne me dérange pas car les bénéfices à long terme sont, eux, inestimables ».* Les dossiers de demandes de subventions pour haies mellifères et fruitières, dans le cadre du Plan France relance, sont recevables jusqu'en septembre (avec une implantation obligatoire d'ici 2024). Renseignements : FDC 58 au 03 86 36 93 16.



Les haies d'Hervé Compot (à gauche accompagné, par Romain Laveau) mettront environ 10 ans pour arriver à maturité. Elles pourront accueillir passereaux, grives, merles et insectes divers.

Chloé Monget

// CNPF

S'adapter au changement climatique

Le 27 juin, le Centre National de la propriété forestière (CNPF) organisait un tour d'horizon des différents essais d'essences alternatives intéressantes pour s'adapter au changement climatique.

Le rendez-vous s'est déroulé à la carrière de Montauté, le 27 juin dernier, entre les communes de Montreuillon et Epiry. Organisé par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), cet événement était l'occasion de revenir sur les essais d'essences alternatives capables de répondre aux enjeux du changement climatique. Pour débuter la rencontre, Madame Von Furstenberg, gérante du groupement forestier de Montauté, a présenté l'historique de la forêt et le lien qui les unit à la carrière.

Essais

Après une présentation sur l'essence robinier, son historique, sa répartition géographique dans le monde et sa biologie, Yann Mozziconacci (ONF) et l'entreprise Sorec Métal ont expliqué l'origine de la conception des cannes à semer et leur mise en production à la Charité-sur-Loire. Pour effectuer le semis, les participants se sont munis desdites cannes à semer et de graines de robinier faux acacia de trois provenances différentes afin de réaliser des tests. Les densités de plantations étaient elles aussi multiples. L'objectif étant de tirer des conclusions sur la qualité du bois produit par rapport à la provenance et au schéma de plantation réalisé.



La carrière de Montauté, entre Montreuillon et Epiry.

CNPF

De multiples usages

La sylviculture du robinier a été abordée ainsi que les expérimentations en cours au niveau national sur la sélection d'arbres de qualité supérieure pour créer un verger à graines français qui devrait être opérationnel d'ici une dizaine d'années. D'autres tests sont aussi menés afin d'évaluer et de sélectionner des variétés de robinier faux acacia pour leur capacité mellifère exceptionnelle pour l'apiculture.

Monsieur Collignon, apiculteur local, était également présent. Romain Rozand (SARL Taure) a présenté l'aspect transformation et usage du bois de robinier faux acacia : du piquet de clôture à la lame de terrasse et même un usage en merrain pour fabriquer des tonneaux.



Les participants ont pu découvrir certains spécimens originaires du Nord de l'Afrique ou encore de l'Europe de l'Est.

CNPF

Au-delà des frontières

Après une pause déjeuner, l'après-midi fut consacrée à la découverte et la présentation de la carrière par le personnel, de son fonctionnement et des usages de la matière première. Puis le groupe a pu découvrir une collection de variétés de chênes rares plantés sur les terrasses issues de l'exploitation de la carrière, et notamment certains spécimens originaires du Nord de l'Afrique ou de l'Europe de l'Est et d'Amérique, pouvant être prometteurs dans le cadre du changement climatique en France.

La journée s'est clôturée sur une remise aux participants de pots de miel, issu des ruches présentes sur le site.

CNPF

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// Référent Bien-être animal

• À partir de septembre

Suite à la nouvelle réglementation relative au bien-être animal, différentes formations labellisées sont organisées par BioBourgogne ou encore la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Pour rappel, ces formations sont destinées aux éleveurs de porcs et de volailles. Plus de renseignements sur la nouvelle législation sur : https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=1Acbcyj7-Ii_D2boW-giQWdrgSSkzK0Z83cTSOriqX4I= ou https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2022-25

BioBourgogne :
Pour les deux filières : à partir de septembre 2022 : Distanciel (contenu en ligne sur un site spécifique).
Volailles : au premier trimestre 2023 des demi journées réalisées dans les secteurs de: Beaune (21), Lons-le-Saunier (30), Clamecy (58), Nevers/Cercy-la-Tour (58), Cluny (71), Montbard (89), Joigny (89) et dans le secteur de Vesoul (70) en collaboration avec Interbio Franche-Comté (Chloé Salen, Conseillère Elevages Monogastriques). Responsable de stage: Lola Jeanningros au 06 40 43 01 44 ou lola.jeanningros@biobourgogne.org
Porcs: au premier trimestre 2023 des demi journées réalisées dans les secteurs de: Beaune (21), Pontarlier (25), Luzy (58), Tournus (71), Avallon (89) et Vesoul (70) en collaboration avec Interbio Franche-Comté (Chloé Salen, Conseillère Elevages Monogastriques). Responsable de stage: Damien Nicolas au 06 30 02 24 01 ou damien.nicolas@biobourgogne.org

Chambre d'agriculture de la Nièvre:
Volailles : le 13 septembre à Nevers (à partir de 9 h)
Porcs : le 20 septembre à Nevers (à partir de 9 h)

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

// S'initier au dressage de son chien de troupeau

• Vendredi 9 septembre et jeudi 13 octobre

Initiation au dressage de chiens de troupeau afin d'améliorer les conditions de travail des éleveurs. Lieu à définir.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 centre.formation@nievre.chambagri.fr

// Réussir son bâtiment photovoltaïque

• Le 15 septembre

Dans un contexte agricole à forts aléas, poser une installation photovoltaïque sur son bâtiment agricole (construction ou rénovation) permet de maîtriser à long terme les charges de structure de l'entreprise. Perrine Raverat, conseillère bâtiment et Etienne Bourgy,conseiller énergie à la chambre d'Agriculture de la Nièvre seront vos intervenants durant cette formation d'une journée à Corbigny.

Rens. : Centre de formation au 03 86 93 40 37

// Les bases de la santé animale et utilisation des plantes

• Le 19 et 20 septembre

Dans un contexte de réduction de l'utilisation des antibiotiques en élevage, cette formation permet un élargissement de ses compétences pour se tourner vers de nouvelles pratiques. Jérôme Crouzoulon, formateur en santé et nutrition animale, sera votre intervenant durant ces deux journées de formation à Decize.

Renseignement : Centre de formation au 03 86 93 40 37

// Un autre calendrier pour le vivant - Initiation

• Les 21 septembre et 17 octobre

La lune a une influence connue sur la vie. Cette formation a pour objectif de vous aider à comprendre les cycles lunaires et leurs effets sur le vivant et être capable de lire et d'interpréter un calendrier lunaire. Cette formation de 2 jours, à Nevers, sera menée par Eric Michels, Formateur en agriculture alternative.

Renseignement : Centre de formation au 03 86 93 40 37

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// 45e Foire nationale aux reproducteurs ovins

• Mardi 16 août

Decize accueillera une nouvelle fois la foire nationale aux reproducteurs ovins le 16 août prochain à partir de 8 h30 et jusqu'à 13 hà la pointe des halles – au bout de l'allée Marcel Merle. Comme chaque année, de 250 à 300 béliers de 10 races différentes concourent pour le classement sur l'ascendance qui valorise ainsi le travail des 30 sélectionneurs présents. Les reproducteurs proposés à la vente sont issus d'élevages inscrits à un OS ou en contrôle de performance officiel garantissant les conditions sanitaires au niveau Brucellose, visna maëdi et tremblante. Les races représentées pour les futurs reproducteurs sont Mouton Charollais, Texel, Suffolk, Hampshire, Charmoise, Berrichon du Cher, Ile-de-France, Southdown, Texel Belge, Rouge de l'Ouest..

Renseignements : 06 72 39 76 43

// Deux événements au lycée Nevers-Challuy

• le 30 septembre et 1er octobre

Alsoni Conseil Élevage organise, le 30 septembre uniquement, une journée dédiée à la pelvimétrie au lycée agricole de Nevers-Challuy sur l'exploitation de l'établissement. Pour rappel, la pelvimétrie permet: *« d'aborder les vêlages plus sereinement tout en planifiant au mieux son plan d'accouplement »* souligne Stéphanie Moreau, technicienne Alsoni avant d'ajouter: *« cela permet de mieux anticiper les vêlages afin de limiter au maximum les césariennes et donc les problèmes qui y sont liés (stress, cicatrisation, retour en chaleurs plus long, difficulté de lactation, etc.) »*. La matinée sera consacrée à partir de 9 h à des ateliers portant sur la conduite autour du vêlage, avec à 11 h une démonstration de prise de mesures d'ouverture pelvienne. L'après-midi se déroulera sur le même principe avec les ateliers à 13 h 30 et une démonstration à 15 h 30. Cette journée est ouverte et gratuite pour tous. La Chambre d'Agriculture de la Nièvre et le GDS s'associent à cet événement. En parallèle, l'exploitation du lycée organisera, le 30 septembre et le 1er octobre, une vente de reproducteurs.

Renseignements pour la journée pelvienne : 06 33 63 69 23

Renseignements pour la vente de reproducteurs : 06 07 72 02 07 ou 03 86 21 66 05

// Concours fromager

• Samedi 8 octobre

Dans le cadre du salon du bien-être organisé à la Ferme du Marault (les 8 et 9 octobre), la Chambre d'agriculture de la Nièvre organise pour la première fois un concours fromager. Ce dernier se déroulera durant la journée du 8 octobre uniquement. Entrée gratuite, ouvert le samedi de 10 h à 19 h et le dimanche de 10 h à 18 h.

Renseignements auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 00

YONNE

// Partager pour aller mieux

• Chaque dernier mardi du mois

Les travailleurs sociaux de la MSA Bourgogne et une psychologue s'associent pour proposer un lieu de partage destiné au monde agricole. Vous vous dites parfois: « Je me sens seul.e », « Transmettre c'est difficile », « Je suis épuisé.e et stressé.e par ce rythme », « Je me sens incompris.e, quel sens à mon travail ? » Que vous soyez salarié.e, exploitant.e, conjoint.e collaborateur.rice ou aide familial.e, prenez le temps de participer à ce collectif pour aller mieux. Venez échanger dans un cadre bienveillant et confidentiel: chaque dernier mardi du mois de 14 h à 16 h dans les locaux de la MSA d'Auxerre - 14 bis Rue Georges Guynemer.

Gratuite mais obligatoire, l'inscription est possible tout au long de l'année. Renseignements et inscriptions :
Malvina Maillaut - Tél. : 06 03 43 63 52
ou Mélanie Le Corre - Tél. : 06 16 71 74 81

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC dont la valeur brut horaire s'élevait à 10.57 €.
L'intégralité de la grille des salaires avait alors été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation.
Pour faire face aux effets de l'inflation, le montant du SMIC va de nouveau augmenter. Ainsi, à partir du 1er mai 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10,57 € à 10,85 €. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 3 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1, 2 et 3, dont le montant actuel est inférieur à 10,85 € devront être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficient d'emploi de 9 à 24). Il est probable que la grille en entier soit prochainement revue par la commission nationale de négociation. Nous vous tiendrons informés dès que la décision sera prise.
Aussi à compter du 1er mai 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	10,85
12 - 16	2	10,85
17 - 24	3	10,85
25 - 35	4	11,06
36 - 51	5	11,57
52 - 73	6	12,15
74 - 104	7	12,90
105 - 143	8	13,82
144 - 196	9	14,98
197 - 270	10	16,61
271 - 399	11	18,91
400	12	21,62

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2021-2022 l'arrêté du 12 juillet 2021 paru au Journal officiel du 20 juillet 2021 a fixé l'indice national des fermages à **106,48**.
L'indice progresse de **1,09 %** par rapport à la campagne précédente.
Cet indice s'appuie sur l'examen des comptes de l'agriculture 2020. Il repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2021 et le 30 septembre 2022, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare en 2020 x 106,48 (indice 2021)}}{\text{105,33 (indice 2020)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2009	100,00	Base
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

02/08/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 145 - Vente : 86 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3.23	3.37	3.29	-0.08
		400-450	3.25	3.34	3.32	-0.10
	R	350-400	3.17	3.20	3.19	-0.05
		400-450	3.16	3.16	3.16	
F	U	200-250	3.16	3.29	3.22	
		300-350	3.07	3.21	3.11	-0.10
		350-400	3.04	3.08	3.07	-0.03

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 198 - Vente : 83 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	3.13	3.17	3.15	-0.05
	R	350-400	2.81	2.90	2.84	
F	U	300-350	2.98	3.17	3.06	
		350-400	2.95	3.12	3.04	-0.08
		400-450	2.56	2.96	2.75	-0.26
		450 et +	2.60	2.91	2.68	
	R	300-350	2.72	2.77	2.75	
		350-400	2.86	3.14	2.91	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 247 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2.50	2.56	2.53	-0.08
	R	+ 500 kg	2.29	2.44	2.38	-0.08
F	E	- 5 ans	3.25	4.21	3.55	0.10
	U	24 à 36 mois	2.89	3.37	3.09	-0.05
		- 5 ans	2.77	3.20	2.91	-0.03
		5 à 10 ans	2.60	3.04	2.81	-0.02
		+ 10 ans	2.46	2.71	2.56	-0.23
	R	24 à 36 mois	2.64	2.92	2.81	0.18
		- 5 ans	2.41	2.78	2.65	0.01
		5 à 10 ans	2.39	2.95	2.57	0.03
		+ 10 ans	2.18	2.43	2.36	-0.08

OBSERVATIONS

Effectif global : 590 - Taux de vente : 88 %

Broutards, taurillons, laitonnes / génisses 18 mois : L'offre reste modeste, ce qui est normal pour la saison. Le commerce est peu plus mou mais les bons lots tirent encore leur epingle du jeu.

Vaches / génisses 30 mois : Présentation de qualité correcte. Les cours s'effritent de quelques centimes cette semaine dans les vaches et surtout dans les sujets les plus vieux. Les cours restent tout de même attractifs. La vente est fluide. Attention aux animaux dont la préparation est modeste, leurs placements est difficile. Les cours sont plus ou moins reconduits dans les génisses suivant la qualité.

Taureaux : Présentation pauvre en qualité. Les cours chutent légèrement. Les quelques bons sujets se négocient rapidement mais avec des cours qui plafonnent.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

01/08/2022

Effectif : 262

Broutards :	(305 - 390 kg)	930 - 1270	3,05 - 3,26
Taurillons :	(280 - 400 kg)	860 - 1130	2,62 - 3,06
Taurillons :	(405 - 465 kg)	1090 - 1310	2,63 - 2,85
Génisses 16 - 24 mois :	(315 - 360 kg)	980 - 1100	2,77 - 3,06
Génisses 24 - 36 mois :	(585 - 800 kg)	1550 - 2550	2,27 - 2,65
Taureaux :	(675 - 960 kg)	1530 - 2740	2,36 - 2,78
Vaches légères :		1010 - 1430	
Vaches entre deux :		1490 - 1750	
Vaches lourdes :		1760 - 2250	

En mâles, la demande est plus calme et oriente les tarifs à la baisse. 1 lot invendu.

Commerce toujours actif en femelles à des tarifs reconduits. Vente globale.

Sorties plus importantes cette semaine en génisses et vaches avec de nombreux sujets plus maigres.

Légère baisse en vaches supérieures, plus prononcée en ordinaires maigres avec quelques invendues.

Bovins gras : 7

Génisses de viande : 5,30 à 5,58 € kg de viande.

Vente toujours active et globale.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

01/08/2022

Effectif : 239

Agneaux gras :	135 - 170	(2,60 - 3,72)
Brebis :	55 - 112	(0,88 - 1,37)

Offre plus importante en agneaux et de qualité hétérogène orientant les tarifs à la baisse avec des invendus.
Tarifs stables en brebis.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

27/07/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 157 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3.01	3.26	3.24	-0.13
		350-400	2.99	3.30	3.24	
		400-450	3.12	3.38	3.34	-0.13
F	U	300-350	2.83	3.18	3.14	
	R	250-300	2.65	3.00	2.95	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 72 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2.51	2.91	2.75	-0.13
		5 à 10 ans	2.51	2.74	2.62	-0.16
		+ 10 ans	2.36	2.54	2.51	-0.19

Effectif global : 229 - Taux de vente : 93 %

Broutards : Net repli des cours cette semaine, la présentation est de qualité mais les volumes progressent face à une demande plutôt limitée.

Laitonnes : Cours reconduits.

Vaches : Les cours connaissent cette fois ci une baisse considérable, la qualitédes animaux présentés est néanmoins très bonne, les vaches fleuris proche de la mort tirent leur épingle du jeu au profit des vaches maigres qui perdent plusieurs centimes d'euros.

VACHES (€/kg vif) — *Effectif : 24 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	-10 ans +400 kg	5.10	5.32	5.20	

GÉNISSES (€/kg vif) — *Effectif : 18 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 350 kg	5.20	5.36	5.25	

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

25/07/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 820 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,48	3,78	3,64	-0,52
		de 38 à 44 kg	3,30	3,81	3,57	-0,58
		de 44 à 50 kg	3,14	3,84	3.58	-0,29
	R	de 32 à 38 kg	3,26	3.55	3,41	-0,26
		de 38 à 44 kg	3,23	3,45	3,36	0,53
		de 44 à 50 kg	2,89	3,04	2,92	-0,69

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 131 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,27	1,39	1,35	+0,12
	R	- de 60 kg	0,95	1,24	1,14	

Agneaux de boucherie : Tendance : L'offre est plus conséquente cette semaine mais la qualité est plus hétérogène avec bon nombre d'agneaux qui semblent avoir souffert des fortes températures et qui manquent de finition. Côté consommation, l'ambiance est plus molle. Les tarifs sont donc tirés vers le bas mais la quasi totalité des lots ont rapidement trouvé preneur.

Ovins de boucherie : Brebis : Vente totale. Cours facilement reconduits. **Béliers :** pas de changement

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

27/07/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 449 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.39	3.78	3.59	-0.19
		de 38 à 44 kg	3.48	3.90	3.58	-0.28
		+ de 44 kg	3.11	3.78	3.48	-0.18

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 221 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1.14	1.32	1.24	-0.14
		+ de 60 kg	1.18	1.76	1.46	-0.11

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 225 Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	25-35 kg	78	115	91	-22
	R	25-35 kg	60	106	73	-9

Effectif global : 909 - Taux de vente : 97 %

Agneaux : Net repli des cours cette semaine, la baisse amorcée la semaine passée est bel et bien présente.

Brebis : Les brebis perdent quelques centimes en général mais les bonnes brebis lourdes se valorisent encore à des cours rémunérateurs.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

25 JUILLET 2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Malgré les fortes chaleurs, la demande est bien là!! Restez ferme dans les négociations de prix, d'autant que les coûts de production en fermes restent à des niveaux très élevés…

Bovins maigres : Les cours sont facilement reconduits. Les femelles sont recherchées.

POLITIQUES

Dans le contexte désormais installé, de guerre en Ukraine, la Commission Européenne a décidé de répondre favorablement à la demande du Conseil des Ministres : elle a proposé une dérogation, pour l'année 2023, aux règles relatives à la rotation des cultures et au maintien des éléments non productifs sur les terres arables. Cette dérogation devrait notamment permettre, comme en 2022, de mettre les jachères en production.

ENVIRONNEMENT

Météo France a actualisé le mois denier ses « normales climatiques », avec une légère hausse des températures moyennes pour la période de référence 1991-2020, à 12,97°C (par rapport à la période 1981-2010). L'évolution est la plus forte au printemps et en été, et plus marquée sur l'est continental (Grand-Est et Bourgogne Franche-Comté) et le nombre de jours de gelées est en baisse. Si le cumul moyen de précipitation évolue peu, Météo-France note un assèchement des sols plus marqué du Massif Central au Grand Est mais des sols plus humides dans certaines zones (façade ouest).

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Le Sénat a publié le 20 juillet dernier le rapport du comité de suivi de la loi EGALIM.
La FNB déplore le constat fait dans ce rapport, qui pointe la loi EGALIM comme une loi inflationniste car prenant en compte le coût de la matière première agricole, par ruissellement jusqu'au consommateur, sans négociation possible ! Rappelons pourtant que la France, bien que dotée de cette loi, est l'un des pays européens où l'inflation est la plus faible (+1,9% sur février à avril 2022 VS 2021 pour les produits alimentaires contre +5,1% en Allemagne et +7,9% en Espagne. Source: NielsenIQ)!

FOCUS

Après plusieurs mois d'attente, les nouvelles modalités des cotations 'Gros bovins entrée abattoir' ont été publiées au Journal Officiel le 20/07. Les principales modifications apportées:
-le maintien des grilles hebdomadaires nationales et régionales pour les animaux standard
-la création d'une publication mensuelle nationale d'un côté pour les animaux sous SIQO, hors bio et de l'autre pour les animaux en agriculture biologique.
Leur date de mise en œuvre terrain n'est pas encore connue!

EN REGION

Sur le mois de juillet, plusieurs rencontres éleveurs-restaurateurs ont eu lieu (dans le Cher, dans l'Eure-et-Loir), dans le cadre de la Charte Origine France lancée par METRO. Il s'agit de l'un des 4 temps forts prévus sur l'année, où le but est par la connaissance des métiers et savoir faire de chaque maillon de la filière, de valoriser les produits français dans la restauration ! L'occasion pour les Sections Bovines, de mettre au cœur des échanges la démarche Eleveur & engagé, et l'enjeu de la juste rémunération!

FAIT DE LA SEMAINE

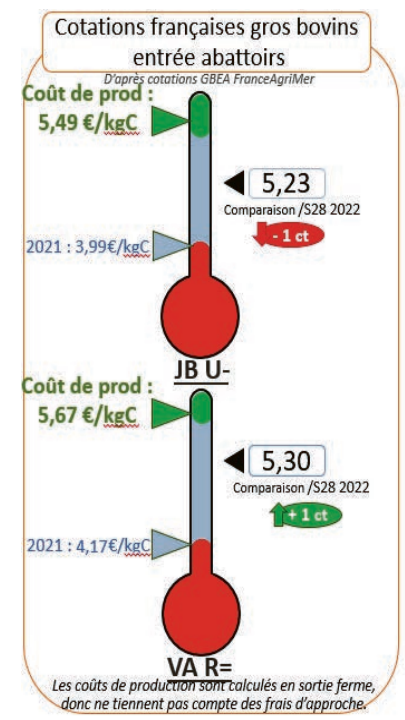
Alors que le Gouvernement français se félicite de la signature de l'accord entre l'Union Européenne & la Nouvelle-Zélande, près de 130 députés français, de tous bords politiques, ont demandé que l'étude de cet accord soit mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale : lien.
La FNB dénonce que l'élevage, et globalement l'agriculture, soient une fois de plus utilisés comme monnaie d'échange dans le cadre des négociations, et qu'aucune clause miroir sur les conditions de production ne soit prévue !!

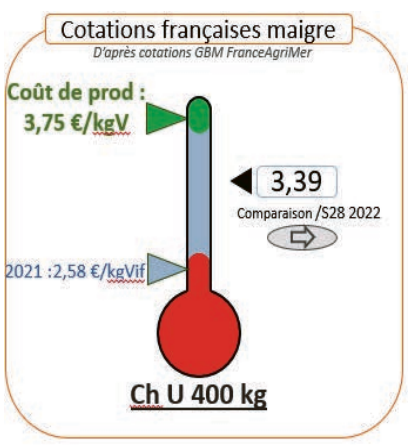
CHIFFRE DE LA SEMAINE

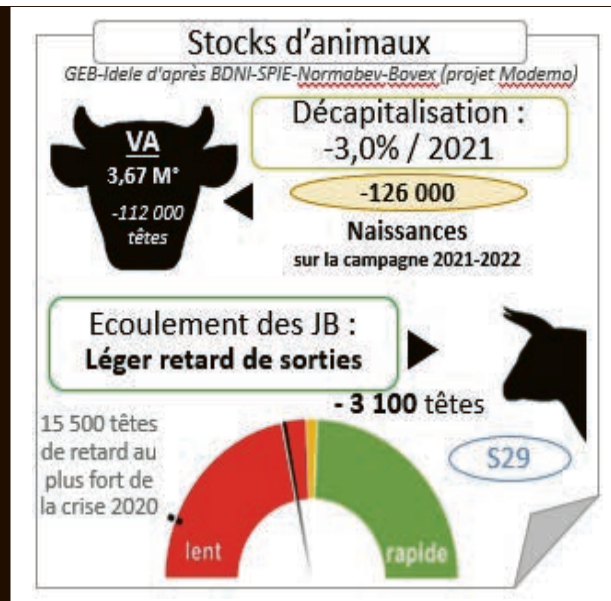
+2%

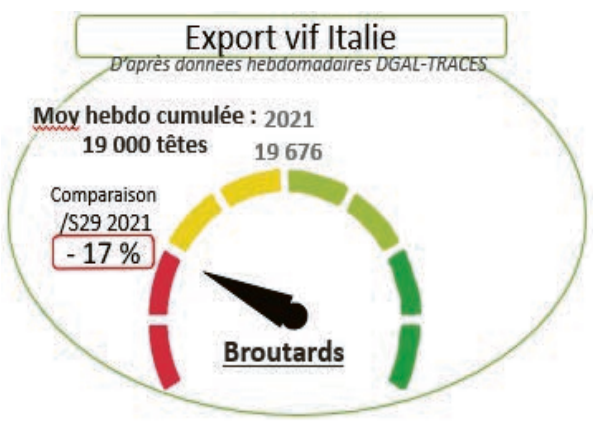
C'est l'augmentation de la consommation par bilan en viande bovine sur le mois d'avril 2022, comparé à l'année passée *(source : Tendances lait-viande, IDELE)*. Malgré la période d'inflation qui est présente depuis fin de l'année 2021, les chiffres montrent et démontrent que les français continuent de consommer de la viande bovine !

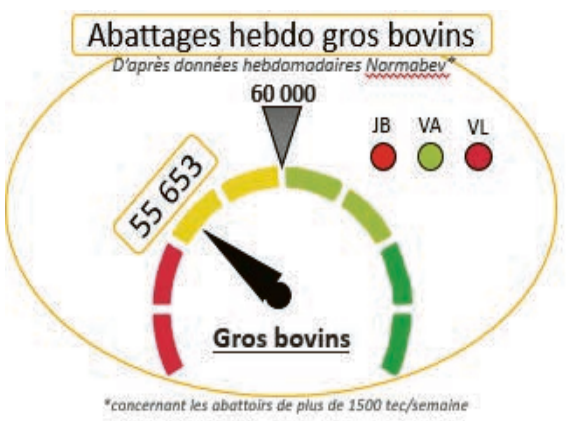
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

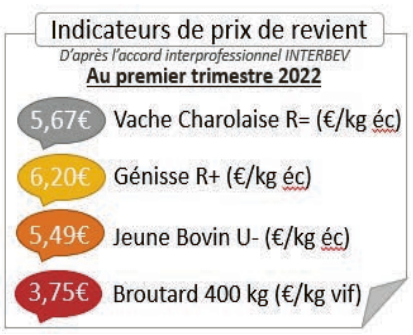














TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 31
du 1er au 7 août 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les volumes sont de saison, alimentés par la sécheresse sur certaines places, mais la demande est calme : les besoins à l'exportation sont limités, les fortes chaleurs compliquent les transports. Le tri est plus sévère, au détriment des sujets légers et/ou non vaccinés. Les cours marquent globalement une baisse, qui peut être conséquente sur certains marchés. En femelles, le commerce est plus stable.

Gros bovins maigres : Les besoins sont réguliers et les cours globalement reconduits sur des ventes fluides. Les animaux bien démarrés ont la faveur des acheteurs ; les sujets plus maigres, souvent plus nombreux compte tenu de la sécheresse, sont toujours plus discutés.

Boucherie : Le commerce est calme. Le placement des bêtes bien engraissées reste fluide à des cours reconduits tandis que les allaitantes moyennes plafonnent. En revanche les tarifs des animaux maigres poursuivent leur baisse.

Veaux : Les achats restent très prudents et l'ambiance très calme. Les cours sont plus discutés dans toutes les catégories, voire en baisse sur certains marchés. En veaux d'Aveyron, le marché est dynamique avec des tarifs facilement reconduits.

Ovins : en agneaux allaitants, les besoins sont plus modérés sur des présentations qui restent de qualité hétérogène. Les cours sont encore revus à la baisse. Sur le bassin aveyronnais le commerce se tient mieux grâce à la présence de plusieurs acheteurs. En brebis, les cours sont plus discutés cette semaine.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Vends foin 2021 BR 120 125 environ 200 bottes enrubannage 2e coupe PN. PT 2021 environ 100 bottes.
✆ 06 80 88 43 29

18 - Vends ARES 620, RZ, de 2001, 7.400 H, relevage avant, prise de force avant, TBE, 24.000 euros HT ; 1 cellule Privé, 300 quintaux, 500 euros HT.
✆ 06 14 40 22 10

38 - Vends tracteur Fiat 580 DT a 1980 batterie, pompe démarreur pneus av neufs fourche avant cabine benne 3 points très bon état.
✆ 06 25 78 60 13

Travail du sol

18 - Vends brabant Kuhn sur chariot, 6 corps, NSH, équipé carbure, très bon état.
✆ 06 10 78 30 21

26 - Vds charrue KUHN Master 102 trisoc TBE - 1 épandeur engrais KUHN MDS61 600 L BE.
✆ 06 87 42 14 57 HR

89 - Vends Trisemavator, modèle T 2 mètres et 2,70 mètres, cuillères neuves, bon état de marche, livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Récolte

10 - Vends pour tournesol plateau et équipement complet pour coupe JD 818, 5.50 m. (3105)
✆ 06 60 53 24 44

18 - Recherche moissonneuse batteuse New Holland, type 80 /70, 80/60 ou 80/80, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

26 - A vendre ramasseuse à noix marque Cacquevel Valnov + remorque de transport.
✆ 06 80 07 38 98

71 - Recherche éjecteur de bottes pour presse moyenne densité John Deere 332, 336.
✆ 06 56 73 93 80

89 - Vends ensileuse portée 1 rang PZM80, ensileuse Claas portée 1 rang JAGUAR 25228, le tout en bon état, livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Irrigation

38 - Vds lot Plymouth PE 100 diam. 45/63, 16 bar, 140 ML, ent 1 manchon, 1 T fonte 2 brides et boulons 650 euros.
✆ 06 88 27 25 24

Divers

01 - Vends bois de chauffage + piquets accacia à partir de 1m80 ainsi que charbonnettes 10€ le stère.
✆ 06 03 12 27 73

01 - Vends moulin à farine aplatisseur, vis à grain 8m ø 160 cellules 15T 30T 60T.
✆ 06 11 90 59 37

01 - Vends caisse bois transport ovins caprins, taille haie Falco 160 hydraulique pour tracteur. Gyrobroy. Agram S120, Char épandeur 3T sans hérisson.
✆ 06 70 89 57 21

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS

>> RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON

>> RAINURAGE CAILLEBOTIS

>> RAINU'DIAMANT NOUVEAU
rainurage béton avec disques diamant

>> RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.

>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleur auto.

Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

07 - Vends débrousailleuse STIHL FR 460 TCM à dos, avec tête pour fil neuveressort de transmission neuf, tablieret couteau neuf, très bonétat prix 600 euros
✆ 06.38.03.26.61

21 - Vends charrue Goizin 3 fers, - semoir engrais comme neuf, 1 an, - faucheuse rotative Kuhn 5 assiettes, bon état (3004)
✆ 06 70 68 18 28

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (3001)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Cause cessation d'activité VEND tracteur JD 5100 R, - benne MF, 8 T., - épandeur Leboulch HV 10, - pailleuse Kuhn 2060 M, - presse JD 582, - faneuse Kuhn 6401, - rouleau Agridis 6.30 m. (3104)
✆ 06 81 80 68 23

21 - Vends tracteur Ferguson 1948 avec faucheuse, jeu de herses, petite presse (3101)
✆ 06 52 87 20 78

38 - Vds silo polyestère sur pied 8 m3 : 1300 euros HT.
✆ 06 38 22 32 55

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

58 - Vends couloir contention, - andaineur, - remorque, - charrue, bas prix (3102)
✆ 06 41 10 19 53

Elevage

69 - Vends machine à traire chèvres Boumatic quai 18 places portes et distributeur concentré pneumatique 26 logettes suspendues Jourdain
✆ 0608584514

69 - Vend chauffe eau tout inox 300 litres.
✆ +33637872853

71 - Vends stabulation Agritubel, 120 places, démontée, avec barrières, couverture tôle.
✆ 06 75 75 59 80

Véhicule

Tourisme

38 - Retraité vds Logan MCV 40000 km, 1ere main état neuf + Dyane 1979 collection 85 000 kms, refait + CT.
✆ 06 33 98 33 36

Achat-Vente

Récolte

21 - Agriculteur vend foin PN luzerne mélangée, paille, départ ou livré.
✆ 06 84 27 13 81

39 - Vends paille, foin et luzerne, liv. assurée.
✆ 06 73 92 81 55

58 - Vends foin balles rondes 120 x 130 de 2022 (3103)
✆ 06 14 69 18 83

Fourrage

18 - Vends foin, récolte 2021 et 2022, très bonne qualité, cubiques et rondes ; paille, blé, récolte 2022, cubiques. Possibilité livraison.
✆ 06 10 78 30 21

18 - Vends foin de prairie naturelle, très bon, bottes 120 x 70 x 240,110 euros la Tonne.
✆ 06 14 40 22 10

38 - Vds balles rondes foin 1050 2021 - 2022 22 euros.
✆ 04 74 59 02 03

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC

❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

58 - Cause cessation vends 150 T. foin, balles rondes, 110 €/T., - 140 T. enrubannage, 130 €/T, sud Nevers (3106)
✆ 07 64 10 22 79 - 06 62 11 09 65

69 - Vds foin 2021 bottes carrées, bonne qualité - Luzerne 1ère et 2ème coupe. Livraison par 10 T.
✆ 04 74 00 30 70

71 - Donne 30 balles rondes de foin pour paillage maraicher, à prendre sur place (3005)
✆ 06 33 60 15 96

Immobilier

57 - Vends secteur Sarreguemines, bâtiment, terrain 100 ha environ, bovins limousins, matériel. Étudie ttes propo. Écrire au journal L'Exploitant Agricole de Saône et Loire, Maison de l'Agri., CS 70610, 71010 Mâcon cedex, qui transmettra en précisant la :
✆ 0385295529

Emploi

Offre

01 - Recherche technicien contrôle de performances h/f Dombes CDI temps plein 01/09.
✆ 06 10 93 80 51

01 - Exploitation polyculture élevage cherche salarié en CDI dans le 01.
✆ 06 70 37 07 57

18 - Vous cherchez un métier stimulant et varié, de l'autonomie et la possibilité d'être force de proposition, le GE des Moulins (à l'est de Bourges) recherche un salarié agricole en élevage charolais et grandes cultures. Vous devrez savoir suivre des directives en autonomie, puis rendre compte régulièrement à vos employeurs. Compétences : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formation : expériences significatives ou Bac agricole minimum, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. CDI, temps plein, après période d'essai. Permis B. Poste à pourvoir au 1er Septembre 2022. Envoyez CV et lettre de motivationàgedesmoulins18 gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

18 - Exploit céréalière recrute ouvrier agricole qualifié ou expérimenté. Secteur 18220 BOURGES SUD-EST.
✆ 06 70 56 23 75 après 18 H.

58 - Belle exploitation centre 58, fonctionnelle, élevage-polyculture, cherche personne sérieuse, motivée en vue association (3006)
✆ 06 75 08 89 59

69 - Cherche vendangeurs/ses à partir du 25/08, ambiance familiale, possibilité nourri logé.
✆ 06 6 63 46 29

69 - Recherche vendangeurs nourris logés vers le 23 août Beaujolais. Personnes sérieuses et motivées.
✆ 06 88 56 69 49

69 - Cherche vendangeurs(euses) motivés nourris logés vers 29 août 8 jours environ.
✆ 06 78 43 12 72

69 - 69 - Beaujolais recrute vendangeurs H/F 7 jours 01/09, nourris, logés et grande journée, EARL de la CRUISILLE
✆ 0684408477

69 - Recherche chauffeur de tracteur pour vendanges pour environ 10 jours. Possibilité nourri logé. Aux alentours du 17 août. Contact par mail de préférence : bergerco@wanadoo.fr
✆ 06 01 26 69 35

69 - Beaujolais cherche vendangeurs(euses) nourris logés vers le 01/09 pour 10 jours.
✆ 06 75 67 98 99 HR

69 - Beaujolais cherche coupeurs(euses) nourris logés à partir du 22 août pour 8 jours.
✆ 06 14 28 69 66

69 - Cherche vendangeurs(euses) motivés et sérieux, nourris et logés à partir du 25 août pour une durée de 10-12 jours. Me contacter
✆ 06 07 01 39 32

Divers

38 - Nord Isère agriculteur recherche paille de soja en andain et louerai chasse faire offre au
✆ 06 22 88 96 65

38 - Vds bois châtaignbier 2 ans de coupe, 1,60 m pr piquets ou bois de chauffage, tracteur Renault 222 pneus neufs, carte grise, rien à faire dessus; Achète une ponette.
✆ 06 87 84 57 39

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose choix important de jeunes taureaux aptes à la saillie. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (3002)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

69 - Vds jeunes reproducteurs Limousins inscrits.
✆ 06 71 61 73 16

69 - Eleveur vends 4 génisses montbéliardes terme début août - Vêlage 3 ans - Nourries sans ensilages - Toutes garanties sanitaire.
✆ 07 81 26 95 66

71 - Vends pour la repro, taureaux limousins, 10 à 18 mois, dont 3 gènes sans corne, HBL ou non.
✆ 06 20 55 81 02

Volaille, lapin

42 - Vds les samedis 30/07 et 06/08, poules pondeuses plein air, Label Rouge, âge 17 mois, 3€ la poule, Gaec Thomas, Chalain-le-Comtal. Prévoir carton ou caisse.
✆ 06 08 55 79 03

Chien

01 - Chiot Border Collie LOF, les parents travaillent sur vaches laitières, les chiots sont sociabilisés, puce. Certificat bonne santé, vaccinés dispo 30/07 600 €.
✆ 06 23 12 52 75

26 - Vends 5 chiots Lagotto romagnolo, 2 mâles 3 femelles nés le 05 mai 2022, pucés. Père LOF N° 250269604628870, Mère LOF N°250268711070750.
✆ 06 87 31 75 06

Equin

71 - Vends belle jument comtoise, 8 ans, attelée et montée, très docile.
✆ 06 88 59 16 46

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

ATTENTION
Merci d'envoyer vos annonces jusqu'à 12h00 lundi 08 août, pour parution vendredi 12 août.

RAPPEL
Pas de petites annonces le 19 août.
Merci de votre compréhension

// ZOOM SUR

Concessionnaires Dans l'Yonne, chez DAFP, Stéphane Bonfillou a reçu les dirigeants Case Ih France et Europe.



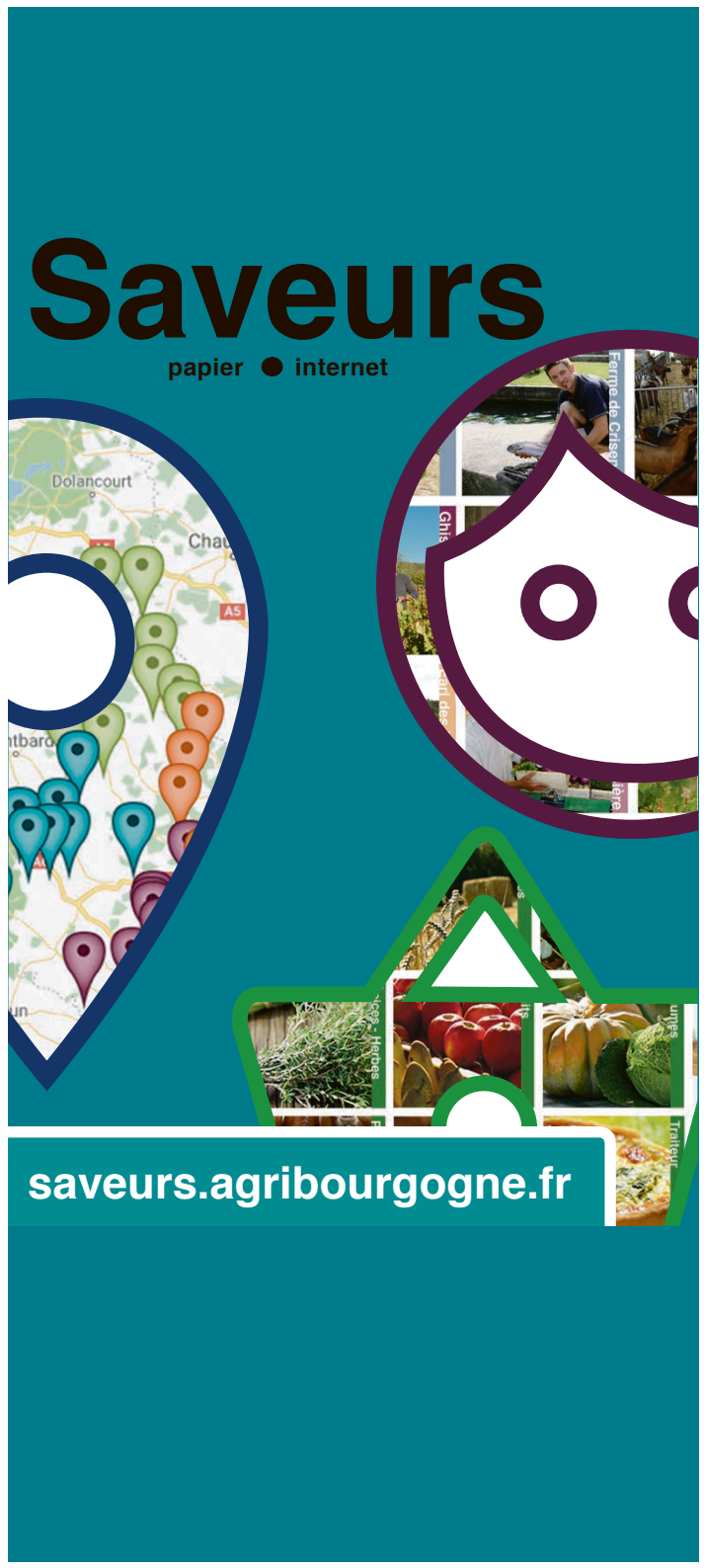
Dans un contexte international en pleine mutation, Case Ih, comme toute société, s'interroge sur la distribution de ses gammes de matériels dans les prochaines années. A cet effet, Mirco Romagnoli, vice-président Europe de Case Ih et Steyr (à gauche sur la photo), et Lionel Gleyroux, directeur commercial de la filiale française, (entourant Stéphane Bonfillou) ont rendu visite à quatre concessionnaires représentatifs de la diversité des structures : société familiale, concessionnaire récent, groupe financier et filiale de coopérative. Stéphane Bonfillou, à la tête de la DAFP, basée à Toucy et Venoy (89), a été sollicité pour donner sa vision de l'évolution de la représentation Case Ih sur le territoire. Les performances en ventes de moissonneuses Axial Flow de la DAFP n'y sont sans doute pas étrangères. Sur leur secteur concédé, Stéphane Bonfillou et son équipe, réalisent 30 % de parts de marché sur le segment des machines à rotor, une performance qui place la DAFP dans les 10 premiers concessionnaires Case Ih en Europe. A l'issue de cette rencontre, le chef d'entreprise a apprécié la qualité des échanges et d'écoute des dirigeants de Case Ih.

Salon Avant le Sima, une enquête auprès des agriculteurs

Le Sima, salon international des solutions et technologies pour une agriculture performante et durable, ouvrira ses portes du 6 au 10 novembre à Paris Nord Villepinte. À l'occasion de son centenaire, le salon se projette sur les cent prochaines années et lance sa toute première étude d'opinion auprès d'exploitants agricoles au sujet de l'avenir du secteur et de la profession. Elle a pour but de leur donner la parole au sujet de leur quotidien et de connaître leur vision quant au futur de l'agriculture. Cinq thématiques sont abordées :

- L'avenir du secteur de l'agriculture et les nouveaux défis auxquels ils sont confrontés,
- Les nouvelles technologies dans le monde de l'agriculture,
- L'agriculture biologique,
- La diversification des exploitations agricoles,
- La diversification des métiers.

En remerciement pour leur participation, le Sima offrira à chaque agriculteur répondant 2 invitations pour venir sur le salon en novembre, qui donneront également accès à des rencontres exclusives avec les influenceurs du secteur présents sur le salon. A l'aide des réponses collectées, le Sima élaborera un livre blanc sur la thématique de « l'agriculture de demain ». Il fera appel à un groupe de réflexion et d'experts, qui viendront apporter leur vision sur cette thématique, et sera complété des retours des professionnels agricoles qui auront participé à l'étude. Questionnaire disponible sur le lien suivant : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScRXcVvYfSpEkc26u9Czn0g6prBGRf8rvCSQugGz5O4EuqAZQ/viewform



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

EARL MARECHAL BERNARD ET EMILIE

au capital de 289 965. euros
siège social
La Croisée 21390 BRAUX
408 311 371. RCS DIJON

AGE du 31/12/2021 : réduction du capital social. par rachat et annulation de parts sociales, ancienne. mention : 289 965 euros, nouvelle mention : 263 595 euros.
Pour avis

AL22003347

CHANGEMENT DE GÉRANT

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DEBROYE

Société civile
au capital de 394 538,06 €
Siège social
Place des Remparts
21170 ST-JEAN-DE-LOSNE
395 112 345 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 10 mai 2021, la collectivité des associés a constaté la cessation des fonctions de gérant de M. Jean DEBROYE à compter rétroactivement du 17 novembre 2013 suite à son décès survenu le même jour.
Pour avis, La gérance.

AL22003503

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SARL CREATRICE

SARL au capital de 500 000 euros
Siège social
Château de la Crée
21590 SANTENAY
491 304 911 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 07/06/2022, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de restauration, brasserie, salon de thé, et plus généralement la fourniture, la vente, le service d'aliments accompagnés de toutes boissons alcoolisées ou non, sur place ou à emporter et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
Pour avis. La Gérance

AL22003511

MODIFICATION DU CAPITAL

MONOGRAMME MAISON DE MARKETING

SARL au capital de 200 000 €
Siège socia
3 rue du Colonel de Grancey
21200 BEAUNE
493287478 RCS DIJON

Par décision du 09 juin 2022, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 300000€ par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes:
Ancienne mention: Capital social: 200 000€.
Nouvelle mention: Capital social: 500 000€.
Pour avis.La Gérance.

AL22003525

TRANSFORMATION

CLEMIE ASSURANCES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10.000 €
Siège social
9, rue Danton – 21000 DIJON
801 965 534 R.C.S. DIJON

En date du 30/06/2022, l'associé unique a décidé, à compter du même jour :
- de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. Le capital, la dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés.
- Les fonctions de gérants de Monsieur Jérémie DUVAL et de Madame Clémentine DUVAL ont pris fin.
- de nommer Monsieur Jérémie DUVAL demeurant 9 rue Danton – 21000 DIJON aux fonctions de Président et Madame Clémentine DUVAL demeurant 9 rue Danton – 21000 DIJON aux fonctions de Directeur Général.
Les nouveaux statuts adoptés en conséquence prévoient:
- que tout associé a le droit de prendre part aux décisions collectives et de participer aux assemblées et que le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix.
- que les cessions d'actions entre associés ou par l'associé unique, sont libres. Toutes autres opérations de cession d'action(s) sont soumises au respect de la procédure d'agrément des associés suivant décision collective extraordinaire.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de DIJON.

AL22003526

MODIFICATIONS DES STATUTS

AC PATRIMOINE

Société civile immobilière
au capital de 500 euros
Siège social
20 Boulevard Foch
21200 BEAUNE
795 037 746 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 25 juillet 2022, les associés ont décidé :
- de transférer le siège social du 20 Boulevard Foch - 21200 BEAUNE au 13 Rue Colbert – 21200 BEAUNE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : « investissement valeur mobilière de toutes natures, gestion, placement des liquidités » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis. La Gérance.

AL22003527

MODIFICATIONS DES STATUTS

ECOLE DES VINS DE BOURGOGNE

Société à responsabilité limitée
au capital de 191 000 euros
Siège social
6 rue du 16ème Chasseurs
21200 BEAUNE
440 292 662 RCS DIJON

Suivant décision du 12 juillet 2022, l'associé unique a :
- a nommé en qualité de cogérant, avec effet au 1er aout 2022, Monsieur Olivier LE ROY, demeurant 12 rue Bannelier 21000 DIJON, pour une durée illimitée.
- décidé de réduire le capital de 191 000 euros à 104 543,49 euros par voie de réduction de la valeur nominale des parts,
- décidé d'augmenter le capital social de 10 056,51 euros par incorporation de réserves, et élévation de la valeur nominale des parts-décidé d'augmenter le capital social de 489 942 euros par apport en numéraire, et création de parts nouvelles.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à 191 000 euros.
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à 604 542 euros.

AL22003528

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCI AC INVESTISSEMENT

Société civile immobilière
au capital de 500 euros
Siège social
20 Boulevard Foch – 21200 BEAUNE
500 363 916 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 25 juillet 2022, les associés ont décidé :
- de transférer le siège social du 20 Boulevard Foch - 21200 BEAUNE au 13 Rue Colbert – 21200 BEAUNE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : « investissement valeur mobilière de toutes natures, gestion, placement des liquidités » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis. La Gérance.

AL22003529

COMMISSAIRE AUX COMPTES

BARTHET HOLDING SAS

4 impasse de la Venelle
21310 MIREBEAU SUR BEZE
RCS DIJON 821 525 029

Par décision en date du 30 juin 2022, l'assemblée générale ordinaire a décidé de ne pas renouveler les mandats venus à expiration, des commissaires aux comptes de :
titulaire : SAS NOREA
supplément : SAS EQUINOXE
Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis.

AL22003582

MODIFICATION DU CAPITAL

PRESTIGE DES GRANDS VINS DE FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 220 920 euros
Siège social
4 rue Docteur Guyot
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
326 944 931 RCS DIJON

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 JUIN 2022, il résulte que le capital social a été augmenté de 379 080,00 euros par incorporation de réserves. Il a été porté de 220 920 euros à 600 000,00 euros.
En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
Ancienne mention
Le capital social est fixé à 220 920 euros.
Nouvelle mention
Le capital social est fixé à 600 000,00 euros.
POUR AVIS
Le Président

AL22003531

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

IMMO MARMUZOTS

SAS au capital de 2 000 euros
Siège social
chez VOISIN IMMOBILIER
9, place Darcy 21000 DIJON
848931150 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29.04.2022 prend acte de la démission de la SARL LAURENCE BERNARD, de son mandat de CAC suppléant, à compter de ce jour, qui ne sera pas remplacé en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.
POUR AVIS
Le Président

AL22003537

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETABLISSEMENTS SIRUGUE

Société par actions simplifiée
au capital de 170 742,90 euros
Siège social
2 rue du Breuil - 21170 ESBARRES
327 684 171 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2022, l'Assemblée Générale des associés a décidé de nommer la société EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT dont le siège se situe 37 Rue Elsa Triolet – Parc Valmy – 21000 DIJON, en qualité de Commissaire aux Comptes en remplacement de la société AUDIT ET EXPERTISE COMPTABLE, dont le mandat a pris fin à l'issue de ladite assemblée.
Pour avis

AL22003545

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

DOMAINE EVENSTAD

EURL au capital de 6 450 170 euros
Siège social
Château de la Crée
21590 SANTENAY
810 865 840 RCS DIJON.

Aux termes d'une décision en date du 18/07/2022, l'associée unique a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale «DOMAINE EVENSTAD» par «EVENSTAD ESTATES FRANCE» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis.
La Gérance

AL22003546

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

DOMAINE CHRISTIAN CONFURON ET FILS

SCEA au capital de 14 400 euros
Siège social
Chateau de la Crée 11 Rue Gaudin
21590 SANTENAY
350 591 319 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 18/07/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale «DOMAINE CHRISTIAN CONFURON ET FILS» par «DOMAINE EVENSTAD» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
Pour avis. La Gérance.

AL22003554

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

Dénomination : DOMAINE JEAN-BAPTISTE JESSIAUME.
Forme : SCEA au capital de 10000 euros.
Siège social : 1 Rue CHAUCHIEN, 21590 SANTENAY
910555887 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGE en date du 27 juillet 2022, les associés ont décidé à compter du 27 juillet 2022 de modifier la dénomination sociale et d'adopter la dénomination DOMAINE MONT DE SENE.
Mention sera portée au RCS de Dijon

AL22003555

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MONTGILLARD INVEST

Société par actions simplifiée
au capital de 200 499 euros
Siège social
16 Route de nuits
21700 SAINT NICOLAS LES CITEAUX
815 371 216 RCS DIJON

L'assemblée générale a, par décision du 23/06/2022, décidé de ne pas renouveler le mandat de la société KPMG SA, Commissaire aux comptes titulaire et de la société SALUSTRO REYDEL, Commissaire aux comptes suppléant.
Pour Avis.

AL22003562

TRANSFORMATION

NIBBIO

Ancienne forme
Société à Responsabilité Limitée
Nouvelle forme
Société par actions simplifiée
Au capital de 6 991 euros
Siège social
15 Rue des Saunières
à DIJON (21000)
RCS DIJON 800 696 775

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal du 13 juillet 2022 dûment enregistré le 20 juillet 2022 au SIE de DIJON sous les mentions Dossier 2022 00068776 référence 2104P01 2022 A 02409, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 6 991 euros.
Objet social : La société a pour objet principal d'acquérir, de détenir, de gérer toutes participations dans tout secteur économique, patrimonial, bancaire, financier ou immobilier. Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations, et de titres de toutes sortes dans des sociétés ayant une activité économique.
Elle également pour objet la location de véhicules de compétition, la vente de véhicules de compétition, l'achat et revente de matériels d'occasion, le conseil en management, la vente de marchandises dans le secteur automobile.
TRANSMISSION DES ACTIONS : Les cessions des actions de l'Associé Unique est libre. Les cessions d'actions entre associés peuvent être effectuées librement.
Monsieur Xavier HARBON, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :- Monsieur Xavier HARBON, demeurant 9 Rue Adolphe Dietrich à DIJON (21000)..
Pour avis
Le Président

AL22003569

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

S.A.S. SOCIETE BOURGUIGNONNE DE PROMOTION ET D'EDITION

SAS au capital de 289 800 €
Siège social
2, rue de Chaux
21700 NUITS-SAINT-GEORGES
035 780 261 R.C.S. DIJON

L'AGO Annuelle du 23 Juin 2022 a pris acte de la nomination de M Jean-François CURIE, demeurant à BEAUNE (21200) 272 Chemin des Carrières – La Montagne, en qualité de Président de la Société et du Conseil de Direction en remplacement de M Vincent BARBIER, à compter du 2 Avril 2022, et ce, conformément aux dispositions des statuts de la Société.

AL22003571

TRANSFORMATION

SARL CAROLINE PARENT ET ASSOCIES

SARL au capital de 3 000 €
Siège social
10 B rue des Naigeons
21200 BEAUNE
493 856 595 RCS DIJON

L'AGE des associés du 30 Avril 2022, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du 1er Mai 2022, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront la Société.
Son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Son objet social est modifié ainsi par adjonction des nouvelles activités suivantes :
- Organisation de manifestations culturelles et évènementielles,
- Galerie d'art traditionnelle et numérique,
- Achat, vente et négociation de NFT,
- Prestations en finances décentralisées,
- Prestations aux entreprises et particuliers portant sur les Security Token,
- Et plus généralement, achat et vente de tous produits non réglementés et réalisation de toutes prestations non réglementées.
Le capital social reste fixé à la somme de 3 000 €.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS :
La cession d'actions au profit de tiers doit être autorisée par la Société.
En cas de décès, les héritiers sont soumis à agrément à l'exception des descendants en ligne directe.
Mme Caroline PARENT gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par:
PRESIDENT : Mme Caroline PARENT demeurant 14 rue Pierre Joigneaux à BEAUNE (21200)
DIRECTEUR GENERAL : Mme Corinne ROBERT-BETHUNE demeurant 34 rue Sainte Marguerite à BEAUNE (21200)

AL22003574

SARL ELISABETH

SARL au capital de 1500€
10 Boulevard de Verdun, 21000 DIJON
899 158 299 RCS Dijon
L'AGM a décidé, le 26/7/2022, qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social
Mention au RCS de Dijon

AL22003588

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Le 29.7.2022, l'associé unique de la SAS CTRD, au capital de 40.000 euros, siège social 120, rue de Paris - 89000 AUXERRE, 350 699 831 RCS AUXERRE, a constaté la démission du Président et a nommé, pour le remplacer, pour une durée illimitée, un nouveau Président.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES :
Président : Mme. C. FIEVEE 12, rue des Vignes 89200 VAULT DE LUGNY ;
NOUVELLES MENTIONS : Président MJ3E, SAS au capital de 10.000 euros, siège social 20, rue Charrue 21000 DIJON, 914 923 347 RCS DIJON.

AL22003599

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

NON DISSOLUTION

SAS OPTIQUE JEAN CHARLES BOUILLOT

au capital de 8 000 €,
2 Route de Beaune
21160 MARSANNAY LA COTE
RCS DIJON 792 461 915

Le 22/07/2022, l'associé unique, en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Le Président.

AL22003600

NON DISSOLUTION

LUC POTHIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 33 670 euros
Siège social : 4 Rue Curtil des chambres - 21420 PERNAND VERGELESSES
883 853 228 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 29 juillet 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis. La Gérance.

AL22003626

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS EQUINOXE

au capital de 770 560 €
Siège social : 3 Rue du Rompot - 21121 FONTAINE LES DIJON
382 711 489 RCS DIJON

L'AGO du 28/03/22 a constaté qu'en raison de l'absorption de la Société DERVILLE AUDIT par la Société FITECO - Rue Albert Einstein - Parc Technopole - 53810 CHANGE en date du 30/03/21, cette dernière est devenue Commissaire aux Comptes titulaire de la Société.
Pour avis
Le Président

AL22003627

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant assp en date du 13 juillet 2022, enregistré au SDE de DIJON 1 le 21 juillet 2022, Dossier 2022 00069531 Référence 2104P01 2022 A 02411, la société MAISON DU COLOMBIER, SAS au capital de 10 000 € située à BEAUNE (21200) 2 rue Edouard Fraysse et 1 rue Charles Cloutier, 793 521 493 RCS DIJON, a cédé à la société LES GÎTES DU COLOMBIER, SAS au capital de 1 000 € située à BEAUNE (21200) 2 rue Fraysse et 1 rue Charles Cloutier, 912 710 233 RCS DIJON, les éléments corporels et incorporels de son fonds de commerce de location de logements, meublés ou garnis, qu'elle exploitait à BEAUNE (21200) 2 rue Edouard Fraysse et 1 rue Charles Cloutier, moyennant un prix de 200 000 €, avec entrée en jouissance au 1er juin 2022.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la dernière en date des publications, pour la validité et pour la correspondance, à l'adresse du fonds vendu à BEAUNE (21200) 2 rue Edouard Fraysse et 1 rue Charles Cloutier.

AL22003510

// DIVERS

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.
Le nouveau prix indicatif de référence du certificat coopératif d'associés (C.C.A.) est de 322,25 euros.
Il assure un rendement de 7,9% par rapport au prix de référence au 30 juin 2021, en intégrant les versements des dividendes de 3,57 euros en avril 2022.
Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 29 juillet 2022 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence du CCA, sur la base de l'arrêté des comptes au 30 juin 2022.
Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers.
Il prendra effet à compter du 1er août 2022 et restera valable jusqu'au dernier jour ouvré du mois où le Conseil d'Administration aura arrêté les comptes au 31 décembre 2022.
Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.credit-agricole.fr/ca-cb.

AL22003607

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

safer Bourgogne Franche-Comté

Département de l' YONNE

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
ETIVEY (89) - terre, lande et bois-taillis - fonds occupé en partie
- 22 ha 25 a 85 ca - Caume de seche bouteille: C-1280[72](A)-1280[72](B) - Caume des brulis: D-299-958[300] - Chaume des ranneaux: Y-90 - L abriga: Y-153-172 - L araignee: ZB 25(B) - 25(AJ) - 25(AK) - 26(A) - 26(B) - 27(B) - 27(C)-27(D)-27(E)-27(AJ)-27(AK) - La laviere: C-839 ZB-29 - Le chemin de fulvy: Y-82 - Le courtillot: D-158(A)-158(B) - Les champs du pre: Z-91 - Les fourches: Z-236-237-261-268-276-277 - Les grands champs: ZD-14(B)-14(AJ)-14(AK)-14(AL)-14(AM) - Messy le francois: E-1242[41] - Soillat bon: Y-185 - Sur la caume lessy: C-986-999 - Sur le vau: C-497
zonage : RNU
CORSAINT (21) - pré - fonds occupé
1 ha 74 a 87 ca - Champs derriere le bois: C-121-122 - Champs sur fonderet: C-431
zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 22 août 2022 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL22003611

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 26 juillet 2022,
Madame Ghislaine Annick BOURGEOT, en son vivant sans emploi, demeurant à GENLIS (21110) 6 rue de la Vanoise.
Née à DIJON (21000), le 21 mars 1962.
Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
Décédée à GENLIS (21110) (FRANCE), le 7 mars 2022.
A consenti un legs universel.
Ce testament a fait l'objet d'un PV de dépôt et description reçu par Maître Charles-Alban PRIEUR, Notaire à DIJON, le 22 juillet 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Charles-Alban PRIEUR, notaire à DIJON (21000) 1 Place de l'Europe - Simone Veil, référence CRPCEN : 21012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22003614

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE RITA

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 30 000 euros
Siège social et Siège de liquidation
22 rue des Mazières
21121 FONTAINE LES DIJON
478 257 454 RCS DIJON

L'AGE réunie le 1/07/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Madame Catherine BOURGOGNE, demeurant 22 rue des Mazières 21121 FONTAINE LES DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 22 rue des Mazières 21121 FONTAINE LES DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur.

AL22003249

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCM DU 15 RUE CHARLES DUMONT

Société civile de moyens
en liquidation
au capital de 304,90 euros
Siège social
15 rue Charles Dumont
21000 DIJON
Siège de liquidation
15 rue Charles Dumont
21000 DIJON
383 167 400 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 4 Juillet 2022, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 4 Juillet

ANNONCES LÉGALES

2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Pascal BERGEROT, demeurant 12 rue Alphonse Mairey - 21000 DIJON, ancien gérant de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 15 rue Charles Dumont – 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22003506

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCM DU 15 RUE CHARLES DUMONT

Société civile de moyens
en liquidation
au capital de 304,90 euros
Siège social
15 rue Charles Dumont
21000 DIJON
Siège de liquidation
15 rue Charles Dumont
21000 DIJON
383 167 400 RCS DIJON

L'Associée unique, le 4 Juillet 2022 au siège social, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Pascal BERGEROT, demeurant 12 rue Alphonse Mairey - 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22003507

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Groupement Foncier Agricole de GFA DE LA TRUITELLE

au capital de 1 200,00 euros
ayant son siège social
au Hameau de la Chouette
21400 AISEY SUR SEINE
immat. RCS DIJON 794 757 120

L'AGE du 30/06/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Séverine SAMBROTTA, demeurant au Chemin de la Feuillée 21400 CHATILLON SUR SEINE pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au Chemin de la Feuillée 21400 CHATILLON SUR SEINE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL22003580

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EDITIONS DU MEURGER

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
22 rue des Pâtis
Hameau de Chevignerot
21200 VIGNOLES
752 892 174 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 29/07/2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Valérie PITIOT de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis

AL22003583

CLÔTURE DE LIQUIDATION

C.A.C

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social
8 Rue du 5ème Chasseur
21190 MONTHELIE
Siège de liquidation
12 Rue de Varennes
21200 BEAUNE
834 617 243 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31/03/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/03/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Bruno ADAO COSTA, demeurant 12 Rue de Varennes – 21200 BEAUNE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 12 Rue de Varennes 21200 BEAUNE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL22003603

DISSOLUTION

ST FORMATIONS

SARL en liquidation
au capital de 50 000 euros
Siège social et siège de liquidation :
46 Grande Rue 21700 QUINCEY
519 183 263 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31/05/22, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/05/22 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.M. Joël SUAU, demeurant 46 Grande Rue 21700 QUINCEY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 46 Grande Rue, 21700 QUINCEY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, le liquidateur

AL22003624

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ST FORMATIONS

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 50 000 euros
Siège social et siège de liquidation :
46 Grande Rue, 21700 QUINCEY
519 183 263 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 01/08/2022, au siège social, l'associé unique, Monsieur Joël SUAU, demeurant 46 Grande Rue - 21700 QUINCEY, en sa qualité de liquidateur, a établi les comptes de liquidation et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis. Le Liquidateur

AL22003625

// CONSTITUTION

MAISON PINOT NOAR

Société par actions simplifiée
au capital de 4 500 euros
Siège social
53 rue Felix Tisserand
21700 NUITS-SAINT-GEORGES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NUITS-SAINT-GEORGES du 30 juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : MAISON PINOT NOAR
Siège : 53 rue Felix Tisserand, 21700 NUITS ST GEORGES
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 4 500 euros
Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : Achat et vente de vins sous toutes ses formes, et de raisins en négoce ; Distribution et vente en gros et au détail de vins ; Le négoce de vins et spiritueux en gros ou au détail et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement ; conseils et prestations viti-vinicoles ; la culture de la vigne, négociant et vinificateur ; La vinification, le conditionnement et la commercialisation de vins ou autres produits issus du raisin ; cultures et transformation de fruits, plantes aromatiques et médicinales ; production de boissons fermentées ; L'achat, la détention et l'exploitation directe ou indirecte de vignes ; La réalisation des activités agricoles, la préparation des terres, opération de récolte, semis et plantations, traitement des récoltes, pulvérisation des récoltes, taille des arbres fruitiers et des vignes, le maintien des terres agricoles en bon état sur les plans agricole et environnemental, l'exploitation de systèmes d'irrigation pour l'agriculture ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Arnaud LOPEZ, demeurant 4 Impasse du Lucard, 21700 ARCENANT
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
POUR AVIS, le Président

AL22003228

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution en date du 08/07/2022 :
Forme sociale : Société civile immobilière.
Dénomination sociale : SCI ROZANOFF.
Siège social : 5 Cour au Motet, 21121 ETAULES.
Objet social - l'acquisition, l'administration et l'exploitation par. bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont. elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition,. échange, apport ou autrement, - l'acquisition de terrains, l'exploitation et la mise en valeur de ces terrains par l'édification d'immeubles et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions. qui resteront la propriété de la Société,.
Durée de la Société : 99 ans.
Capital social : 1 000 euros.
Gérance : Monsieur Jean-François GOUJON, demeurant 5 Cour au. Motet, 21121 ETAULES.
Cessions de parts : Agrément en AGE et libre entre. associés.
Immatriculation au RCS DIJON.
Pour avis

AL22003284

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 18/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : GS Electricité
Siège social : 9 rue Treige Cachot, 21270 ST SAUVEUR
Objet social : Tous travaux d'électricité, dépannage et maintenance d'installations et d'équipements électriques.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Guillaume DESCHAMPS, demeurant 22, rue des Prévots 21600 LONGVIC, Monsieur Stéphane GUIGUE, demeurant 9 rue Treige Cachot 21270 ST SAUVEUR
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL22003326

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à Fleurey-sur-Ouche du 18/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile ;
Dénomination sociale : GO3 Invest ;
Siège social : 20 rue Martenot 21410 FLEUREY-SUR-OUCHE ;
Objet social : la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières ou autres, créées ou à créer, la gestion et la mise en valeur desdites participations ;
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ;
Capital social : 1 452 600 euros, constitué à concurrence de 100 € au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 1 452 500 euros au moyen de l'apport de 830 actions émises par la société ADETIC, Société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros, dont le siège social est fixé à BROCHON (21220) – Zone artisanale Le Saule, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 443 226 576 RCS DIJON ;
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions entre associés ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales dans tous les autres cas ; Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis

AL22003334

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à Fleurey-sur-Ouche du 18/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile ;
Dénomination sociale : GO3 Invest ;
Siège social : 20 rue Martenot 21410 FLEUREY-SUR-OUCHE ;
Objet social : la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières ou autres, créées ou à créer, la gestion et la mise en valeur desdites participations ;
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ;
Capital social : 1 452 600 euros, constitué à concurrence de 100 € au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 1 452 500 euros au moyen de l'apport de 830 actions émises par la société ADETIC, Société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros, dont le siège social est fixé à BROCHON (21220) – Zone artisanale Le Saule, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 443 226 576 RCS DIJON ;
Gérance : Monsieur Richard GORECKI demeurant 20 rue Martenot 21410 Fleurey-sur-Ouche;
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions entre associés ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales dans tous les autres cas ;
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis

AL22003363

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 juillet 2022, il a été constitué un groupement forestier.
Dénomination sociale : Groupement Forestier COCO
Forme : Société Civile
Siège social : 8 rue des Buttes, 21000 DIJON
Objet social : La constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière.
Capital variable de 340 000 € avec un minimum de 100 000€
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Gérants : Claude ORTHLIEB demeurant 8 rue des Buttes, 21000 DIJON et Cécile ORTHLIEB demeurant 18 rue du Chaignot, 21000 DIJON pour une durée illimitée.
Toute cession de part sera soumise à l'agrément préalable des associés.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

AL22003522

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 25 juillet 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société civile immobilière.
Dénomination sociale : MARINES.
Siège social : 2 route de Beaune – 21630 POMMARD.
Objet social :en France et partout ailleurs : l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; accessoirement, la vente de tous biens et droits immobiliers, et la souscription de tous emprunts hypothécaires ou non en vue de la réalisation d'une opération entrant dans le cadre de l'objet social, la constitution de toute garantie sur le patrimoine social en vue de la réalisation de l'objet social ; la Société pourra également se porter caution simple ou hypothécaire au profit d'un associé et/ou mettre à la disposition gratuitement au profit d'un des associés tout ou partie des biens par elle possédés, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital social : 2 000 euros, constitué intégralement d'apports en numéraire.
Gérance : Mme Lydie ALZINGRE demeurant 2 route de Beaune – 21630 POMMARD et M. François ALZINGRE demeurant 2 route de Beaune – 21630 POMMARD.
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions entre associés; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis

AL22003502

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée à SELONGEY en date du 26/07/2022 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : SAS MAISON LEROLLE.
Siège : 6 Place des Halles, 21260 SELONGEY.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.
Capital : 10000 €.
Objet : L'exploitation de tous fonds de commerce en boulangerie, pâtisserie, confiserie, chocolaterie, sandwicherie, traiteur, y compris la vente de divers produits alimentaires ; Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Violaine LEROLLE, demeurant 3 Impasse des noisetiers, 21120 VILLEY SUR TILLE.
POUR AVIS. Le Président

AL22003515

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PAGNY. LA VILLE du 28/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière.
Dénomination sociale : SCI ENOC-SAMSON.
Siège social : 21, rue de Tontenant, 21250 PAGNY LA VILLE.
Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers ; l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces emprunts.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports. en numéraire.
Gérance :
Monsieur Jonathan ENOC, demeurant 21, rue de Tontenant, 21250 PAGNY LA VILLE.
Madame Bérénice SAMSON, demeurant 21, rue de Tontenant, 21250 PAGNY LA VILLE.
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés,. agrément obtenu à l'unanimité des associés.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance

AL22003520

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FONTAINE LES DIJON du 26/07/2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : AG CARS
Siège social : 3 Rue de la Petite Fin, 21121 FONTAINE LES DIJON
Objet social :
- L'activité de courtage de véhicules terrestres à moteur et de véhicules de transport, notamment l'accompagnement, lors de l'achat et la vente, par des particuliers et/ou professionnelles,
- Préparation des véhicules, prestation esthétique (nettoyage, lustrage, polissage, suppression de rayure…), opération d'entretien de la carrosserie, de la sellerie, pose de traitement céramique,
- Réalisation des formalités relatives aux certificats d'immatriculation des véhicules terrestres à moteur,
- Achat et vente de véhicules d'occasion.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : M. Aurélien GRAS, demeurant 20 C Rue du Docteur Majnoni d'Intignano 21121 FONTAINE LES DIJON, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, La Gérance.

AL22003536

SPFPL JF PHARMA

Société de Participations
Financières de Profession
Libérale de Pharmaciens
d'Officine à responsabilité limitée
au capital de 1 479 852 euros
Siège social
18 rue François Pompon
21800 Sennecey les Dijon
R.C.S. Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENNECEY LES DIJON du 26.07.2022 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société de participations financières de profession libérale de pharmaciens d'officine constituée sous la forme de société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : SPFPL JF PHARMA.
Siège social : 18 rue François Pompon 21800 SENNECEY LES DIJON.
Objet social : la prise de participations et d'intérêts dans des sociétés d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine, la gestion de ses participations et intérêts, l'animation, la. direction, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations, toutes propositions de services administratifs, financiers, techniques ou autres, et toutes autres activités sous réserve d'être destinées exclusivement aux sociétés dont elle détient des participations.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 479 852 euros.
Cession de parts : Les cessions ou transmissions sous quelque forme que ce soit des parts sociales appartenant à l'associé unique cédant sont libres sous réserve de respecter les dispositions prévues à l'article 31-1 de la loi du 31 décembre 1990.
En cas de pluralité d'associés, les cessions de parts entre vifs, que ce soit entre associés ou à des tiers étrangers à la société et même entre conjoints, ascendants ou descendants, sont soumises au consentement préalable d'un ou plusieurs associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales et au respect des dispositions prévues à l'article 31-1 de la loi du 31 décembre 1990.
Gérance : Julien FLOURIOT demeurant 18 rue François Pompon. 21800 SENNECEY LES DIJON assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance

AL22003540

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON. du 27 juillet 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : AMM.
Siège : 67 Rue du faubourg Raines, 21000 DIJON .
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1 000 euros.
Objet : Activité de marchand de biens immobiliers.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux. décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des. cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Alexandre JEANNIN, demeurant 20 Rue. des Tilleuls, 21000 DIJON.
Directeur général : Monsieur Marco CHETIF, demeurant 37 Rue. Parmentier 21000 DIJON .
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des. sociétés de DIJON.
POUR AVIS.
Le Président

AL22003557

SCI LES BERMOUTES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 juillet 2022, il a été constitué une société civile immobilière :
Dénomination sociale : SCI LES BERMOUTES.
Forme : Société Civile Immobilière.
Objet : Acquisition, construction, administration, gestion de la résidence principales des associés personnes physiques et location de tous les immeubles.
Capital : 2 000 €.
Siège social : Avenue Eugène Spuller, chemin de Carouge, 21340 NOLAY.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports en numéraire : 2 000 €.
Gérant : Mme Clothilde BERGERET demeurant à NOLAY (21340) 2 cours Michaud, et M. Cyril MOUTARD demaurant à NOLAY (21340) 7 rue d'Aumont.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément obtenu par décision des associés prise à l'unanimité dans tous les cas.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL22003577

SCI CMC

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date à LA ROCHE EN BRENIL du 28/07/22, il a été. constitué :
Forme: SCI.
Dénomination: CMC.
Siège: 26 route de Paris 21530 LA ROCHE EN BRENIL.
Objet: acquisition, vente, administration et exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles bâtis ou non et de terrains ; obtention de crédits, prêts ou facilités de caisse.
Durée 99 ans.
Capital: 1 500 euros, constitué uniquement d'apports. en numéraire.
Gérance: Marine CHATELAIN demeurant 26 route de Paris 21530 LA ROCHE EN BRENIL.
Cessions de parts agrément requis dans tous les cas par un ou plusieurs associés représentant au moins les 2/3 du capital social.
Immatriculation: RCS DIJON.

AL22003584

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/07/2022, il a été constitué une SNC ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
LE DOMAINE SAINT PIERRE
Objet social : -La vente et l'achat de tous terrains et plus particulièrement un ensemble immobilier situé route de Pommard et chemin des rates 21200 BEAUNE -Les travaux de viabilisation en sous-traitance ;-L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.
Siège social : 4 AVENUE JEAN BERTIN PARC TECHNOLOGIQUE 21000 Dijon
Capital : 1000 euros
Durée : 99 ans
Gérance :
- ROGER MARTIN PROMOTION, SAS au capital de 75000euros, ayant son siège social 7 rue Louis Neel 21000 Dijon, 849 719 117 RCS de Dijon
Associé en nom :
- ROGER MARTIN PROMOTION, SAS au capital de 75000euros, ayant son siège social 7 rue Louis Neel 21000 Dijon, 849 719 117 RCS de Dijon
- SA ROGER MARTIN, SA au capital de 4000000 euros, ayant son siège social 4 AVENUE JEAN BERTIN PARC TECHNOLOGIQUE 21000 Dijon, 016 450 157 RCS de Dijon
- VIVACITI, SASU au capital de 1000 euros, ayant son siège social 7 RUE MAGNIEN 21220 Fixin, 537 482 044 RCS de Dijon
- JMP FINANCES, SAS au capital de 1000 euros, ayant son siège social 13B RUE ARTHUR RIMBAUD 21000 Dijon, 804 535 540 RCS de Dijon
Immatriculation au RCS de Dijon

AL22003585

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature électronique en date du 28 juillet 2022 est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : société par actions simplifiée
DENOMINATION : GR HOLDING
CAPITAL : 371.920 Euros divisé en 37.192 actions de 10 Euros chacune.
SIEGE SOCIAL : 12 Chemin des Ecrynières – 21140 MILLERY
OBJET : La société a pour objet principal d'acquérir, de détenir, de gérer toutes participations dans des sociétés exerçant dans tout secteur d'activité économique notamment commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières. Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions de parts, d'obligations, et de titres de toutes sortes.
La société a également pour objet de réaliser directement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières.La société a en outre, pour objet de réaliser toutes études, recherches et actions dans le domaine de la gestion, de l'assistance et du conseil à toutes sociétés et par suite de procéder à l'acquisition, la vente, la location, la mise au point de tout matériel notamment informatique ainsi que de programmes, logiciels, et procédés,La société a aussi pour objet l'assistance et le conseil de toute personne physique ou morale en tous domaines où la législation et la réglementation en vigueur ne l'interdit pas et notamment, en matière de gestion, de marketing et d'action commerciale.
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT :
Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.Les cessions d'actions entre associés ainsi que les transmissions d'actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant, peuvent être effectuées librement.
Toutes les autres cessions ou transmissions, en tout ou en partie même en ce qui concerne les droits démembrés, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
PRESIDENT :Guillaume REMOND – 12 Che-

ANNONCES LÉGALES

min des Ecrynières 21140 MILLERY.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON
Pour avis.

AL22003594

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 28/07/2022 à CHENOVE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SAS.
Dénomination : PASS RH.
Siège : 13 Rue Paul Langevin, 21300 CHENOVE.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.
Capital : 10 000 euros.
Objet :
- Toutes prestations de services à destination des entreprises notamment en matière d'assistance et de gestion de la paie, du personnel, des contrats de travail ;
Toutes prestations de services, et tous types de conseils spécialisés en ressources humaines ; y compris le conseil en recrutement, l'élaboration de stratégie et politique de ressources humaines, le conseil en gestion de carrière, le conseil en restructuration des ressources humaines et la prévention des risques en entreprise ;
Le coaching, la réalisation de prestations de formation, les conseils juridiques et l'organisation d'événements et de manifestations se rattachant à ces activités ; Prestations administratives et de secrétariat ;
Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Sophie CHATENET, demeurant 6 rue Louis Jouvet, 21000 DIJON.
Directeurs généraux : La société EPITHAC ayant son siège social 7 rue de la Vigne au Loup, 21121 HAUTEVILLE LES DIJON, et la société GALIMA EC ayant son siège social 3 Allée des acacias, 21110 LONGCHAMP.
POUR AVIS. Le Président

AL22003601

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 29 juillet 2022 à SAINT-ROMAIN (21190), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile d'exploitation agricole
Dénomination sociale : DOMAINE RAPET JEAN-FRANCOIS
Siège social : 1 Rue sous le Château – 21190 SAINT-ROMAIN
Objet social : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités ; La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation ; Et plus spécialement la plantation et la culture de vignobles, la production de raisin, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles, du vin produit sur l'exploitation.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 5.000 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire,
Gérance : M. Jean-François RAPET, demeurant 1 Rue sous le Château – 21190 SAINT-ROMAIN
Clauses relatives aux cessions de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, La Gérance.

AL22003615

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SOCIETE TISSIER

SA au capital social de 315 315 Euros
Siège social
20 rue du Commerce
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
SIREN 317 927 135 R.C.S. NEVERS

Le 30 juin 2022, l'assemblée générale décide de ne pas renouveler les mandats des commissaires aux comptes titulaire, COGEP AUDIT SAS et suppléant, GROUPE COGEP SA. Pour avis.

AL22003180

MODIFICATIONS DES STATUTS

HOLDING CLW

Forme : SAS
Capital social : 1484720 euros
Siège social
Les Hâtes
58350 DOMPIERRE SUR NIEVRE
794470856 RCS de Nevers

Aux termes de l'AGM du 30/06/2022, les associés ont décidé, à compter du même jour :
- de prendre acte de la cessation des fonctions des commissaires aux comptes titulaire et suppléant respectivement, CECOTTI THIERRY & ASSOCIES et M. GOMBERT Jérôme.
- de transférer le siège social à 5 impasse du Puits Fleuri - La Pouge, 58210 St Pierre du Mont.
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL22003387

DÉMISSION DE GÉRANT

SNC DES GROSEILLERS

Société en Nom Collectif
au capital de 3 000 euros
Siège social
THURIGNY
58210 ST GERMAIN DES BOIS
RCS 843 121 674 NEVERS

Suivant procès-verbal d'AGO du 1er juillet 2022, il résulte que M. Christian SEUTIN démissionne de ses fonctions de gérant.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL22003426

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

RC BATIMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
23 RUE DE DHERE - 58240 LANGERON
904 642 394 RCS NEVERS

Par décision de l'associé unique du 30.05.2022 de cette société, ayant pour gérant Mr Romain CIVRAY demeurant 43 rue des Bûcherons 18200 LA CELLE, a décidé de transférer le siège social du 23 rue de DHERE 58240 LANGERON au 43 rue des bûcherons 18200 LA CELLE, avec effet rétroactif au 1er mars 2022, et de modifier l'article 4 des statuts. En conséquence. elle sera immatriculée au RCS de BOURGES. Pour avis

AL22003501

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SOCIETE CLAMECYCOISE D'AMEUBLEMENT

SAS au capital de 48 000 euros
Siège social
8, Rte d'Orléans - La Galette
58500 CLAMECY
RCS NEVERS 323 448 175

Il résulte des décisions Ordinaires de l'Associée Unique du 4/07/2022 les modifications suivantes dans l'avis. antérieurement publié : ANCIENNES MENTIONS
Président : Mme Annie LECREUX, née le 3 Août 1950 à TEIGNY (Nièvre), dmt à TEIGNY (58190) - lieudit Amont ;
Directeur Général : M. Pierre LECREUX, né le 28 Juillet 1949 à TEIGNY (Nièvre), dmt à TEIGNY (58190) - lieudit Amont ;
NOUVELLES MENTIONS à compter du 04/07/2022.
Président : M. Philippe ROH né le 23 Mai 1963 à LE CHENIT VD. (Suisse), dmt à GARCHIZY (58600) - 140 rue Albert Solon ;
Pour avis, Le Président.

AL22003504

CHANGEMENT DE GÉRANT

GARAGE GALLOIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 800 €
Siège social
1 Rue Maréchal Vauban
58800 EPIRY
323 277 657 RCS NEVERS

Aux termes du procès-verbal de l'A.G.E. du 25 juillet 2022, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Serge GALLOIS intervenu le 24 juillet 2022 et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Cédric GALLOIS, demeurant 8 Rue des Randonneurs LD Reviry - 58800 MOURON SUR YONNE, pour une durée illimitée et ce à compter du 25 juillet 2022.
L'article 16 des statuts mentionnant le nom du gérant a été modifié en conséquence et la mention de Monsieur Serge GALLOIS a été supprimée.
Pour avis
La Gérance

AL22003538

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ALTERNATIVE MOTORS FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 euros
Siège social
21, rue René Coty
21000 DIJON
RCS DIJON n° 442 467 114

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 30.06.2022, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant, exercés respectivement par ERNST & YOUNG ET AUTRES et AUDITEX, qui étaient arrivés à expiration.
Mention sera faite au RCS de Dijon.
Pour Avis.

AL22003539

MODIFICATIONS DES STATUTS

LECHAT ET LA SOURIS

SARL au capital social de 10 000 Euros
Siège social : ZI les Chamonds
58640 VARENNES-VAUZELLES
R.C.S. NEVERS 422 019 596

Décisions du 18 juillet 2022
Ancienne mention . Capital : 10 000 euros.
Nouvelle mention . Capital : 42 500 euros.
Extension de l'objet social à : toutes prises de participations dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer, quelle qu'en soit la forme et l'objet, la propriété et la gestion desdites participations ; assistance, l'animation, la coordination et l'appui des sociétés dans lesquelles la société détient des participations en faisant jouer toutes les synergies de nature à renforcer leur image, soutenir leur croissance, optimiser les services rendus à leurs clients, capitaliser les expériences et les savoir-faire, mobiliser les compétences de leurs collaborateurs et activer leur développement ; administration d'entreprises, toutes activités de prestations de services, de conseils et d'assistance aux entreprises notamment en matière de management, d'organisation, de contrôle, d'information et de gestion, de relations publiques et de communication interne comme externe, toutes études de marché, d'ingénierie en matière financière ; activité et le rôle de centrale d'achat ; distribution, l'achat, la vente ou la revente de tous produits, de toutes prestations, de tous services, y compris la négociation et l'intermédiation pour agir au nom et pour le compte d'autrui dans la cadre de ces activités notamment à titre d'agent commercial si la société bénéficie d'un ou plusieurs mandats pour le compte d'autres entreprises industrielles, commerciales ou de prestations de services, l'activité de centrale d'achat.
Pour avis.

AL22003544

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCEA DES 3 CHARDONS

7 Le Magny
58150 Suilly la Tour
Au capital social de 284 100 euros
RCS Nevers - N°750 089 989

Par procès-verbal d'AGE du 14 juillet 2022, il a été procédé
au retrait de la gérance de Monsieur RAVERY Patrick, à la nomination d'un nouveau cogérant, Monsieur RAVERY Bastien, demeurant 1 Le Magny - 58150 Suilly la Tour,
à la réduction du capital le ramenant à 191 880 euros
et au transfert du siège social au 1 Le Magny - 58150 Suilly La Tour.
Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis, la gérance

AL22003568

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

NON RENOUVELLEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

PARAMEDICAL BERNAMONT

S.A.S. au capital de 38.112,25 euros
SIEGE SOCIAL
6 bis rue de Rémigny
58000 NEVERS
300 853 900 RCS NEVERS

L'article L.823-2-2 du Code de Commerce ayant supprimé l'obligation pour les sociétés ne dépassant pas certains seuils de désigner des commissaires aux comptes, l'assemblée générale du 30 juin 2022 a décidé de ne pas procéder au renouvellement des mandats arrivant à leur terme de la société CECOTTI THIERRY ET ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Paul REYNE, commissaire aux compte suppléant ni à leur remplacement.
Pour avis,
Le Président, A. BERTRAND

AL22003575

FIDUCIAL SOFIRAL
12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

NOMINATION CO-GERANTS

GROUPEMENT FORESTIER DE LA GRANDE CHAUME

Groupement Forestier
au capital de 96 042.88 €
23 Rue des Ecoles Saint-Léger- Vignes
58300 DECIZE
409 083 680 RCS NEVERS

Délibération du 21/07/2022 : La collectivité des associés a pris acte du décès de Mme Gisèle ROUAULT, Veuve GIRARD, gérante associée, survenu le 21.08.2020 et a nommé en qualité de nouveaux cogérants associés, M. Pierre GIRARD, dt 23 Rue des Ecoles 58300 ST LEGER DES VIGNES et M. Jean GIRARD, dt Lieudit La Serrée 58300 VERNEUIL pour une durée illimitée à compter rétroactivement du 21.08.2020. Elle a également décidé de supprimer le nom de la gérante figurant à l'article 16 des statuts.
Pour avis

AL22003591

TRANSFORMATION

ATN SAS
SARL transformée en SAS au capital de 54 189 €
Siège Social : 19, Rue des Docks - 58000 NEVERS
484 630 827 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 13/07/2022, l'Associée Unique a décidé à compter du même jour de transformer la société en SAS.
En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :
- Forme :
Ancienne mention : SARL
Nouvelle mention : SAS
- Dénomination :
Ancienne mention : ATN SARL
Nouvelle mention : ATN SAS
- Administration :
Ancienne mention : Gérant : M. Gilles THEVENET
Nouvelle mention : Présidente : ATN SYSTEME SAS (803 220 052 RCS NEVERS)
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Pour avis

AL22003593

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SISA DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

LES BERGERONNETTES
Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires
Au capital de 100 euros
Siège social : Place du 25 juin 1944
58230 MONTSAUCHE LES SETTONS
817 986 375 RCS NEVERS

L'assemblée générale du 28 juin 2022 a pris acte de la démission de Madame Aurélie PONTHIEUX de son mandat de cogérante.
La société sera désormais administrée par le Dr Jérôme KORAL seul gérant demeurant en fonction.
Pour avis, J. KORAL

AL22003629

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 15/06/2022 enregistré le 12/07/2022 au SIE Nevers, dossier 2022 00018135, référence 5804P01 2022 A. 00487, Thierry THOMELIN, né le 16 juin 1962 à Bouhy, demeurant 4. chemin des Vignes 58310 BOUHY.
A cédé à LA BOUCHERIE DE BOUHY, SARL au capital de 5 000 euros, sis 2 rue le Tertre - Hôtel du Lion d'Or - 58310 BOUHY, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 914 119 995.
Son fonds de commerce et artisanal qu'il exploitait 2 rue le. Tertre, Hôtel du Lion d'Or 58310 BOUHY sous le numéro 413 135 807.
Cette vente a été consentie au prix de 75 000 euros, avec entrée en jouissance au 15/06/2022.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au. BODACC, par COGEP AVOCATS sis 3 rue du Bengy 58640 VARENNES VAUZELLES.
Pour avis

AL22003399

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

S'agissant de l'annonce parue dans le journal «Terres de Bourgogne» le 29 juillet 2022 n° 70623829 relative à la société LA PROVIDENCE, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 533 842 043, il convient de lire que l'objet social est étendu aux activités suivantes : prestation de services relative à l'activité de boulangerie, divers services aux particuliers dont des prestations relatives aux petits travaux de jardinage et travaux de petit bricolage, toutes prestations de services diverses au profit des entreprises, professionnels ou particuliers.
Pour avis.

AL22003530

// DIVERS

SCP S. KOWAL et E. DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny (58800)
22 Avenue du Champ de Foire

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Au terme d'un acte reçu par Me Sophie KOWAL, le 22 juillet 2022
Jacky Paul Lucien MARTIN et Mme Dominique Marcelle ARNOUX, demeurant à CORBIGNY (58800), 16 lotissement de la Morgagne,
Mariés sous le régime de la communauté conventionnelle réduite aux acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître BERTRAND Notaire à LUZY 58170, le 6 octobre 1969, préalablement à leur union célébrée à la mairie de SAINT-PEREUSE (58110), le 11 octobre 1969.
Ont modifié leur régime matrimonial et adopté le régime de DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE avec clause d'attribution intégrale au survivant des deux époux.
Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit de commissaire de justice, auprès de Maître Sophie KOWAL, notaire à CORBIGNY 58800 22 ordre-Voie avenue du champ de foire.
Pour avis et mention.
Maître Sophie KOWAL, notaire.

AL22003517

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de DRUY-PARIGNY: ZONE RNU
Présence d'une maison en mauvais état
2 ha 86 a 60 ca
- Le pavillon: A-203-204-205
Cmne de VITRY-LACHE: ZONE RNU
Biens libres au 31/12/2022
12 ha 26 a 87 ca
- Le bourg: C-185-199-200-240-257 - Les planches: ZD-28(*)-29(*)-30(*)
Et, par extenstion, Cmne de GUIPY: ZONE RNU
4 ha 06 a 50 ca
- Les chazeux: ZA-20-21-22-26-31 - Les pronsards: ZA-38
Cmne de ROUY: ZONE A
8 a 56 ca
- Petit chatenay: ZM-58
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 22/08/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22003606

AVIS

HOLDING MARTIN
Société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000 €
Siège social : 44, Avenue du Docteur Dollet – 58170 LUZY
803 856 822 RCS NEVERS

Le traité de fusion établi le 3 juin 2022 avec la société IMPHY AUTOMOBILES, société absorbée, SAS au capital de 152 449,02 € ayant son siège social à SAUVIGNY LES BOIS (58) - 24, Route de Nevers – La Turlurette, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 651 880 262, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS le 7 juin 2022 et a fait l'objet d'une publication au BODACC en date des 13 et 14 juin 2022 au nom des sociétés IMPHY AUTOMOBILES et HOLDING MARTIN.
En application des dispositions de l'article du Code de Commerce L 236-11, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par Assemblée Générale Extraordinaire de la société absorbante.
Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion dans les délais légaux. Elle a donc pris effet le 18 juillet 2022.
La société HOLDING MARTIN étant propriétaire de la totalité des actions émises par la société IMPHY AUTOMOBILES depuis une date antérieure à celle du dépôt du traité de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, il n'a pas été procédé à une augmentation de capital de la société HOLDING MARTIN, et la société IMPHY AUTOMOBILES a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.
Le mali de fusion s'est élevé à 245 195 €.

AL22003609

AVIS

IMPHY AUTOMOBILES
Société par Actions Simplifiée au capital de 152 449,02 €
Siège social : 24, Route de Nevers – La Turlurette – 58160 SAUVIGNY LES BOIS
651 880 262 RCS NEVERS

Le traité de fusion établi le 3 juin 2022 avec la société HOLDING MARTIN, société absorbante, SARL au capital de 5 000 € ayant son siège social à LUZY (58) – 44, Avenue du Docteur Dollet, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 803 856 822, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS le 7 juin 2022 et a fait l'objet d'une publication au BODACC en date des 13 et 14 juin 2022 au nom des sociétés IMPHY AUTOMOBILES et HOLDING MARTIN.
En application des dispositions de l'article du Code de Commerce L 236-11, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société absorbante.
Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion dans les délais légaux. Elle a donc pris effet le 18 juillet 2022.
La société HOLDING MARTIN étant propriétaire de la totalité des actions émises par la société IMPHY AUTOMOBILES depuis une date antérieure à celle du dépôt du traité de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, il n'a pas été procédé à une augmentation de capital de la société HOLDING MARTIN, et la société IMPHY AUTOMOBILES a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

AL22003610

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SCI RUE BOURGOISE

SCI au capital de 154 €
siège social
13 rue Bourgeoise 58500 Clamecy
441 571 684 RCS Nevers

L'AGE du 18/07/2022 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 19/07/2022, nommé en qualité de liquidateur M. Labarere Frédéric 34 rue Principale Le Sablon 89520 Levis et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur.
Dépôt au RCS de Nevers.

AL22003397

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI VIRG

SCI en liquidation
au capital social de 250 Euros
Siège social
2 Bis place Chaméane
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 823 522 446

Le 30.06.2022, l'assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 30.06.2022.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL22003513

Alciat-Juris Société d'avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AU PAIN D'ANTAN

SARL en liquidation amiable
Au capital de 76 000 euros
Siège de la liquidation
36 Bis Route de Toussac
89290 CHAMPS SUR YONNE
RCS NEVERS 512 914 912

Selon AGE du 2.06.2022, les associés ont :
- approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 1/06/2022. ;
- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation après. avoir constaté qu'il y a lieu à remboursement des parts. sociales et répartition d'un boni de liquidation.
Le dépôt des actes a été effectué au greffe du Tribunal de. commerce de NEVERS.
Pour avis,

AL22003518

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CL BATIMENT

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège
7 rue du Clos des Roches
58180 MARZY
Siège de liquidation
7 rue du Clos des Roches
58180 MARZY
804 904 829 RCS NEVERS

L'AGO réunie le 30/06/2022 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Laurent FIEDLER, demeurant 7 rue du Clos des Roches 58180 MARZY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis Le Liquidateur.

AL22003533

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL GONNEAU Mère et fils

en liquidation
Siège de liquidation
Les Brûles - 58170 LUZY
Au capital de 265 500 euros
RCS Nevers - 438 748 212

L'assemblée générale réunie le 20 juillet 2022, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 mai. 2022, déchargé Monsieur GONNEAU André de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers.
Pour avis, le liquidateur.

AL22003548

SELARL «Philibert HERAUD, Notaire»
Notaire associé à VITTEAUX (21350)
Bureau Permanent à SAULIEU (21210)
Tél : 03.80.49.60.44

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CLOS SAINT PATRICK

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 120.800,00 €
ayant son siège social
à ALLIGNY-EN-MORVAN (Nièvre)
Le Bourg
identifiée sous le numéro
SIREN 500 026 273
RCS NEVERS (58000)

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 juillet 2022 la collectivité des associés a décidé ce qui suit :
- de la dissolution de la société « CLOS SAINT PATRICK » avec effet du 1er juillet 2022 pour cause de dissolution anticipée et sa mise en liquidation amiable. Par suite, la gérance assumée par Monsieur Donal MACDOUGALD demeurant à BRUXELLES 1150 (BELGIQUE) 17 rue René Declercq a pris fin à la même date ;
- de confier les fonctions de liquidateur à compter de la même date au profit de Monsieur Donal MACDOUGALD demeurant à BRUXELLES 1150 (BELGIQUE) 17 rue René Declercq ; les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation de la Société, la représenter en justice, achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, même à l'amiable, payer le passif, et répartir le solde disponible entre les associés proportionnellement à leurs droits

ANNONCES LÉGALES

respectifs lui ont été confiés.
- la correspondance doit être adressée, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la société, à ALLIGNY-EN-MORVAN (Nièvre) Le Bourg
- les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés, en annexe au RCS, au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour insertion. Le notaire.

AL22003553

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 22/07/2022 constitution de la SAS ALBERTGROOP LE PERRAY.
Capital social : 10 000 euros.
Siège social : 54 rue François Mitterrand 58000 NEVERS. Objet :
- l'achat, la fabrication, la vente et la réparation de tous objets et instruments d'optique, de contact, de lunetterie, de basse vision, d'audioprothèse, de météorologie et de photographie ;
- toutes prestations attachées à ces activités, y comprisles prestations d'optométries ;
- toutes prestations administratives, juridiques, commerciales et financières pour le compte de sociétés qui lui sont directement ou indirectement apparentées ainsi que. pour le compte de tiers ;
- toutes opérations commerciales, artisanales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou à tous objets similaires, complémentaires ou connexes ;
- la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher, directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet social serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce par tous moyens. Président : La société ALBERTGROOP HOLDING, SAS au capital. de 1 000 euros, sis 54 rue François Mitterrand 58000 NEVERS. RCS NEVERS 914 984 489.
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL22003452

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/07/2022 il a été constitué une SASU dénommée :
IMMOBILIERE DE BOURGOGNE
Siège social : 88 SENTER DU CROT SAULOY 58450 ANNAY.
Sigle : IDB
Capital : 100€
Objet : achat vente location et sous location de biens immobiliers aménagement, embellissement construction agrandissement de biens immobiliers et entretiens espaces verts.
Président : M TERRIOU CYRIL, 88 SENTIER DU CROT SAULOY 58450 ANNAY.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL22003516

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution. Suivant acte SSP du 22/07/2022 constitution de la SAS SAS Mieux pour Demain.
Capital social : 5 000 euros.
Siège social : 3 rue du Maréchal Leclerc - 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE.
Objet : l'activité d'adaptation de logements pour les personnes âgées et à mobilité réduite, chez des particuliers, comprenant l'installation d'équipements spécifiques et la réalisation de travaux d'aménagement donnés en sous-traitance (notamment petits travaux de maçonnerie).
Président : Anne-Sophie RUBENS, demeurant 382 chemin des. Grous 18300 SANCERRE.
Directeur Général : Quentin SAUDEMON, demeurant 382 chemin. des Grous 18300 SANCERRE.
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : à chaque action est attaché le droit de participer aux. assemblées générales, et donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.
Agrément des cessions d'actions : Les cessions d'actions entre associés sont libres ; les cessions à un tiers sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL22003558

Christophe ROBERT,
Notaire
à NEVERS,
10 rue Vauban

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 28 juillet 2022, a été constituée une société civile immobilière :
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location nue ou en meublé et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination sociale :SCI LUMATEIX.
Siège social : NEVERS (58000), 25, rue Raoul Follereau.
Durée : 99 années.
Capital social : MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,00 EUR).
Premiers gérants : Monsieur CARVALHAIS TEIXEIRA Pedro, et Monsieur ROBERT Christophe, pour une durée indéterminée.
La société sera immatriculée au RCS de NEVERS
Pour avis

AL22003566

SABERT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER en date du 28/07/2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SABERT.
Siège social : 5 Place Jeanne d'Arc, 58240 - SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER.
Objet : l'exploitation de gîtes de séjours, location en meublé ou non de biens immobiliers, l'acquisition, la gestion, l'administration, la prise en bail, l'exploitation par bail ou autrement de tous biens immobiliers, l'exploitation de chambres d'hôtes.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital : 4 000 euros.Gérance : Madame Sabine JOHANET, demeurant 5 Place Jeanne d'Arc, 58240 SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER.
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL22003578

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire
à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
2 rue Lafayette

AVIS DE CONSTITUTION

SCI ADM
Par acte authentique reçu par Me GUERIN PEREIRA Notaire àCOSNE SUR LOIRE en date du 28/07/2022, il a été constituéune société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :
Raison sociale : SCI ADM
Objet social : l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, y compris en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement,pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
Siège social : 42 Bis rue des 4 Fils Doumer 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Capital : 1000,00 euros
Gérance : Madame Diana PAURON demeurant 42 Bis rue des 4Fils Doumer 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis.

AL22003605

FIDUCIAL SOFIRAL
12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP en date à COSNE COURS SUR LOIRE du 29.07.2022, constitution d'une SARL dénommée ALIM'EN VRAC, au capital de 6 000 €, dont le siège social est à COSNE COURS SUR LOIRE (58200), 32 Rue du Commerce, ayant comme objet : Achat, vente au détail et principalement en vrac de tous produits alimentaires frais et/ou secs ou non alimentaires sélectionnés (régionaux, conventionnels ou biologiques), de boissons alcoolisées ou non, de cosmétiques, de prêt à porter enfant, masculin, féminin et accessoires, d'écoproduits pour la maison et le jardin, d'huiles essentielles et plus généralement de tous types de produits artisanaux et/ou émanant de producteurs locaux ou circuits courts sans que cette liste soit exhaustive ; Organisation d'ateliers autour du bio, de séminaires, de colloques, intervention de professionnels (paysagistes, décorateurs d'intérieur...) en lien avec cette thématique ; créée pour une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation de la Société au RCS. Gérance: Sylvain RENAULT et Karen POTTIER, dt ensemble 29 Rue du Commerce 58200 COSNE COURS SUR LOIRE.
Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.
Pour avis, la Gérance

AL22003617

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SAS en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS dénommée DOMONTBOX au capital de 1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS . Le Président est M. Eric MOULOIS demeurant 11 allée des Synagots - 35760 BETTON. Le Directeur Général est M. Alexandre FRANGULIAN-LECERF demeurant 4 rue Alsace Lorraine - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.
Pour avis

AL22003623

YONNE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

BRCIP €UROPE 89

CAPITAL SOCIAL : 2000€
SIEGE SOCIAL
1 rue Jean Cousin 89140 Cuy

Il est donné avis de modification de la société. BRCIP €urope 89 en date du 12/07/2022 par Décision de l'associé unique Rafik Ben Salah.
Ancienne dénomination : BRCIP €urope 89.
Nouvelle dénomination : Bat'pro 89.
Le siège et le capital demeurent inchangés.
Greffe compétent : RCS DE SENS.

AL22003567

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ABDI

SARL au capital de 1000€
Siège social
24 avenue Victor Hugo
78440 Gargenville
891 653 966 RCS Versailles

L'AGE du 02/06/2022, a décidé de transférer le siège social de la société au 17 rue Paul Doumer 89000 Auxerre à compter du 02/06/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Gérant : M. Abdi Belahcene demeurant 2 bis petit chemin de La Sarre 63000 Clermont Ferrand Dépôt au RCS de Auxerre

AL22003406

MODIFICATIONS DES STATUTS

L'AGM du 18.07.2022 des associés de la SCI JEANNIN CDG, au capital 1.000 euros, siège social à AUXERRE (89000) 40, av. Charles de Gaulle, 844 328 922 RCS AUXERRE, a décidé de transférer le siège social et de nommer un nouveau gérant en remplacement de l'ancien démissionnaire, à compter dudit jour.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIÉES :
SIEGE SOCIAL : AUXERRE. (89000) 40, av. Charles de Gaulle -
GERANT : SAS AMSI, 44. Ch.de Gaulle 89000 AUXERRE, 349 580 191 RCS AUXERRE.
NOUVELLES MENTIONS : SIEGE SOCIAL : AUXERRE (89000) 55, av. Ch. de Gaulle -
GERANT : JEANNIN IMMOBILIER, SAS, 55 av. Charles de Gaulle 89000 AUXERRE,
903 151 462 RCS AUXERRE.
représentée par son Président, M. Yves JEANNIN demeurant 40. Ch. de Gaulle 89000 AUXERRE.

AL22003505

NON DISSOLUTION

Aux termes des décisions du 29/06/2021, l'associée unique de la SAS CPFI, au capital de 20000€, ayant son siège social 1 Bis Chemin de Halage 89000 AUXERRE, immatriculée au RCS d'AUXERRE n°815178165, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL22003508

S.J.B. Société d'Avocats

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SARL PORTE

Société à responsabilité limitée
au capital de 35 000 euros
Siège social
7 Rue Auxerroise 89800 CHABLIS
404 445 660 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 1er avril 2022, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérante Madame Edwige PICHEGRU, née PORTE, demeurant 1 Rue des Coteaux Fleuris 89800 MALIGNY, pour une durée illimitée à compter du 1er avril 2022.
Pour avis La Gérance

AL22003509

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATIONS DES STATUTS

MOTEK

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social
3 Rue des Prés
89170 ST FARGEAU
838 382 919 RCS AUXERRE

AVIS DE CHANGEMENT DE GERANT ET DE TRANSFERT DE SIEGE
Aux termes d'une décision en date du 20 juillet 2022, l'associé unique a :
- nommé Monsieur Sylvain LANDAIS, demeurant 42 Rue Saint Martin 89170 SAINT FARGEAU, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Jérôme LOUAULT, démissionnaire.
- transféré le siège social du 3 Rue des Prés 89170 SAINT FARGEAU au 42 Rue Saint Martin 89170 SAINT FARGEAU à compter du même jour.
Pour avis La Gérance

AL22003512

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ELEGANCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
9 Grande rue
89300 CHAMPLAY
810 323 527 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 16 Juin 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ELEGANCE a décidé de transférer le siège social du 9 Grande rue, 89300 CHAMPLAY au 36 rue du Montcornet 60590 LABOSSE à compter du 16 Juin 2022.
Pour avis
La Gérance

AL22003524

MODIFICATIONS DES STATUTS

Aux termes d'une décision en date du 13/07/2022, l'associé unique de la SARL F2, au capital de 1 000 € ayant son siège social 5 rue Henri Joly 89000 AUXERRE et immatriculée au RCS d'AUXERRE n° 818 618 852, a décidé :
- en application de l'article L 223-42 du Code de commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société ;
- de transférer le siège social du 5 rue Henri Joly 89000 AUXERRE au 4 rue des Bons Enfants 89000 AUXERRE à compter du 13/07/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, La Gérance

AL22003519

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

MARCHAND

SASU au capital de 1000 euros
Siège social
ZAC des Vauguillettes
1 Bld des Noyers
Pompons 89100 SENS
913 502 175 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 11/07/2022, l'associée unique a décidé d'étendre son objet social : la Société se réclame des valeurs de l'ESS telles que reflétées dans la loi relative à l'ESS n°2014-856 en date du 31 juillet 2014, au travers notamment de la recherche d'une utilité sociale comme principal objectif. La Société cherche à avoir un impact sociétal et environnemental positif et significatif, dans le cadre de ses activités commerciales et opérationnelles. Cette utilité sociale est caractérisée par la lutte contre les exclusions et les inégalités, la contribution à la préservation et au développement du lien social dans les petites et moyennes communes du département de l'Yonne et des départements limitrophes, la participation à un objectif de développement durable par le biais de circuits courts, via une activité de vente à distance de produits locaux, denrées alimentaires, produits cosmétiques et produits d'entretien. Elle poursuit un but d'utilité sociale en contribuant par son activité à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, et à la préservation et au développement du lien social ainsi qu'au renforcement de la cohésion territoriale ; et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
POUR AVIS
La Présidente

AL22003534

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : LIGONNIERE JIMMY.
Forme : SARL.
Capital social : 5000 euros.
Siège social : 15 Rue DU CEDEC, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.
753294834 RCS de Sens.
Aux termes d'une décision en date du 11 juillet 2022, l'associé unique a décidé, à compter du 11 juillet 2022, de transférer le siège social à 8 Rue Chateaurenard, 89120 FONTENOUILLES.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera portée au RCS de Sens.

AL22003541

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DES ETANGS

Société civile immobilière
au capital de 7 622.45 Euros
Siège Social
14 Rue de la Plaine
89290 Champs sur Yonne
RCS AUXERRE 428 641 195

Aux termes d'une délibération en date du 1er Juillet 2021, l'Assemblée Générale a décidée de transférer le siège social du 14 Rue de la Plaine – 89290 Champs sur Yonne au 7 Le Moulin Rouge – 89120 Saint Martin Sur Ouanne et ce à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.Mention sera faite auprès du registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Le Gérant

AL22003542

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

MON-AGENCEUR.FR

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
11 voie Prairial
89340 VILLENEUVE LA GUYARD
844 806 364 RCS SENS

L'AGE du 20/07/2022, a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de fabrication et création d'éléments de décors pour le spectacle et l'événementiel et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL22003543

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

MODIFICATION DU CAPITAL - TRANSFORMATION SARL EN SELARL

E.A

SARL unipersonnelle
au capital de 100 €
Siège social
34 rue Aristide Briand
89300 JOIGNY
790.240.980 RCS SENS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 01/10/2020, il a été décidé :
- **d'augmenter le capital social** de 9.900 € pour le porter de 100 € à 10.000 €, par prélèvement de pareille somme sur le compte «Autres Réserves».
Cette opération est réalisée par élévation de la valeur nominale de chacune des parts composant le capital social qui se trouve ainsi portée de 10 € à 1.000 €.
Les articles 6 et 7 des statuts sont donc modifiés en conséquence.
- de transformer la Société en SELARL unipersonnelle de Commissaire-Priseur Judiciaire à compter du 01/10/2020, sous réserve de l'accord de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Sa durée et son siège social restent inchangés. Sa dénomination est modifiée pour être désormais «Emilie BOUGEROLLE Commissaire-Priseur Judiciaire». L'article 2 des statuts est modifié en conséquence.
Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau.
A été nommé : gérant : Mme Emilie BOUGEROLLE, demeurant à St Georges sur Baulche (89), 240 rue du Thureau.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS.
Pour avis

AL22003547

AUGMENTATION CAPITAL SOCIAL

EM SARL

SARL à au capital de 4 000 €
Siège social : 5, Rue des Lâdres
89100 SAINT-DENIS-LES-SENS
833 418 643 R.C.S. SENS

Le 30/06/2022, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de 96 000 € par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale de la part de 1 € à 25 €.
Le capital social est fixé à 100 000 €, divisé en 4 000 parts de 25 € chacune.
Mention en sera faite au RCS de SENS

AL22003592

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

CHANGEMENT DE GÉRANT

Dénomination : SCI LOGIVAN.
Forme : SCI.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : ZONE ARTISANALE LES BAS MUSATS N60, 89100 MALAY-LE-GRAND.
850827924 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 19 juillet 2022, à compter du 19 juillet 2022, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :
- Antonio VASCONHA DA COSTA (partant)
Mention sera portée au RCS de SENS.

AL22003559

S.J.B. Société d'Avocats

NON RENOUVELLEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

MILLOT

Société par actions simplifiée
au capital de 261 000 euros
Siège social
119 Rue de Lyon
89200 AVALLON
434 400 800 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30 juin 2022 il résulte que les mandats de la société AVALLON AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société AUDIT & CONSEIL SENS, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

AL22003563

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL DUPUIS YOANN RENOV'

SARL au capital de 1000€
Siège social
1 Rue Cotteau
89660 CHATEL-CENSOIR
901818641 RCS AUXERRE

Aux termes de l'Assemblée générale Extraordinaire en date du 28 juillet2022, il a été décidé de transférer le siège social du 1 Rue Cotteau à CHATEL-CENSOIR (89660) au 7 Allée des Fleurs à CHATEL-CENSOIR (89660), Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL22003586

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

MODIFICATION DU CAPITAL

Suivant acte reçu par Me Jean-Marie ODIN , Notaire à VERMENTON (Yonne), Place de l'Eglise, le 27 juillet 2022, en cours de publication,
A été effectuée une augmentation de capital social de la société dénommée Groupement Foncier Agricole COSTA Frères, GFA au capital de 127.477,87 €, dont le siège est à SAINT-CYR-LES-COLONS (89800), VAUGERMAIN, identifiée au SIREN sous le numéro 344 571 310 et immatriculée au RCS d'AUXERRE.
Par M André COSTA, demeurant à SAINT-CYR-LES-COLONS (89800) 28 grande rue VAUGERMAIN, M Pierre COSTA, demeurant à PLUNGE (90372) (LITUANIE) Mizuikiu km Kuliu sen et Mme Anne COSTA, demeurant à CHASSIGNELLES (89160) 35 grande rue,
D'apports en numéraire :
Par M André COSTA :
La somme de 0,3201€.
Par Monsieur Pierre COSTA :
La somme de 0,6490€.
Mme Anne JERUSALEM née COSTA :
La somme de 0,4878€.
Et d'apports en nature de biens sis à VERMENTON, DEUX RIVIERES et SAINT CYR LES COLONS.
Le capital social est porté à CENT CINQUANTE-SIX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQ EUROS ET TRENTE-CINQ CENTIMES (156.485,35 EUR)
Les modifications statutaires seront publiées au RCS d'AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

AL22003590

MODIFICATION DU CAPITAL

JEAN ET SEBASTIEN DAUVISSAT

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 9.650 €
siège social
3 rue de Chichée
89800 CHABLIS3
92 822 821 RCS AUXERRE

Suite à l'assemblée générale du 25 juillet 2022, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 250.000 €, et est porté de 9.650 € à 259.650 €.
Les articles 6, 7 et 8 ont été modifiés en conséquence.
Pour avis, la gérance.

AL22003604

// DIVERS

SCP Laurent FRANCIN -
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaire Associés
10 boulevard Davout
89000 AUXERRE

MODIFICATION DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Elise LAROCHE SAUTEREL le 27 juillet 2022,
M. Jean-Pierre Albert André BUREAU, né à SULLY SUR LOIRE (45600) le 28 novembre 1950, et Mme Chantal Yolaine Hélène DUCLOUX, née à SAINT BENOIT SUR LOIRE (45730) le 30 octobre 1958, demeurant à CHARBUY (89113) 16 rue des Sablons, mariés sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de BRAY EN VAL (45460) le 02 juillet 1977,
Ont, tout en restant soumis audit régime matrimonial, adopté, pour l'avenir, en cas de dissolution de la communauté par décès de l'un d'eux, un préciput au profit du survivant d'entre eux portant sur les droits, de quelque nature qu'ils soient, qui assureront le logement de la famille, sur les meubles meublants qui la garniront et sur les véhicules automobiles de toute nature.
Les oppositions éventuelles doivent être faites dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, auprès du notaire rédacteur de l'acte, à l'adresse mentionnée ci-dessus.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour avis, le notaire.

AL22003549

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/07/2022 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl François Richard Holding** 51, Route de Toussac 89290 CHAMPS SUR YONNE (prise de participation). RCS Auxerre 790874937. CIP 4569. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22003550

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/07/2022 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS BMO AGENCEMENT** ZI de la Petite Ile 15 rue des Entrepreneurs 89300 JOIGNY (agencements, menuiserie). RCS SENS 402170443. CIP 4570. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22003551

Me Alexandre GUILPAIN
Notaire associé
6 rue Saint-Nicolas
89700 TONNERRE

SUCCESSION

AVIS DE DÉPÔT DE TESTAMENT OLOGRAPHE
Par testament olographe 03 janvier 2014, Madame Danielle Bernadette Jacqueline CHUCHU, née à VILLON, le 02 mai 1947,demeurant à VILLON (89740), 26 rue Faubourg, célibataire,décédée à TONNERRE, le 26 mars 2022, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Alexandre GUILPAIN, suivant procès-verbal en date du 27 juillet 2022, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal d'instance d'AUXERRE, le 28 juillet 2022.
Les oppositions sont à former en l'étude de Me Alexandre GUILPAIN, notaire à TONNERRE, notaire chargé du règlement de la succession.
Pour avis.

AL22003576

ANNONCES LÉGALES

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ETIVEY - terre, lande et bois-taillis - fonds occupé en partie - 22 ha 25 a 85 ca - Caume de seche bouteille: C-1280[72](A)-1280[72](B) - Caume des brulis: D-299-958[300] - Chaume des ranneaux: Y-90 - L abriga: Y-153-172 - L araignee: ZB-25(B) - 25(AJ) - 25(AK) - 26(A) - 26(B) - 27(B) - 27(C)-27(D)-27(E)-27(AJ)-27(AK) - La laviere: C-839 ZB-29 - Le chemin de fulvy: Y-82 - Le courtillot: D-158(A)-158(B) - Les champs du pre: Z-91 - Les fourches: Z-236-237-261-268-276-277 - Les grands champs: ZD-14(B)-14(AJ)-14(AK)-14(AL)-14(AM) - Messy le francois: E-1242[41] - Soillat bon: Y-185 - Sur la caume lessy: C-986-999 - Sur le vau: C-497 - zonage : RNU

CORSAINT (dept 21) - pré - fonds occupé - 1 ha 74 a 87 ca - Champs derriere le bois: C-121-122 - Champs sur fonderet: C-431 - zonage : RNU

FOISSY-LES-VEZELAY-terre, pré, lande et bois-taillis - fonds occupé en partie - 13 ha 91 a 76 ca - Brosse dart: B-2245-2270 - Caume au maire: B-1488-1490-1499 - Champs bertrand: A-117-130-133-134-137-158-159-188 - Chante merle: B-940-941 - Chene au renard: B-2010-2011-2068-2069-2070-2071-2072-2073 - Cote vin: B-2002 - Crots billaux: A-1-2-15-70-71 - Derriere foissy: B-781 - Derriere le bois: B-2420 - Envers sous le bois: B-1212 - Fregis: B-1021 - Grandes vignes: B-1882-1890-1891-1938 - Grands champs: B-1059-1081-1082-1083-1084-1087-1114 - La clouas: A-638-660-662 - La crougie: B-2354 - La drilleuse: B-1462 - La vaux: B-1503-1513-1514-2605[1511] - 2607[1511] - 2608[1512] - Le clos: A-564 - Le pontot: B-2535 - Le village: B-73-104-189-197-201-259-512-538-584-2610[515] - Les arpents: B-1237-1257 - Les bougnions: A-361-389-427-449-450-456-457-464-465-511-544-1032[468] - Les charmees: B-1706 - Les laverons: A-576-581-592 - Les magniendres: A-268-269-285-303-336-951[303] - Les matrats: B-1328-1350 - Patis des eaux bues: A-745-748-756-757 - Plaine des chaumes: B-819-841 - Pre gris: A-763 - Pre sein: A-850 - Ruelle tiennot: B-2189 - Sous la ruelle derriere fo: B-759 - Sous roche: B-1159-1160-1182-1191-1192 - Sur la caume bertin: B-2194 - Sur le cray: B-1523-1524-1527-1535-1609 - Triboulle lievre: B-2301 - Vignes de grands champs: B-1147 - Vignes de la bourde: B-1395 - Vignes du mont: B-736-739 - Vignes sous le bois: B-1729-1730-1731-1732-1735-1736-1757-1770 - zonage : zones A, N et UAv du PLUi

FONTENAY-PRES-VEZELAY :

- 3 ha 32 a 90 ca - terre, lande et bois-taillis - fonds occupé en partie - Champ pougnan: A-84 - Champs creux: A-380 - Champs paulars: A-317 - Derriere mont lignon: A-57 - Entre les deux bois: A-14 - La guerillone: A-115 - La proutelle: A-87 - Les chaumes: A-245 - Les grands champs: A-170-171-172-173-179-180 - Sous le bois de mont foix: A-145 - Sur le volot: A-242 - zonage : zones A et N du PLUi

- 4 ha 06 a 80 ca - terre, pré et lande - Fonteneau: F-985 - La verignaux: F-77 - Le plan: F-360 - Le pre du moulin: C-85 - Le village: F-606 - Les champs de derriere cou: ZA-57[385] - Les champs grand claude: ZA-26(J)-26(K) - Les grands chemins: E-259 - Les vignes de la ferme: F-905 - Sur le pre roubeau: C-435-441 - zonage : zone A du PLUi

PIERRE-PERTHUIS - terre et pré - fonds occupé - 4 ha 69 a 05 ca - Corvees du pendu: A-41-42-43 - La corvee: A-407-408-409-410 - La corvee des ecus: A-205 - Le cloizot: C-496 - Le pontot: A-171 - Le presbytere: A-45 - Les pres robert: A-431 - Proi-champ: B-119-121 - Sur les pres fauchot: A-146-147-148-149-150 - zonage : zone A du PLUi

SAINT-PERE - terre, pré et lande - fonds occupé en partie - 2 ha 20 a 88 ca - Fontaine salee et le poron: ZL-63 - Les saulniers: ZM-114-115(A)-115(B) - Vaux flot: J-1023 - zonage : zones A et N du PLUi

ARMEAU - terre - 34 a 40 ca - La chaume: ZD-109 - zonage : zone A du PLU

AUGY - terre - fonds occupé - 51 a 40 ca - Vallee de foussotte: ZA-48 - zonage : zone A du PLU

EPINEUIL - terre et bois-taillis en zone AOC Bourgogne - 44 a 76 ca - Les beaumonts: ZD-9(A)-9(B) - zonage : RNU

QUENNE - terre, terre à planter en AOC Bourgogne, verger, bois-taillis et lande - fonds occupé en partie - 8 ha 75 a 86 ca - Berceriau: ZI-41 - Chaumotte: ZH-58(J)-58(K) - Guette soleil: ZH-95 - La femme morte: ZC-102-132 - Pissevin: ZH-48 - Sur chateau: ZB-155(A)-155(B) - Sur grignot: ZD-148-201 - Sur moury: ZE-224(J)-224(K)-239(J)-239(K) - Sur vaudru: ZE-13(J) - 13(K) - 56 - Vallee de corbe verte: ZH-149(J) - 149(K) - 150(J) - 150(K)-151(J)-151(K) - Vaux de nangis: ZB-41 - zonage : zones A, Nf et Ub du PLU

VENOY :

- 12 a 85 ca - bois-taillis - Terres de la sablonniere: ZC-62[1642]-70[1658] - zonage : zone A du PLU

- 1 ha 00 a 70 ca - terre - fonds occupé - Sur vaudemur: ZR-4(J)-4(K) - zonage : zone 2AUy du PLU

VERLIN - bois-taillis - 1 ha 18 a 28 ca - Le bois fort: AD-335[201] - zonage : zone N du PLUi

SENS - terre à louer par le biais d'un Bail SAFER, pour les campagnes 2023 et 2024, à compter du 01/01/2023

- 3 ha 45 a 73 ca - 'Les beaumonts': ZH-202[176] - 'Les begamus': ZY- 47- 48 - 'Ste beate': ZH- 165 - zonage : zones 1AU, UE et A du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 22 août 2022 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL22003618

CHAMPAGNE BOURGOGNE

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.

Le nouveau prix indicatif de référence du certificat coopératif d'associés (C.C.A.) est de 322,25 euros.

Il assure un rendement de 7,9% par rapport au prix de référence au 30 juin 2021, en intégrant les versements des dividendes de 3,57 euros en avril 2022.

Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 29 juillet 2022 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence du CCA, sur la base de l'arrêté des comptes au 30 juin 2022.

Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il prendra effet à compter du 1er août 2022 et restera valable jusqu'au dernier jour ouvré du mois où le Conseil d'Administration aura arrêté les comptes au 31 décembre 2022.

Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.credit-agricole.fr/ca-cb.

AL22003608

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SCI KAO

SC au capital de 1.000 Euros
Siège social
Z.A.C. «La Gaillarde»
Chemin Tortu
89100 SAINT CLEMENT
502 835 812 RCS SENS

Le 1er décembre 2019, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour Mme Jialing. KAO, 19 Avenue Anatole France 77270 VILLEPARISIS a été nommée liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur. Mention faite au RCS de SENS.

AL22003415

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI KAO

SC au capital de 1.000 Euros
Siège social :
Z.A.C. «La Gaillarde»
Chemin Tortu
89100 SAINT CLEMENT
502 835 812 RCS SENS

Le 31 décembre 2019, l'AGO a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Mme Jialing KAO, 19 Avenue Anatole France 77270 VILLEPARISIS de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture des opérations de liquidation. Mention faite au RCS de SENS.

AL22003416

Suivez-nous sur notre page Facebook

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'ESPLANADE

SARL au capital de 150 000 €
Siège social : 2, boulevard du Mail
SENS (89100)
445 242 480 RCS SENS

Le 30/07/2022, les associés ont décidé : -la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé Mme Marie-Ange GAUTHIER, demeurant à Maillot (89100), 18 Route du Saule Fendu, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au siège social. Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL22003521

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE du 30.06.2022 des associés de la société civile SCI LA GENTILHOMMIERE au capital de 1.600 euros, siège social à. VERMENTON (89270) 1, rue de la Marseillaise 441 947 348 RCS AUXERRE, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour M. Martial COURTOIS, Zone Industrielle des Bourres 89270 VERMENTON, a été nommé. liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à VERMENTON (89270) 1, rue de la. Marseillaise. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant.

AL22003598

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 31.07.2022 des associés de la société civile en liquidation SCI LA GENTILHOMMIERE au capital de 1.600euros, siège social et de liquidation à VERMENTON (89270) 1, rue de. la Marseillaise 441 947 348 RCS AUXERRE, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 30.06.2022, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes sociaux seront déposés au RCS d'AUXERRE.

AL22003597

Maître Inès ROUSSEL-TERRILLON
Notaire
7 Rue du 24 Août 1944
89240 POURRAIN

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant acte reçu par Me ROUSSEL-TERRILLON Inès, notaire à POURRAIN, le 22/07/2022, les associés ont décidé à l'unanimité la dissolution de la société dénommée SCI BRIVAL, nommé les liquidateurs, fixé le siège de la liquidation au siège social, à compter du 22/07/2022

Les caractéristiques de la SCI BRIVAL sont les suivantes :

Forme sociale : SCI
Capital social : 1.000,00 € divisé en 100 parts de 10,00 € chacune
Siège social : VILLEFARGEAU (89240), 43 rue de Bellevue.
Immatriculation au R.C.S de AUXERRE, sous le n°501 316 962.
Objet social : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles à quelque endroit qu'ils se trouvent.
Durée de la société : 99 années.
Liquidateur(s) de la société :
- M. **Alfred René BORKOWSKI**, demeurant à VILLEFARGEAU (89240), 43 rue de Bellevue.
- Mme **Valérie Béatrice BORKOWSKI**, demeurant à VILLEFARGEAU (89240), 1 rue Auguste Renoir.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectuée au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE.
Pour avis
Le notaire

AL22003612

Maître Inès ROUSSEL-TERRILLON
Notaire
7 Rue du 24 Août 1944
89240 POURRAIN

AVIS DE LIQUIDATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par Me ROUSSEL-TERRILLON Inès, notaire à POURRAIN, le 22/07/2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 22/07/2022 de la SCI BRIVAL, en liquidation, dont les caractéristiques de la SCI BRIVAL sont les suivantes :

Forme sociale : SCI
Capital social : 1.000,00 € divisé en 100 parts de 10,00 € chacune
Siège social : VILLEFARGEAU (89240), 43 rue de Bellevue.
Immatriculation au R.C.S de AUXERRE, sous le n°501 316 962.
Objet social : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles à quelque endroit qu'ils se trouvent. .
Durée de la société : 99 années.
Liquidateur(s) de la société :
- M. **Alfred René BORKOWSKI**, demeurant à VILLEFARGEAU (89240), 43 rue de Bellevue.
- Mme **Valérie Béatrice BORKOWSKI**, demeurant à VILLEFARGEAU (89240), 1 rue Auguste Renoir.
Radiation au R.C..S. D'AUXERRE
Pour avis
Le notaire

AL22003613

CLÔTURE DE LIQUIDATION AMIABLE

SCI CAPUCINE

SCI en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : Rue de la liberté
89240 CHEVANNES
815 267 802 RCS AUXERRE

Par décision du 29/12/2021, l'AG a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur : M. Sergio DOS REIS demeurant Rue de la terre aux moines, 89240 CHEVANNES, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 29/12/2021.

Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.

AL22003619

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION

EARL DOMAINE DE LA FONTAINE GERY

Exploitation agricole à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 223 250,76 euros
Siège : Rue de la Fontaine Géry
89800 COURGIS
387 588 478 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 juin 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1er juillet 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Didier DIGY, demeurant Rue de la Fontaine Géry – 89800 COURGIS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Rue de la Fontaine Géry – 89800 COURGIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL22003628

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 18/07/2022, il a été constitué une SASU Dénomination : MNB TELECOM
Siège Social : 1 BIS AVENUE BOURBOTTE 89000 AUXERRE.
Capital : 100 €
Activités principales : télécommunications filaire,installation de la fibre optique dans le réseau télécom,intervention dans la pose et la dépose des cables souterrains et aériens,travaux d'installation électrique dans tous locaux.
Durée : 99 ans
Président : M. BEN SALAH Yosri 1 BIS AVENUE BOURBOTTE 89000 AUXERRE.
Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL22003480

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : SCI MLRSTM
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 999 € (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf EUROS) divisé en 999 parts de 1 € chacune, entièrement souscrites et libérées sur première demande de la gérance.
Siège social : 5 rue de Picardie 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE
Objet social : La société a pour objet la construction, l'acquisition, la cession, la prise à bail à construction, la transformation, la prise en crédit-bail, la location ou la sous-location, ainsi que l'entretien de tous immeubles à usage professionnel et à destination de bureaux, locaux commerciaux et d'entreposage.
Durée : 50 ans
Gérants :
Monsieur Jean-Jacques BECKER demeurant à ST-GEORGES-SUR-BAULCHE (89000), 5 rue de Picardie,
Madame Sandrine BECKER née GAUDRY demeurant à ST-GEORGES-SUR-BAULCHE (89000), 5 rue de Picardie,
Cession des parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément de tous les associés.
Acte constitutif : Acte sous seing privé en date du 29 juin 2022
Registre du commerce: La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour insertion
La Gérance

AL22003523

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 20 JUILLET 2022, il a été constitué une SNC ayant les caractéristiques suivantes
Dénomination : SNC CLIMMO
Objet social : Acquisition immobilière meublé
Siège social : 27 BIS rue des moulins 89 100 SENS
Capital : 2 000 Euros.
Gérant : Monsieur FRANCK CHARPENTIER
Associé en nom : Monsieur FRANCK CHARPENTIER 27 BIS rue des Moulins 89100 SENS et l'EURL CHARPENTIER 27 rue des Moulins 89100 SENS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL22003556

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COULANGES LA VINEUSE (Yonne) du 25 juillet 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI DE L'A.M.E.
Siège social : 10 Rue de la Croix aux Maîtres 89580 COULANGES LA VINEUSE
Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement
d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Julien LAJAMBE et Madame Marie LAJAMBE, née CONRADT, demeurant ensemble 10 Rue de la Croix aux Maîtres 89580 COULANGES LA VINEUSE,
Clauses relatives aux cessions de parts :
Agrément requis dans tous les cas, sauf pour les cessions entre associés ; Agrément des associés représentant au moins les deux-tiers des parts sociales.Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis La Gérance

AL22003552

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/7/2022 a été constitué une société :
Dénomination : BOURGOGNE PARQUET
Forme : SARL à capital variable
Capital : 1000 €, minimum de 1000 €, maximum 100 000 €
Siège social : 27 grande rue Charny, 89120 CHARNY-OREE-DE-PUISAYE.
Durée : 99 ans
Objet : vente de parquet.
Gérant : Madame Sylvie d'Aimé demeurant 27 grande rue Charny 89120 89120 CHARNY-OREE-DE-PUISAYE.
Immatriculation au RCS de SENS.

AL22003561

SCEV CARRÉ

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 juillet 2022, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Viticole :
Dénomination sociale : SCEV CARRÉ.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime et tout particulièrement viticoles.
Capital social : 222 000 €.
Siège social : 16 rue Mocques Paniers – 89800 CHABLIS.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports en nature : Apport de biens en nature pour un montant net de 221 671,49 € et de numéraire pour un montant de 328,51 €.
Gérant : M. Stéphane CARRÉ demeurant à CHABLIS (89800), 16 rue Mocques Paniers.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis et mention, la gérance.

AL22003565

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en date du 07/07/2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée :
Dénomination :
CHEZ ANTOINE
Siège social : 21 boulevard Garibaldi, 89100 SENS
Capital : 5.000 €
Objet : le commerce de détail de poisson, crustacés, mollusques et de produits alimentaires en magasins spécialisés, l'activité de bar à huitre, la restauration, tous types de restauration, la préparation de plats cuisinés, la vente sur place, à emporter, la livraison à domicile, la vente de boissons, boissons alcoolisées et sans alcool conformément à la législation en vigueur,
Durée : 99 ans
Gérance : Monsieur Steve BAGOT, demeurant 21 boulevard Garibaldi, 89100 SENS et Monsieur Antoine BAGOT, demeurant 2 avenue Lucien Cornet, 89100 SENS
Immatriculation au RCS de SENS.

AL22003620

Maître Florence MERLET
Notaire Associé
89250 SEIGNELAY

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Florence MERLET, Notaire associé à SEIGNELAY le 22/07/2022, enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 28/07/2022 Dossier n° 2022 00052201 Référence 8904P01 2022 N 00768, il a été constitué la société civile suivante : Dénomination : PORT CHARLOTTE. Siège : MONETEAU (89470), 10 rue Romain Rolland. Objet : La propriété, la gestion, l'administration de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Apports en numéraires : 500,00€. Capital social : 500€ divisé en 500 parts de 1,00€ chacune numérotées de 1 à 500. Gérant pour une durée illimitée : Monsieur Silvère RAMILLON, demeurant à MONETEAU (89470), 10 rue Romain Rolland et Madame Laure MARIE, demeurant même adresse. Clause d'agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Immatriculation : RCS AUXERRE. Pour insertion Le Notaire.

AL22003622

AVIS DE CONSTITUTION

ONE HEALTH SERVICES
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 4 Impasse Saint Martin, 89200 AVALLON
AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AVALLON du 29 Juillet 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : ONE HEALTH SERVICES
Siège : 4 Impasse Saint Martin, 89200 AVALLON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet :
- De mener des actions auprès des différents organismes et instances (ordres professionnels syndicats, organismes professionnels, municipalités, communautés de communes, départements, régions, et n'importe quelle structure publique ou privée impliquée dans la réalisation des actions décrites ci-après…) favorisant l'implantation des vétérinaires et professionnels de santé libéraux, collaborateurs libéraux, salariés, quelle que soit la forme juridique de leur éventuel groupement, en vue notamment de débloquer et faciliter leur accession à des fonds d'aide à leurs installations ou encore au développement de leurs activités.
- De mener des actions pour favoriser le recrutement des vétérinaires et professionnels de santé notamment auprès des différentes écoles ou universités françaises ou européennes au sein des structures clientes de la SAS,
- D'apporter une aide à ces professionnels de santé dans la gestion administrative globale de leur activité et dans la gestion du personnel par le biais notamment de conseils et d'outils mis à leur disposition,
- D'organiser des actions de mobilisation et de formations pour ses clients en fonction de leurs besoins,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Maxime CHASSAING, demeurant Chemin Fragne - FLY, 58210 VARZY
Directeur général :
Mme Marie PHILIPPE, demeurant 4 Impasse Saint Martin 89200 AVALLON
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

AL22003630

POUR VOS ANNONCES LÉGALES
On s'occupe de tout !

Connaissez-vous les *SERVICES PLUS* du journal ?

Paiement par carte bancaire,
attestation de parution par fax ou mail,
relecture attentive de vos annonces avant parution,
modèles d'annonces à votre disposition,
devis sur simple demande.

Tél. : 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net - Fax : 03 80 70 08 02

Terres de Bourgogne
du lundi au vendredi dès 8 h

// AGRITOURISME

Des produits moteurs de l'attractivité

L'Italie développe le marketing touristique sur ses produits et zones d'appellation d'origine. Huile d'olive, vins et fromages témoignent d'une culture millénaire et les visiteurs adorent cette approche sensorielle. Rencontre avec Massimo Garavaglia, ministre du Tourisme.

Ce n'est pas le ministre de l'Agriculture, mais celui du Tourisme, Massimo Garavaglia, qui est venu encourager les filières agricoles de Ligurie, lors du week-end Oliveti Aperti (Oliveraies ouvertes) les 18 et 19 juin derniers : *« Au-delà du vin ou de l'huile, c'est le territoire que l'on met en évidence. On ne vend pas une bouteille mais une expérience émotionnelle, des itinéraires à découvrir, en particulier à vélo électrique. Ce « slow tourisme » durable répond aux nouvelles demandes des visiteurs. Ensuite, ceux qui ont apprécié un repas pourront acheter les produits, les commander sur Internet. L'œnotourisme et l'oliotourisme sont des instruments de développement puissants pour l'Italie, afin de préserver nos emplois ruraux et continuer à entretenir notre territoire. Le rôle des agriculteurs est essentiel. »* Le ministre sait le poids du tourisme : 210 milliards d'euros par an en Italie. Et selon l'enquête de Turismo DOP (un organisme qui promeut et met en lumière l'impact des produits alimentaires et agricoles sur le tourisme), 71 % des visiteurs choisissent leur destination en fonction des vins et de la gastronomie. Turismo DOP fournit des outils de marketing aux réseaux des appellations d'origine qui proposent un « tourisme d'expérience » autour des produits à Dénomination d'origine protégée (DOP) et IGP italiens.

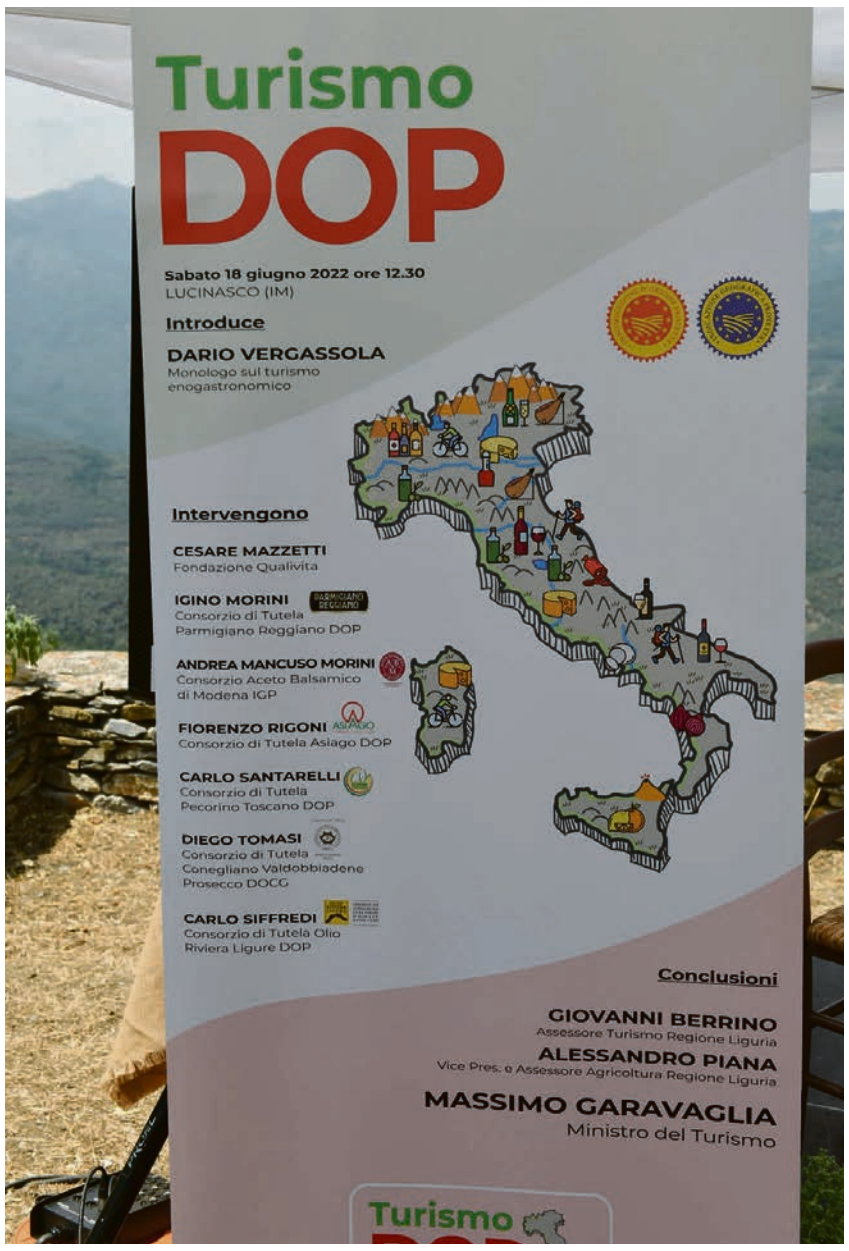


Photo Bourgault

Buffet cuisiné à l'huile d'olive chez Frantoio Sant Agata.

Propositions diversifiées

Aux classiques dégustations, visites de caves, de musées, (dont celui dédié à l'huile d'olive de Carlo Carli, près de San Remo) aux itinéraires pédagogiques et ludiques dans les vignes, s'ajoutent des propositions plus contemporaines comme la cueillette d'herbes sauvages ou des cours de yoga donné entre les oliviers. Autre activité : l'initiation à la réparation des fabuleux murs en pierre sèche, omniprésents dans les oliveraies. Les participants à Oliveti Aperti reçoivent un sac en toile et un T-Shirt jaune, des échantillons de crème Carli revitalisante pour le visage et une abondante documentation papier : recettes de cuisine, carte du territoire avec des suggestions d'itinéraires, adresses d'huileries à visiter. Ils peuvent acheter de l'huile et des assortiments de conserves dans l'huile : tomates, aubergines, champignons séchés, filets de thon… Une invitation à préparer des plats faciles, colorés et savoureux. L'Italie cultive cette fierté de nourrir la famille en cuisinant des produits locaux, plutôt que de passer à l'hypermarché récupérer des plats du traiteur ou se faire livrer par Uber Eats.



La Dénomination d'origine protégée (DOP) est fortement mise en avant dans la promotion de l'agritourisme en Italie.

L'huile d'olive, locomotive de l'approche touristique

Dans le prolongement de la Côte d'Azur française, la Ligurie est une région escarpée et proche de la mer, qui produit depuis l'Antiquité romaine une huile d'olive largement exportée en bateau vers toute la Méditerranée. Ce véritable or liquide servait dans l'alimentation humaine, en cosmétique, en médicament et pour des usages religieux. Le second choix partait pour l'éclairage et en lubrifiant. Pour presser les olives, quelques moulins à huile fonctionnaient avec l'énergie des rares ruisseaux et une roue à aubes, d'autres étaient actionnés par un âne. L'élaboration était identique à celle du cidre en Normandie : écrasage des fruits sous une roue de pierre puis extraction au pressoir à vis. C'était l'époque où un litre d'huile payait la journée d'un homme. Sur les terrasses entre les oliviers, les paysans cultivaient céréales, légumes et herbes aromatiques. Aujourd'hui, ils passent la débroussailleuse pour éviter les incendies. La proximité de la riviera aux yachts luxueux et les plages pour tous les budgets attirent de nombreux touristes, et autant de clients pour les spécialités locales DOP. Mais la cueillette manuelle dans les oliveraies escarpées est concurrencée par les plantations espagnoles sur terrain plat, irriguées, mécanisées. La sécheresse actuelle inquiète les producteurs, dont les oliviers non irrigués donnent des fruits plus petits. Le parcellaire familial est morcelé : la coopérative Olivicola di Arnasco compte ainsi 300 membres pour 170 ha, soit à peine un demi-hectare chacun.



Cours de yoga dans les oliveraies.

Comme avec le vin

Comment une huile plus coûteuse en main-d'œuvre peut-elle faire vivre économiquement des villages et préserver des emplois agricoles et ruraux ? Giorgio Lazzaretti, directeur de l'appellation Riviera Ligure, confie la stratégie : *« Il faut faire le même travail qu'avec le vin. On n'achète plus du rouge ou du blanc, mais telle appellation, tel cépage. Pour l'huile, l'auto-déclaration « extra-vierge » ou « première pression à froid » dont se contente la grande distribution ne suffit pas. L'appellation d'origine garantit la qualité, il y a des contrôles sur toute la filière et des examens chimiques, physiques et sensoriels. Aucune marque ne peut prendre le nom du territoire, c'est la meilleure garantie pour les producteurs. »* Pour expliquer terroirs et variétés d'olives, les appellations organisent ces journées Oliveraies ouvertes, ainsi que des formations dans les écoles de cuisine. En même temps, un réseau est créé avec d'autres produits qui ont déjà réussi ce parcours. *« On ne dit plus « du fromage italien », mais « parmigiano reggiano, mozzarella di buffala… »*, poursuit Giorgio Lazzaretti. *En France vous avez très peu d'huile, mais il faut la garder, car elle participe à la sauvegarde du territoire. Les appellations garantissent une durabilité d'un point de vue environnemental, économique et social. »*

Pierrick Bourgault

// LA TÊTE DANS LES ÉTOILES

71 Soirée astronomie à Bibracte

Le 10 août, en plein air et sous les étoiles, deux conférences d'astronomes réputés auront lieu sur la terrasse du musée du site de Bibracte. La Société astronomique de Bourgogne vous proposera également une observation des constellations sur le mont Beuvray.

Conférences et observations : c'est une belle soirée qui s'annonce pour les passionnés d'astronomie et les curieux, le 10 août, sur le site de Bibracte, à Saint-Léger-sous-Beuvray, en Saône-et-Loire. Au chapitre des conférences, tout d'abord :

- À 18 heures au musée : « Comment pèse-t-on les trous noirs supermassifs ? »

Un trou noir doit son nom au fait que la lumière ne peut s'en échapper et que nous ne pouvons donc pas le voir, même avec un télescope puissant. Comment trouve-t-on les trous noirs s'ils sont invisibles à la lumière normale ? Bien qu'ils ne produisent pas de lumière, ils ont une masse importante et cette dernière a un effet gravitationnel sur le mouvement des étoiles qui les entourent. Les trous noirs supermassifs ont généralement une masse plus d'un million de fois supérieure à celle de notre soleil. Comment les astronomes utilisent-ils l'énorme masse de ces trous noirs pour les identifier et mesurer leur masse ? Réponses avec Karina Voggel, de l'observatoire astronomique de l'université de Strasbourg, qui présentera cette thématique.

- À 19 heures au musée : « Un regard nouveau sur le cosmos avec le Jame Webb Space Telescope (JWST), le successeur de Hubble »

Le télescope spatial James Webb Space Telescope (JWST) a été lancé à Noël dernier par Ariane 5. Ce digne successeur de Hubble est issu d'un projet titanesque de plus de 20 ans. Le déploiement, les tests et les étalonnages ont tous été réalisés avec succès. Ce télescope segmenté de 6,5 m de diamètre observe de l'orange jusqu'à l'infrarouge moyen avec une sensibilité et une résolution totalement inégalées. Les premiers résultats scientifiques commencent à arriver et ils sont à la hauteur des attentes, avec des galaxies de quelques centaines de millions d'années après le Big Bang ou les détails de dentelles de gaz façonnées par les explosions d'étoiles dans les galaxies proches. Découvrez ses résultats les plus marquants, dont certains sont susceptibles de se produire quelques jours seulement avant la conférence présentée par Matthieu Bethermin, astronome au laboratoire d'astrophysique de Marseille.

Plongez dans la voûte étoilée

À partir de 20 heures, vous pourrez bénéficier d'une visite libre du musée de Bibracte, ouvert jusqu'à 22 heures. Pour le repas : possibilité de réserver au restaurant Le Chaudron ou d'apporter son pique-nique.

À 22 h 30, au sommet du mont Beuvray, les animateurs de la Société astronomique de Bourgogne munis d'instruments d'observation montreront aux participants les objets célestes, constellations, planètes et nébuleuses visibles à cette période de l'année, en présence des conférenciers Matthieu Bethermin et Karina Voggel.



Antoine Maillier

C'est une soirée exceptionnelle à laquelle vous convie le musée de Bibracte, entre Histoire et astronomie.

Tarifs des conférences : prix d'une entrée au musée (7,50 € en plein tarif, 5,50 € en tarif réduit). Pour mémoire, l'achat d'un billet plein tarif donne droit à un laisser-passer permettant de revenir au musée autant de fois qu'on le souhaite durant la saison. Observations astronomiques gratuites.

D'après communiqué

www.bibracte.fr

DIJON CÉRÉALES
ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS

MEMBRE DE ALLIANCE BFC
UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Agenda Loisirs

CÔTE D'OR

//Trait Auxois : ça repart

• 6, 13 & 15 août

Trois concours modèles et allures Trait Auxois sont programmés en Côte-d'Or. Le premier d'entre eux se tient à Liernais ce samedi 6 août. L'Union nationale du cheval Trait auxois donne ensuite rendez-vous à Meursanges samedi 13 août puis à Vitteaux lundi 15 août. Ces trois épreuves débutent toutes à 9 h 30.

Renseignements : page Facebook « Cheval de Trait Auxois »

// Apéro anniversaire au MuséoParc d'Alésia

• Mardi 9 août

Tous les mardis, le restaurant du MuséoParc Alésia, en Côte-d'Or, propose un apéritif local en musique. Entre piano, musique acoustique, reprises de rock, énergie punk et mélancolie douce, la terrasse va swinguer ! Accès gratuit, à partir de 18 h 30, consommation en sus.

www.alesia.com

//Une BBQ party !

• Samedi 13 août

La Ferme du Faubourg, à Frénois, organise une Barbecue Party. Au menu : magrets de canards nature ou marinés et assiettes gourmandes (foie gras, rillettes, mousse de foie gras au porto, pâté au poivre vert et magret fumé) et des fromages blancs et glaces de la Ferme de Labergement au dessert. Des bières, vins et boissons sans alcool seront proposés.Un panier garni d'une valeur de 100 € sera mis en jeu lors d'une tombola. Informations et réservations possibles au 06 35 55 66 00 ou par mail (dufaubourg21@orange.fr).

// Découverte des pelouses de la Choulère (21)

• Vendredi 19 août

Partez à la découverte des pelouses de la Choulère, dans le nord de la Côte-d'Or, avec le Conservatoire d'espaces naturels, pour observer papillons, criquets, sauterelles et plantes montagnardes caractéristiques de la région naturelle du Châtillonnais.

Inscriptions et renseignements auprès de l'Office de Tourisme du Châtillonnais : 03 80 91 13 19 contact@tourisme-chatillonnais.fr

NIÈVRE

// Apprendre à réaliser une planche botanique

• le 13 août

De 10 h à 17 h 30, Vanessa Damianthe, illustratrice naturaliste et scientifique vous propose un stage d'illustration sur sur le thème « Plantes d'été et cabinet de curiosité ». Ce stage d'une journée, à la Maison du Parc de Saint-Brisson, a lieu en salle et aborde les différentes étapes de la réalisation d'une illustration botanique ou zoologique. Il se base sur différents supports saisonniers et autres curiosités trouvées à la Maison du Parc et s'appuie sur des démonstrations pour apprendre à observer et rester fidèle au sujet, étudier les formes, l'organisation, les nuances, les textures. Inscription obligatoire – tarif 70 euros – à partir de 16 ans.

Renseignements :
Vanessa Damianthe 06 71 69 05 36
ou vanessa.damianthe@gmail.com

// Foire aux vins

• le 15 août

Le syndicat Viticole de Pouilly et les vignerons invitent les visiteurs à la 68e foire aux vins de Pouilly-Fumé, le lundi 15 août. Durant toute la journée, des stands de dégustation et des animations sont organisés. Entrée libre de 10 h à 19 h sur les quais de Loire.

Renseignements : 03 86 39 06 83

// Croquis et balade

• le 25 août

Les participants sont invités à découvrir l'étang de Préperny sous un autre angle avec une balade ponctuée de courts arrêts dédiés aux croquis et aux explications naturalistes. Le rendez-vous est fixé à 14 h à Arleuf.

Renseignements auprès du Parc naturel régional du Morvan Maison du Parc : 03 86 78 79 57
contact@parcdumorvan.org

YONNE

// Participez au Téléthon camping (21 et 89)

• Jusqu'au 20 août

les campings participant à l'opération #TéléthonCamping, organisée par l'AFM-Téléthon et la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA), intégreront à leur programme des animations festives et ludiques au profit de l'AFM-Téléthon ! Après une saison 2021 qui a permis de collecter 76 000 € grâce à des tournois sportifs, des tombolas ou encore des repas festifs, ce cocktail original a déjà séduit près de 135 campings partout en France pour cette nouvelle édition. Chez nous, les campings suivants sont impliqués : en Côte-d'Or, le camping du Lac de Panthier et, dans l'Yonne, le camping municipal du Pré du Roi, à Mailly-le-Château, le camping du Bois-Guillaume, à Villeneuve-les-Genêts, le camping des Ceriselles, à Vincelles, le camping de la Gravière du Moulin, à Lézinnes, et le camping des Lancières, à Rogny-les sept écluses.

// VERALLIA DESIGN AWARDS 2022

Une bouteille qui fait mouche

Le 1er juillet, les lauréats du Verallia Design Awards 2022 étaient dévoilés. C'est une Icaunaise qui se distingue en recevant le prix coup de cœur de la marraine de cette 13e édition, Lucile Viaud.

La 13e édition du Verallia Design Awards 2022, avait pour thème « le verre sans modération » autour des boissons avec peu ou sans alcool. Ainsi, les lauréats ont été dévoilés le 1er juillet, dont une Icaunaise de 19 ans, Manon Choux qui a reçu le prix coup de cœur de la marraine de l'édition, Lucile Viaud. Cette dernière a créé, à la suite de ses études, sa Géoverrerie (https://atelier-lucileviaud.com/), pour explorer le lien intime entre le matériau verre et son environnement avec la conviction que le verre reflète *« les caractères naturels et humains d'une région en fonction des matériaux utilisés »*. Pour rappel, Verallia France, est une des filiales du producteur mondial et leader européen, nommé Verallia, de l'emballage en verre pour les boissons et les produits alimentaires.



Taupinprod

La fameuse bouteille « Bottle Cape » de Manon Choux.



Véronique Taupin

Pour récompense, Manon Choux a reçu un trophée ainsi que 500 euros.

Efficacité à l'état pur

Sur les 170 projets présentés au total, c'est celui de la bouteille de bière « Bottle Cape », de Manon Choux qui a obtenu les faveurs de la marraine car : *« il répondait à tous les critères de la thématique. Son modèle était, d'un côté, standard avec une facilité de fabrication tout en ayant un poids correct pour répondre à l'écoconception et aux enjeux du développement durable. Et, d'un autre côté, il était original en mettant en avant la naturalité du produit avec les fleurs sur le pourtour. « Bottle Cape » était simple, bien structuré et allait à l'essentiel »* détaille Maud Dubois, responsable du Verallia Design Awards. Si les membres du jury sélectionnent les projets sans avoir connaissance des profils des étudiants ou de leurs parcours, il n'en reste pas moins que Bottle Cape prend ses racines dans la tête d'une étudiante au parcours singulier.

Derrière la bouteille

L'idée a donc émergé de l'esprit de Manon Choux, 19 ans, étudiante à l'École Supérieure des Arts Appliqués de Bourgogne située à Nevers dans la Nièvre. *« J'ai beaucoup travaillé la naturalité du produit en me focalisant sur les origines de la bière : l'orge et plus particulièrement son enveloppe. Avec Bottle Cape, le contenant revient à l'essence même du contenu. Travaillant dans un silo l'été durant les moissons, j'y ai appris beaucoup et me suis inspirée de cette expérience professionnelle pour créer le design du projet »*. C'est avec émotion qu'elle revient sur sa nomination : *« je ne m'attendais pas à attirer autant d'attention, mais cela me motive pour la suite »*. Dans le futur, elle souhaiterait devenir artisan designer pour *« dessiner et fabriquer des objets tout en découvrant et apprenant des savoir-faire. La naturalité me touche particulièrement car, même si ma famille n'est pas issue du monde agricole, ce dernier fait tout de même partie de mon environnement depuis toute petite. À terme, pouvoir allier dans mon métier le monde du design et de la nature (comme j'ai pu le faire sur Bottle Cape) serait pour moi un aboutissement »*.

Chloé Monget

// CONCOURS

Votez pour votre jeune agriculteur préféré

La protection des ressources naturelles est l'axe thématique de l'édition 2022 du concours Graines d'Agriculteurs. Dix finalistes sont en course.

Créé en 2011 et organisé depuis 2017 par Terres Innovantes, le fonds de dotation du syndicat Jeunes Agriculteurs, en partenariat avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, ce concours vise à récompenser des agriculteurs nouvellement installés qui portent un projet innovant. Il s'adresse aux agriculteurs de toute la France, installés entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2020 et en activité depuis plus d'un an. Les valeurs encouragées sont le sens de l'entrepreneuriat, la vision à long terme, la démarche durable, les innovations produit et méthode, le « business model », la capacité à servir de référence pour d'autres… C'est aussi le seul trophée agricole qui permet au grand public de soutenir des agriculteurs par un vote. Le public votera pour les jeunes talents qui innovent au quotidien. Dix finalistes ont été sélectionnés sur le site demainejeseraipaysan.fr. Ces candidats ont été choisis selon des critères économiques, de qualité et de cohérence du projet. Il est possible de voter jusqu'au 29 août à minuit. Le jury final se tiendra début septembre pour déterminer le ou les lauréats, sur la base du vote du public et de l'analyse du jury. Ils seront récompensés par une dotation de 3 000 € pour les aider dans leur projet. La remise des prix se tiendra lors des Terres de Jim du vendredi 9 au dimanche 11 septembre à Outarville dans le Loiret. Les dix finalistes sont les suivants :

- Alexandre Cabral, 37 ans, de Rivery, dans la Somme. Il produit des légumes bios en plein cœur d'Amiens. Afin de favoriser la biodiversité tout en préservant les ressources naturelles, il a implanté des arbres, des fleurs mellifères, il a créé une mare et utilise des engrais verts.

- Alexis Chevallier, 39 ans, de La Forêt-Fouesnant, dans le Finistère. Arboriculteur, apiculteur et éleveur de jeunes bovins. Sur son exploitation, qu'il a décidé de passer en agriculture biologique, il consacre près de 40 % de la surface aux habitats naturels : haies, bois, zones humides, prairies permanentes, pour faire croître la biodiversité.

- Benoît Guilbert, 34 ans, de Bucquoy, dans le Pas-de-Calais. Depuis son installation en 2019, il développe l'agroécologie sur l'ensemble de ses parcelles et réalise des partenariats afin d'accroître la biodiversité sur ces parcelles.

- Clémence Monvoisin, 31 ans, de Questembert, dans le Morbihan. Depuis son installation en 2020, elle a implanté plus de 700 mètres de haies composées de seize essences locales. Elle a également mis en place des zones non fauchées pour préserver la biodiversité.

- Cyrielle Deswarte, 30 ans, de Carvin, dans le Pas-de-Calais. Ingénieur agronome de formation, elle a mis en place sur son exploitation un assolement très diversifié dans le but de devenir résiliente face aux à-coups climatiques.

- Guillaume Ryckbosch, 39 ans, de Coarraze, dans les Pyrénées-Atlantiques. Sa ferme de chèvres laitières a obtenu le label Haute Valeur Environnementale (HVE) qui récompense son engagement pour la préservation des ressources naturelles avec 522 arbres fruitiers anciens du Béarn plantés à la main.

- Laurence Gauthier, 40 ans, de Nouaillé-Maupertuis, dans la Vienne. Depuis son installation en 2015, elle a implanté 16 hectares en agroforesterie, soit l'équivalent de 550 arbres et 800 mètres de haies.

- Louise Devienne, 37 ans, de Bailleul, dans le Nord. Sur huit hectares, elle cultive, en agriculture biologique, une trentaine de légumes. Elle a creusé une mare, implanté des haies et des arbres pour accroître la biodiversité.

- Paul Bulber, 29 ans, de Turckheim, dans le Haut-Rhin. Installé depuis 2016 il a mené une réflexion globale sur la gestion des sols viticoles. Il travaille sur les engrais verts qui ont une double mission : couvrir les sols pour maintenir l'humidité et délivrer de l'engrais pour la vigne.

- Quentin Le Guillous, 32 ans, de Saint-Lubin-de-la-Haye, en Eure-et-Loir. Lors de son installation, il a décidé de préserver les ressources naturelles en passant en agriculture de conservation. Il a implanté 1,5 kilomètre de haies. Au total son exploitation en compte près de 5 kilomètres et 10 hectares de jachères.

D'après communiqué

www.demainjeseraipaysan.fr/graines-agriculteurs